

735942

DES MEMOIRES DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA

SECONDE SERIE—1902-1903

TOME VIII

SECTION I

LITTERATURE FRANÇAISE, HISTOIRE, ARCHEOLOGIE, ETC.

Ontario Historical Society
1903

Le Régiment de Carignan

Par M. B. SULTE

EN VENTE CHEZ

J. HOPE & SONS, OTTAWA ; THE COPP-CLARK CO., TORONTO

BERNARD QUARITCH, LONDRES

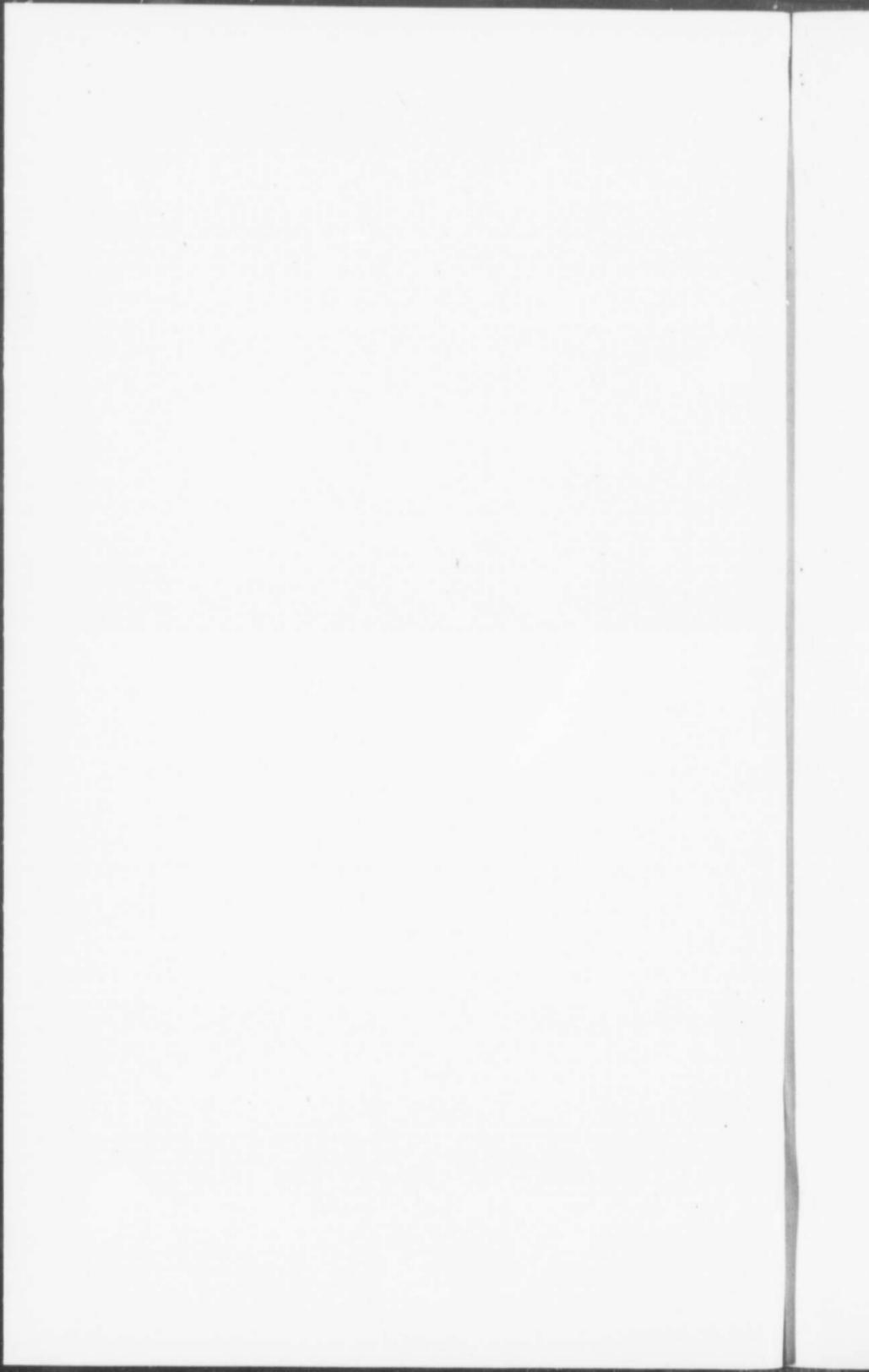
1902

002

113

1





III.—*Le Régiment de Carignan.*

Par M. B. SULTE.

(Lu le 27 mai 1902.)

Depuis un siècle, on demande ce que peuvent être devenus les papiers officiels du régiment de Carignan et, à leur défaut, il a été presque impossible d'aborder l'étude de cette page de notre histoire. Nous avons attendu en vain la découverte des registres, correspondances, bordereaux de paie, etc., qui pourraient fournir sur cette matière des renseignements précis, copieux et concluants. Puisque la montagne ne vient pas à nous, allons à la montagne.

I

L'arrivée des soldats de Carignan (1665) changea la situation du pays en mettant un terme aux courses désastreuses des Iroquois qui duraient depuis quarante ans. La même politique qui envoyait cette troupe pour établir la paix dirigeait aussi une assez forte émigration de cultivateurs vers les bords du Saint-Laurent. Une ère nouvelle s'ouvrait en faveur des colons véritables, car les intérêts de ceux-ci avaient été, jusque-là, sacrifiés au commerce des marchands de fourrures. Mazarin et son régime disparaissaient avec les longues guerres civiles aussi bien qu'étrangères qui avaient tenu la France dans une suite de tiraillements douloureux. Louis XIV prenait en main les affaires du royaume ; Colbert le secondait. Le soleil du "grand siècle" se levait sur le monde—un rayon matinal éclairait la Nouvelle-France.

Les Canadiens d'alors étaient presque tous nés dans la colonie ; leur jeune courage s'adaptait merveilleusement aux calculs de l'administration régénérée. Cette heure propice entre toutes ne fut pas perdue—elle ressemble sur plusieurs points à ce qui arriva, deux cents ans plus tard, à la mise en œuvre de notre confédération.

A propos de quoi envoyait-on au Canada ce régiment français ? Ceci demande une explication des choses militaires de la colonie.¹

Champlain n'avait fait aucune guerre, si l'on en excepte quelques coups d'arquebuse tirés sur les Iroquois. Il n'avait à sa disposition aucune force militaire. En 1635, quatre mois avant sa mort, il demandait au ministre cent vingt hommes seulement, armés à la légère et, avec cela, il espérait, sous un an, réduire ces ennemis à se tenir tranquilles.

La Compagnie des Cent-Associés entretenait quelques soldats à Québec et aux Trois-Rivières pour garder ses magasins de traite. En 1642, on augmenta leur nombre pour en fournir quelques-uns au fort Richelieu. Une compagnie arriva de France en 1644 et fut dispersée partout, jusque chez les Hurons. En 1647, la population de Montréal était de 40 à 45 hommes, sur lesquels 30 formaient la garnison. Deux ans plus tard, il y avait une sorte de camp volant ou patrouille de cinquante soldats enrôlés parmi les gens du pays pour surveiller le fleuve, de Québec à Montréal. On organisa un noyau de milice en 1650, mais elle ne pouvait guère fournir plus de 75 individus. Chez les Iroquois, en 1657, avec Dupuis, il y avait quelques soldats. La situation militaire était des plus tendues.

Les Andastes, de la Pennsylvanie,² faisaient des coups sur les bourgades iroquoises. "Les Andastagueronnos,³ sauvages belliqueux et redoutés de tous temps des Iroquois supérieurs", déclarent la guerre (1661) à ces derniers. "Nous n'avons plus que les Agnieronnos et les Onneïouterenons contre nous. . . Cette petite partie des Iroquois ne laisse pas de nous être la plus redoutable puisqu'elle seule a fait cette année quasi tous les ravages dont nous avons été désolés. . . De deux milles Iroquois ou environ qu'il y a, en voilà 1500 ou 1600 qui mettent les armes bas . . . Nous n'en aurons plus que 400 ou 500 sur les bras, qui ont eux-mêmes à dos trois nations différentes : les Abnaquiouois, les Mahingans et ceux qu'on nomme du Levant (les Soccoquis ?) contre lesquels ils reprennent la guerre tout de nouveau, étant si superbes qu'ils ne nous croient pas dignes d'être mis au nombre de leurs ennemis⁴".

La population blanche du Bas-Canada ne dépassait pas deux mille âmes. Quatre cents guerriers iroquois ne devaient pas en avoir peur.

M. Pierre Boucher partit en 1661 pour demander des secours à la France ; il revint, l'année suivante, avec quelques escouades de soldats et un petit nombre de cultivateurs, mais ce renfort n'était pas suffisant. M. d'Avaugour,⁵ qui comprenait sa besogne, insistait auprès du roi pour avoir des troupes. En 1663 il se formait à Montréal une compagnie de milice.

"Les représentations faites par M. d'Avaugour, après la mort de Mazarin, produisirent enfin un certain effet, et M. de Mézy, successeur de M. d'Avaugour, arriva en Canada en 1663 avec un premier⁶ convoi de colons et de soldats, bientôt suivi d'un second, qui amenait de la Rochelle 300 émigrants. Sur ce nombre, 75 furent laissés à Terre-neuve, 60 étaient morts en route et il n'en débarqua que 159 à Québec, parmi lesquels un certain nombre de jeunes filles⁷".

“ Le roi ne nous a pas envoyé des troupes, comme il l'avait fait espérer, pour détruire les Iroquois. On nous mande que les démolés qu'il a dans l'Italie en sont la cause, mais il a envoyé à la place cent familles⁸ qui sont cinq cents personnes. Il les défraie pour un an, afin qu'elles puissent facilement s'établir et subsister ensuite sans incommodité, car quand on peut avoir une année d'avance en ce pays, on peut défricher et se faire un fond pour les années suivantes⁹”.

Le 5 décembre 1663 le conseil souverain de Québec dit que le roi a fait espérer d'envoyer l'an prochain des soldats . . . On décide d'augmenter de suite de 15 hommes la garnison de Québec—à raison de 300 livres par an, en monnaie ou castor, au prix du pays.

Colbert écrit, le 18 mars 1664, que le roi va envoyer un bon régiment d'infanterie à la fin de l'année ou au mois de février suivant, afin de réduire entièrement les Iroquois.¹⁰ Le 18 juin, avant que d'avoir reçu cette dépêche, le Conseil Souverain demande l'envoi d'un régiment complet. Le 9 octobre, on décide au conseil qu'il n'y a pas de place dans les petites garnisons du pays pour cinq soldats venus de France cet été.¹¹ En ce moment, les troupes de Carignan étaient sous ordre pour s'embarquer durant l'hiver.

Rien n'était plus facile aux Iroquois que de tomber sur Montréal, Trois-Rivières et Québec, de tout réduire à néant et d'occuper le Bas-Canada à titre de territoire de chasse, de même qu'ils possédaient le Haut-Canada depuis 1650. Les 2,500 personnes qui composaient toute la colonie française n'offraient pas une résistance comparable aux trente ou quarante mille sauvages écrasés par les Iroquois depuis 1636 et qui tous étaient des guerriers redoutables, disait-on. Cet arrêt dans l'esprit de conquête des Cinq-Nations, n'a pu être occasionné que par les événements qui se passaient à leurs portes, alors que les Hollandais du fleuve Hudson se voyaient aux prises avec les Anglais—et les Iroquois savaient parfaitement que Louis XIV avait contribué à remettre sur le trône d'Angleterre son cousin Charles I^{er}. Advenant donc le triomphe possible des Anglais à Orange (Albany), les Iroquois se trouveraient serrés entre deux gouvernements européens qui pouvaient leur dicter des ordres. Ce peuple ne s'est jamais payé d'illusion. En tous temps, il a compris ses intérêts sur une large base. Pour se maintenir entre deux périls, sa politique voulait, et a voulu faire un jeu d'équilibre qui lui a réussi jusqu'à 1760, alors que la France a perdu toute valeur. C'est tellement le cas que les Iroquois refusaient d'appuyer les Anglais lorsque la prépondérance de ceux-ci se manifestait et, pour la même raison, ils s'écartaient de l'alliance française sitôt que les Anglais faiblissaient. Ils ne se tenaient avec le plus fort qu'autant que celui-ci ne prenait pas trop d'empire. Ce qu'ils redoutaient (de

1665 à 1760) comme dernière expression, c'était de voir ou les Français ou les Anglais devenir maîtres en Amérique—car alors l'élément sauvage ne compterait plus. Cette prévision s'est réalisée, à tel point que l'argument en question fut le seul sur lequel Pontiac bâtit son système, en 1764.

Voyons maintenant quel secours la France nous envoya en 1665.

II

L'origine du régiment est expliquée par un auteur dont la compétence en ces matières est fort prisee : " Dans le temps que le prince de Condé était dans les troupes d'Espagne, un officier allemand nommé Balthazar, qui y servait, fut attiré au service de la France par M. de Salières qui était son ami. On lui donna un régiment qui prit son nom et il servit en 1636 au siège de Valence sur le Pô ".¹²

Nous sommes en mesure de fournir sur Balthazar des renseignements beaucoup plus complets, grâce à l'un de ses descendants qui demeure à Québec. La famille, en remontant très loin, sortait d'une source noble de la Transylvanie. Le premier qui laissa sa marque en France était colonel d'un régiment d'infanterie allemande et fut créé maréchal de camp par Henri IV. Bientôt après il reçut son coup de mort à la bataille d'Ivry (1590). L'un de ses fils suivit Gustave-Adolphe, roi de Suède, parvint au grade de général-major et s'établit dans la Poméranie suédoise après la paix générale de Munster (1648).¹³ Son neveu forma le régiment de Carignan.

" Le fils aîné de Balthazar tué à Ivry se nommait Gacho, devint capitaine des gardes de Frédéric V, électeur palatin, roi de Bohême. Il fut tué à la bataille de Prague (1620) après avoir fait des prodiges de valeur pour couvrir la personne de son maître enveloppé par les Impériaux et qu'il parvint à sauver aux dépens de sa propre vie ".¹⁴

C'est Jean, né en 1600, fils de Gacho, qui va nous occuper. Après le désastre de Prague celui-ci s'attacha à la fortune du célèbre Mansfeld et, après la mort de ce dernier, entra au service de Gustave-Adolphe qui le remarqua dans les campagnes de Prusse et de Pologne. Ensuite vint la guerre d'Allemagne où il se signala, particulièrement à la bataille de Leipzig (1631) et à celle de Lutzen (1632) où il commandait un régiment allemand et où le grand Gustave fut tué.

Jean était aussi fin diplomate que bon capitaine, aussi le fameux chancelier suédois Alexandre Oxensteirn le chargea-t-il de plusieurs missions auprès de divers souverains et, finalement, en 1634, à la suite de la bataille de Nordlingen, remportée par les Impériaux sur les Suédois, il l'envoya au cardinal de Richelieu auquel il plut et qui

l'attira au service de la France, avec le grade de maréchal des camps. Il se distingua en cette qualité aux batailles d'Avesnes (1635), de Buffalora (1636), de Leucate (1637), de Quiers en Piémont (1639), de Casal (1640)—toutes gagnées par les Espagnols—et à la prise de Turin. Richelieu le nomma lieutenant-général quelque temps avant de mourir, après quoi Jean de Balthazar se joignit au prince de Condé et acquit de nouveaux lauriers à Rocroi (1643), à Fribourg (1644), et à Nordlingen encore (1645.)

De 1636 à 1644 ou 1645, il est probable que le régiment de Balthazar accompagna son chef dans les opérations militaires qui viennent d'être mentionnées. Peut-être y eut-il une réforme de ce corps en 1644, puisque l'on dit qu'il se composait "de mille hommes levés en Savoie cette année, par le prince de Carignan",¹⁶ toutefois il paraîtrait que Balthazar conserva sa position à la tête du régiment soit comme colonel actif ou colonel honoraire, car il était souvent employé à d'autres branches du service.

Le duc d'Aumale (*Princes de Condé*, V, 160) dit: "Johann von Balthazar, né à Simmeren dans le bas Palatinat, engagé dans l'armée suédoise, passa au service de France (1634) comme capitaine au régiment de Gassion. Devenu lieutenant-colonel (1641) il conduisit six compagnies de ce corps en Catalogne et ce détachement fut le noyau du régiment de Balthazar, resté célèbre dans l'armée française sous le nom de Royale-Cravate. Ayant embrassé le parti de M. le Prince, Balthazar battit plusieurs fois les troupes du roi en Guyenne. Son fameux cheval *Demi-Diable* fut tué au combat de Mugron, en mars 1653."

Consultons maintenant des notes qui ont un rapport plus ou moins direct avec notre sujet mais qui concernent certains officiers qu'on retrouvera plus tard dans la présente étude :

Le 18 avril 1643 le vicomte de Turenne, alors à l'armée d'Italie et récemment nommé maréchal de France, écrivait à sa sœur: "J'ai fait M. de Varenne¹⁶ capitaine de mes gardes". Le 13 septembre 1644, à la même: "J'ai laissé M. de Varenne à Spire¹⁷ pour y commander".

En 1648, dans la campagne du Danube, Turenne envoya le général-major de Varenne prendre la ville de Weilerstack, ce qui réussit parfaitement. Dans une lettre écrite par un officier militaire, le 28 mars 1652, il est dit que, à l'affaire du pont de Gergeau, où Turenne commandait, que le lieutenant-colonel du régiment de Carignan fut blessé à mort. Au combat d'Étampes, le 4 mai 1652, sous Turenne qui luttait contre Condé, le régiment de Carignan, secondé par celui de Broglie, donna l'un des premiers. Le comte de Broglie eut son cheval tué, et son frère reçut une blessure. A la journée du faubourg Saint-

Antoine de Paris, le 5 juillet 1652, où Turenne repoussa Condé révolté, celui-ci avait placé Varenne et Clinchamps en face du corps commandé par Turenne en personne; les régiments de Turenne, Uxelles, Carignan, Clare formaient la gauche de l'armée royaliste.

En 1656, un nommé Talon¹⁸ était auprès de Turenne qui le chargea, à deux reprises, de porter des nouvelles verbales à Mazarin sur les opérations militaires autour de Valenciennes; même chose en 1657. Le 28 juin de cette dernière année, Turenne écrit à Mazarin: "J'ai envoyé M. de Varenne à Rethel" — ville enlevée aux Espagnols et à Condé en 1653. Le 28 juillet 1657, de Varenne escorte Mazarin avec un détachement. Cette année, le comte Charles de Broglie¹⁹ fait rapport à Turenne sur ce qui s'est passé dans le voisinage de la position qu'il occupe; c'étaient les préliminaires de la victoire des Dunes remportée par Turenne et qui termina la guerre commencée depuis quarante ans.²⁰

Jean de Balthazar ne s'entendant plus avec le prince de Condé demanda de retourner à son ancien chef d'Italie, le comte d'Harcourt, qui commandait alors en Catalogne. Il eut occasion de montrer de la valeur en Espagne comme il avait fait partout. En 1654 il prit la direction en chef de l'armée française de Catalogne, et bien qu'elle fut très réduite en nombre, mal équipée, mal payée, il parvint non seulement à tenir tête aux troupes espagnoles, mais à remporter divers avantages sur elles. M. de Kastner ajoute: "Ayant sollicité de la reine Anne d'Autriche et du cardinal de Mazarin le baton de maréchal de France et un gouvernement, récompenses qu'il croyait dûes aux services signalés qu'il avait, depuis vingt ans, rendus à la France, et ne se voyant payé qu'en belles promesses, il entra (1655) au service de Charles-Louis, électeur palatin, fils de Frédéric V, en qualité de généralissime et de premier ministre".

Voyons un autre auteur:

"La paix ayant été conclue entre la France et l'Espagne (1659), il se fit une réforme des troupes. Le régiment du prince de Carignan et celui de Balthazar furent mis en un même corps. Les deux commandants conservèrent chacun leur (compagnie) colonelle et leur drapeau blanc. Le régiment s'appela Carignan-Balthazar et les commissions des officiers étaient expédiées sous le nom des deux colonels... Le colonel Balthazar s'étant retiré, M. de Salières prit sa place et le régiment s'appela alors Carignan-Salières. Les deux colonelles et les deux drapeaux blancs subsistèrent. La colonelle de Carignan était la première et celle de Salières la seconde".²¹ Il y a apparence que ce changement eut lieu en 1660. Le prince était ce que nous appelons colonel honoraire; le colonel actif se nommait Henri de Chapelas sieur

de Salières. Le prince garda le régiment jusque vers 1668, alors que celui-ci passa au prince Eugène-Maurice de Carignan, appelé le comte de Soissons.

En 1660 Jean de Balthazar acheta la baronnie de Prangin en Suisse et fut gratifié, la même année, de la bourgeoisie patricienne de Berne par la régence de cette république. Il se retira du service de l'électeur palatin en 1668 et vécut dans sa terre de Prangin jusqu'à sa mort arrivée en 1688.

La maison de Carignan tire son nom de la ville de Carignano et est une branche de la famille de Savoie. Thomas-François, prince de Carignan, cinquième fils de Charles-Emmanuel I^{er}, né en 1596, fut la souche de cette branche. Il succéda des troubles dans le Piémont pendant la régence de sa belle-sœur Christine (1630), devint lieutenant-général en France, après avoir combattu à la tête des Espagnols, de 1635 à 1638, commanda les Français en Italie²² en 1642 et, par la faveur de Mazarin, reçut la charge de grand-maître de France après la disgrâce du prince de Condé (1650). Il mourut à Turin en 1656. Son fils aîné, Emmanuel-Philibert, était sourd-muet de naissance. Il montra de la valeur au siège de Pavie en 1655. Habile administrateur et entendu dans la diplomatie, il rédigeait des mémoires que Mazarin et Louis XIV lisaient ; cela explique sa position à la cour de France.

Comme c'était la coutume à la fin d'une guerre, nombre de régiments furent licenciés, d'autres réduits et amalgamés, ce qui explique l'arrangement intervenu entre Balthazar et Carignan (1659). A ce compte, il ne devait pas rester beaucoup des hommes de 1636 enrôlés sous Balthazar, ni des Savoisiens de 1644 du premier prince de Carignan.

Au temps de Turenne on cite quarante-six régiments d'infanterie ; d'après la date de fondation (qui n'est pas donnée). Celui de Carignan-Salières portait le n° 43, et Broglie le n° 40.²³ Par l'ordonnance du 26 mars 1670, portant règlement général du rang des régiments d'infanterie, celui de Carignan est le 35^e sur 51 régiments y énumérés. Il n'y est pas fait mention du régiment de Broglie.²⁴

Le XIX^e siècle nous a habitués au spectacle des armées permanentes et, par suite de cette éducation, les choses militaires qui remontent à François I^{er}, par exemple, sont assez mal comprises. On est très disposé à confondre l'organisation des troupes sous Napoléon avec celle de Louis XIV. Les termes et les expressions étant presque toujours les mêmes dans les deux cas, le lecteur est porté à croire qu'il entend ce qu'il lit mais, en somme, il se trompe très souvent.

L'armée c'était la milice. On la recrutait en temps de guerre dans les endroits voisins du théâtre des hostilités, laissant le reste du

royaume dormir en paix. Les corps ainsi levés n'étaient pas nombreux, et de plus ignorants du métier, mal habillés, à peine reconnaissables à un semblant d'uniforme et payés quand la fortune souriait à leurs chefs. Il va sans dire que tous étaient fantassins. Ces volontaires—car tels il faut les appeler—entraient en campagne par goût des aventures, avec le désir de s'amuser entre une étape et un combat, attirés aussi par l'attrait du pillage ou l'espoir de faire de bons coups qui leur vaudraient certaines faveurs.

Pour le canon, alors peu en usage dans les marches, il y avait des hommes exercés, portant uniformes et toujours retenus au service. La cavalerie se formait parmi les gentilshommes pauvres. La maison du roi, sous Louis XIV, se composait de ce que la cour avait de plus brillant et passait pour être un corps d'élite, ou ce que fut plus tard la garde de Napoléon. Les Suisses, employés à la protection des demeures royales et princières, étaient revêtus d'habits bariolés très voyants.

Après François II on avait commencé (1560) l'organisation de régiments d'infanterie stables, pour servir de noyau d'armée à la guerre et donner plus de consistance aux opérations suivies. Il en sortait des sergents instructeurs qui rendaient promptement les miliciens habiles à se mouvoir ensemble et à se battre. Cette infanterie "reine des batailles" était très fière de sa position exceptionnelle, aussi l'honneur de lui appartenir était-il prisé dans le peuple. Elle constituait la véritable armée permanente.

En 1660 les quatre premiers vieux corps de troupes de France étaient : Piémont 1560, Picardie 1567, Champagne 1580, Navarre 1589, ce dernier créé par Henri IV aussitôt après la mort de Henri III. Les trois autres régiments étaient restés fidèles à la cause des Valois jusque-là. Aux quatre "petits vieux" comme on appelait Picardie, Piémont, Champagne et Navarre sous la minorité de Louis XIII, on ajouta, en 1619, le régiment de Normandie qui datait de trois ans seulement et eut la première place après les quatre anciens, préséance qu'il conserva avec orgueil. Au milieu des troubles civils et des guerres intestines, aussi bien que des invasions de l'étranger qui marquèrent les années 1610-1654 en France, les cinq régiments ci-dessus demeurèrent toujours fortement attachés à Louis XIII et Louis XIV, autrement dit le parti de la cour.²⁵

La compagnie sous le patronage du premier officier du régiment, s'appelait "la colonelle" et avait rang de première compagnie. Le capitaine qui la commandait prenait le titre de lieutenant-colonel, c'est-à-dire qu'il tenait la place du colonel général. Lorsque cette dernière charge fut abolie, celle de lieutenant-colonel en ce sens n'exista

plus ; la compagnie du maître de camp devint la première et la colonelle la seconde.

“ De notre temps (1721) nous voyons des capitaines de diverses espèces. Outre les capitaines en premier ou en chef, il y a des capitaines en second, soit sur la mer, soit sur la terre. Le capitaine en second, dans les troupes de terre, est un officier qui commande une partie d'une compagnie, quand elle est trop forte d'hommes. C'est une place qu'on a donnée quelques fois à des capitaines réformés de cavalerie, pour leur laisser quelque espèce de commandement. On distingue encore le capitaine en pied et le capitaine réformé. Le premier est celui dont la compagnie a été conservée après la réforme des troupes. Le capitaine réformé est celui dont la place ou la charge a été supprimée et qui quelques fois reste dans le même corps, ou est incorporé dans un autre : on lui conserve son titre d'ancienneté, suivant la date de sa commission, ce qui peut lui être avantageux dans la suite. Il y a encore des capitaines réformés en pied : ce sont des maîtres-de-camp dont le régiment a été cassé dans la réforme et réduit à une seule compagnie qu'il commande ; c'est ce qui se fit en 1668 après la paix d'Aix-la-Chapelle”.

On commença en 1657 à avoir des sous-lieutenants²⁶ d'infanterie, mais l'usage ne paraît s'être répandu dans les régiments en général que vers 1668. Peu après on les abolit, mais en 1687 le grade reparut “ pour placer plus de neuf cents jeunes gentilshommes que le roi faisait élever et former pour la guerre dans plusieurs places frontières du royaume, comme Strasbourg, Longwy, etc. Ordinairement, on casse la plupart des sous-lieutenants à la fin d'une guerre, et on les rétablit quand on en commence une nouvelle.

“ L'enseigne d'infanterie, quand il y a un sous-lieutenant, n'est que le quatrième officier de la compagnie”. Il a la garde du drapeau et doit plutôt mourir que de l'abandonner. Un auteur qui écrivait sous Henri IV s'exprime là-dessus avec énergie : “ Le malheur avenant d'une défaite, le tafetas doit lui servir de linceul pour l'ensevelir et si c'est une vieille compagnie où le drapeau est usé et déchiré, le bâton de l'enseigne doit lui servir de cierge”.

En 1682, Louis XIV, prévoyant la guerre d'Espagne, institua des compagnies de cadets pour former les gentilshommes âgés de 14 à 25 ans au métier des armes. On les logea principalement dans les places frontières de l'Alsace et de la Lorraine, pour les instruire en tout ce qui pouvait les rendre propres à devenir officiers. C'est pour les utiliser que le roi rétablit le grade de sous-lieutenant en 1687.²⁷

III

Le comte Godefroy d'Estrades, maréchal de France, vice-roi d'Amérique, étant retenu comme ambassadeur en Hollande (1662), le marquis de Tracy fut nommé lieutenant général du roi dans toute l'Amérique, avec des pouvoirs extraordinaires, le 19 novembre 1663. Tracy était, comme Thémis en 1619, lieutenant général du roi et non pas vice-roi.²⁸

"Ordre fut donné au marquis de Tracy, qui commandait alors une petite expédition dans les Antilles, de s'embarquer avec quatre compagnies qu'il avait sous ses ordres, pour le Canada, où devait le rejoindre le régiment de Carignan, fort de vingt compagnies, que l'on allait expédier de France. A cet effet, on nomma M. de Tracy vice-roi de la Nouvelle-France."²⁹

"Le roi ayant dessein de relever la gloire des Français dans l'île de Cayenne, d'où nous étions sortis depuis quelques années, et de faire visiter toutes les colonies que nous avons dans l'une et dans l'autre Amérique, fit choix de M. le marquis de Tracy, dont il avait connu la suffisance dans les différents emplois qu'il lui avait donnés en ses armées. Il lui fit expédier une commission des plus amples et des plus honorables qu'on ait encore vues; lui donna quatre compagnies d'infanterie; voulut que ses gardes portassent les mêmes couleurs que ceux de Sa Majesté; lui fit équiper les navires nommés le *Brézé* et le *Teron*, celui-là de huit cents tonneaux et celui-ci d'un peu moins, avec plusieurs autres vaisseaux chargés de vivres et de munitions de guerre, de gens à cultiver la terre et plusieurs artisans, et de tout ce qui est nécessaire pour une expédition de cette importance.

"M. de Tracy³⁰ partit de la Rochelle le 26 février de l'an 1664, étant suivi, outre les troupes, de quantité de noblesse et de vaisseaux bien équipés. Il fut complimenté par les Portugais de Madère et du Cap Vert, avec tout l'honneur qui était dû à sa qualité et à son mérite. M. de la Barre,³¹ ayant mis pied à terre, y fut reçu magnifiquement.

"Ensuite, les vaisseaux cinglèrent droit à Cayenne et ils y arrivèrent en peu de temps. M. de Tracy ayant fait sommer le gouverneur hollandais de rendre l'île aux Français, auxquels elle appartenait, ils la rendirent sans difficulté et M. de la Barre s'y arrêta, conformément aux ordres du roi.

"M. de Tracy reçut ordre de se rendre au plus tôt en Canada. Ce fut le 25 avril 1665 qu'il partit de la Guadeloupe. . . le *Brézé* prit sa route vers le Canada. . . il se rendit en un mois dans le grand fleuve du Saint-Laurent."³²

Louis XIV commençait à tracasser la Hollande qui avait fait frapper une médaille offensante pour le futur grand roi. Colbert en profitait dans l'intérêt de sa politique et poussait son maître à s'emparer des colonies où les marchands d'Amsterdam trafiquaient.

M. de Tracy n'osa pas aventurer le *Brézé* dans le fleuve. Il nota deux vaisseaux plus légers et arriva à Québec le 30 juin, malade de la fièvre. Quatre compagnies de troupes étaient avec lui, ainsi que les pères jésuites Claude Bardy et François Dupéron. Quatre compagnies du régiment de Carignan, avec le P. Thiery Beschefer, jésuite, étaient débarquées le 19 du même mois.²³ Voyons ce qu'était devenu le régiment depuis que nous l'avons quitté en 1660.

Les Turcs "campés en Europe", dominaient la Hongrie et envahissaient l'Autriche. Le danger pouvait s'étendre plus loin. Louis XIV voulut prêter son aide aux populations chrétiennes ainsi menacées. "Le régiment de Carignan faisait partie de six mille hommes de pied, commandés par les comtes de Coligny et de la Feuillade, que la France envoya au secours de l'empereur d'Allemagne contre les Turcs, en 1664, et qui eurent l'honneur de la journée décisive de Saint-Gothard, sur le bord du Raab, où Montecuculi défit complètement le grand vizir Achmet Kouprougli."²⁴

Au retour de cette campagne, le ministre Colbert persuada le roi de licencier une quinzaine de régiments dont on n'avait plus besoin et proposa d'affecter à l'augmentation de la flotte l'argent économisé sur cette dépense. Il semblerait que le prince de Carignan s'entendait avec eux puisque l'on invita les hommes libérés qui voudraient s'établir en Canada à se réengager sous M. de Salières et, de la sorte, le régiment se revit au complet aussitôt après avoir été débandé. Cela avait lieu pendant que M. de Tracy était aux Antilles. On voit que les troupes qui l'accompagnaient n'avaient pu se joindre à celles de Hongrie. M. Rameau a raison de dire que le régiment de Carignan devait les suivre à Québec.

C'était la deuxième fois que l'on reconstituait le régiment, par conséquent il ne pouvait pas renfermer d'autres éléments que ceux de la population française, puisque les Italiens, les Espagnols, les Allemands primitifs ne devaient guère se sentir entraînés vers une colonie française et un pays sauvage. Ceux qui se marièrent ici étaient Français de noms, puisque ni les registres des églises ni aucun autre genre de documents ne nous fournissent dix noms qui aient une tournure différente du français.

On a souvent affirmé que nous avons reçu de ce régiment une certaine proportion de sang étranger,²⁵ mais cela ne semble pas possible vu les faits ci-dessus. En tous cas l'absorption n'a pas tardé, tout s'est

fondu dans l'élément canadien. Par la suite des temps, nous avons vu de pareils résultats—et nous en voyons tous les jours.

Lisons la remarque suivante qui a été faite il y a cinquante ans, alors que l'on ne soupçonnait pas les transformations qu'avait subies le régiment au cours des trente années qui précédèrent son départ pour la Nouvelle-France : " La plupart des officiers que nous nommons ici sont qualifiés capitaines, lieutenants ou enseignes au régiment de Carignan, quoique, dans plusieurs actes, on suppose qu'ils avaient appartenu à d'autres régiments que ce dernier. Ainsi, M. Dugué est dit tantôt capitaine au régiment de Carignan, tantôt au régiment de Montaigne et enfin au régiment de Chambelle,³⁶ ce qui est peut-être une altération du nom de M. de Chambly,³⁷ alors commandant des troupes en Canada. ³⁸ On peut supposer de là que ces officiers avaient successivement appartenu à plusieurs régiments,³⁹ et qu'après avoir quitté le service, ils se qualifiaient du nom de quelqu'un des régiments où ils avaient eu de l'emploi. Ainsi, dans les lettres de noblesse de M. de Contrecoeur, on lit qu'il avait d'abord été capitaine au régiment de Montizon, qu'ensuite il avait servi dans les chevaux-légers de M. de Créquy et enfin dans le régiment de Carignan dont il avait même eu le commandement d'une compagnie."⁴⁰

Sur ce point important : savoir de quels gens était composé notre régiment, il semble que le doute est levé. Ces hommes étaient Français, non pas Espagnols, Allemands ou Italiens.

Colbert écrivait à Talon, au printemps de 1665 : " Le roi envoie le sieur de Tracy avec quatre compagnies d'infanterie,⁴¹ et le sieur de Courcelles avec mille bons hommes du régiment de Carignan ; il y adjointra trois ou quatre cents soldats du pays, qui savent la manière ⁴² de combattre des Iroquois."

IV

Le 5 mai 1665 mourait à Québec M. de Mézy, gouverneur de la Nouvelle-France. Les 19 et 30 juin eurent lieu les arrivages ⁴³ mentionnés plus haut. M. de Tracy déployait le plus de faste possible, croyant par là en imposer aux Iroquois.

Le 16 juillet arriva du Havre à Québec le navire du capitaine Poulet portant douze chevaux ⁴⁴ qui émerveillèrent les sauvages.

Les quatre premières compagnies des troupes partirent de Québec le 23 juillet, avec le père Chaumonot comme aumônier, pour aller construire le fort Richelieu, à l'endroit où il y en avait eu un autrefois (1642-46) et où est à présent la ville de Sorel.

Une compagnie de volontaires canadiens, sous les ordres de J.-B. Le Gardeur de Repentigny, marchait à partir de Québec, avec les soldats royaux. Tous ensemble parurent aux Trois-Rivières juste à temps pour délivrer ce lieu de la crainte des Iroquois qui, depuis quelque temps, avaient recommencé leurs courses: On dit généralement que les Canadiens placés sous les ordres de Le Gardeur de Repentigny étaient les premiers volontaires enrôlés en Canada, mais nous avons fait voir ci-dessus qu'il y en avait eu d'autres avant 1665.

La Potherie (II, 83) mentionne Lavallière, Saint-Denis, Giffart, Bécancourt, Le Gardeur comme officiers des volontaires canadiens en cette circonstance.

“ Les compagnies qui sont arrivées (à Québec) sont déjà parties avec cent Français de ce pays et un grand nombre de sauvages, pour prendre le devant, s'emparer de la rivière des Iroquois, y faire des forts et les garnir de munitions. L'on fait cependant ici un grand appareil de petits et de grands bateaux plats pour passer les bouillons de l'eau qui se rencontrent dans les sauts. Les provisions de vivres et les munitions de guerre sont toutes prêtes, le roi ayant tout défrayé. Il y a un grand nombre d'officiers à cet effet. . . Cette année il doit y avoir deux mille personnes, tant en ce qui est venu qu'en ce qui reste à venir.”⁴⁵

Il se passait dans la ville de Manhatte et sur les bords de l'Hudson des événements de première importance. Le roi Charles II d'Angleterre avait donné à son frère Jacques, duc d'York et d'Albany, toute la contrée comprise entre les rivières Connecticut et Delaware; le colonel Nicolls, au nom de ce dernier prince, enlevait aux Hollandais la ville de Manhatte, qui devenait New-York, et le poste d'Orange qui prenait le nom d'Albany.⁴⁶

“ Ce ne sont plus les Hollandais qui sont voisins des Iroquois, mais bien les Anglais, qui se sont rendus maîtres de tout ce qu'ils possédaient et qui les ont chassés. Cette conquête s'est faite par ceux de la Nouvelle-Angleterre qui sont devenus si forts qu'ils sont plus de quarante mille. Ils reconnaissent le roi d'Angleterre pour leur prince, mais ils ne veulent pas en être tributaires. Un habitant⁴⁷ d'ici, mais qui n'y était pas bien vu, parceque c'était un esprit de contradiction et de mauvaise humeur, se retira chez les Anglais, il y a environ deux ans, et leur donna, à ce que l'on croit, la connaissance de beaucoup de choses du pays des Iroquois, et du grand profit qu'ils en pourraient tirer pour la traite, s'ils en étaient les maîtres. On croit que ce peut être la raison qui les a portés à attaquer la Nouvelle-Hollande.”⁴⁸

Les Anglais du Massachusetts voulaient se débarrasser des guerres sauvages, mais connaissant la faiblesse de la colonie hollandaise des

bords de l'Hudson, ils préférèrent s'adresser aux autorités françaises pour combiner avec elles un plan d'action énergique. Le major Gibbons, de Boston, offrait d'anéantir les Agniers⁴⁹ moyennant la somme de vingt-cinq mille francs que le trésor français lui payerait pour couvrir ses frais. La proposition n'ayant pas été agréée, les Bostonnais avaient fait jouer d'autres influences.

Tandis que les troupes attendaient aux Trois-Rivières un vent favorable, elles virent arriver, le 3 août, une centaine de canots d'Ouataouas (du lac Supérieur) montés par plus de quatre cents hommes qui venaient vendre une abondance de pelleteries. Ils avaient fait cinq cents lieues dans ce but et ils repartirent le 7 avec le P. Allouez qui les accompagna comme missionnaire. La vue des troupes, l'exposé des desseins des Français leur faisaient présager la fin des guerres et, par suite, un développement du commerce. Ils répandirent ces nouvelles dans l'ouest.

Le 6 août 1665 fut inhumé aux Trois-Rivières un nommé Couc, soldat de la compagnie de M. Fromont, tué par la décharge prématurée d'un canon. Cet homme n'est pas Pierre Couc, habitant du Cap de la Madeleine à la date en question.

Le 10 août, M. de Chambly, à la tête des troupes des Trois-Rivières, se mit en route pour traverser le lac Saint-Pierre.

Mentionnons en passant le contrat de mariage dressé à Québec, le 12 août, par le notaire Duquet, entre Henri Brocq ou Brault, sieur de Pomerainville et damoiselle Claude de Chevrainville, en présence du marquis de Tracy, Alexandre de Chaumont, maréchal des camps et armées, Millo-Claude Lebarrois, interprète et agent général de la compagnie des Indes Occidentales, Jean Bourdon, sieur de Saint-Jean et de Saint-François, sa femme Anne Gasnier, Isaac Berthier, capitaine du régiment de l'Allier, servant près M. de Tracy, François de Monteil, sieur de Clairvacq ou Clérac, François de Gauds, sieur de Martainville, Louis de Nazo, Sébastien Villiers, sieur de Daudeville, Jean Laumonier, sieur de Traversy, enseigne au régiment d'Orléans, Verrier, procureur-général, Du Laurent, greffier, Prudent-Alexandre Taboureau de Véronne, enseigne de M. Berthier.⁵⁰

Le 18 et 19 août jetèrent l'ancre à Québec deux navires chargés chacun de quatre compagnies, avec M. de Salières, colonel du régiment, son fils âgé de quinze ans, et l'abbé Dubois, aumônier. Le 24 août, quatre autres compagnies débarquaient, étant venues sur le navire du capitaine Guyon.

Le 22 août on reçut à Québec la nouvelle que des barques et chaloupes avaient remonté la rivière Richelieu jusqu'au saut près du bassin. Quarante bateaux, de vingt hommes chacun, se trouvaient prêts à agir.

La *Relation* de 1665, dit : " Le second fort, nommé Saint-Louis à cause qu'il fut commencé dans la semaine que l'on célébrait la fête de ce grand saint (25 août) protecteur de nos rois et de la France, a été fait par M. Sorel." C'est le fort Chambly, ainsi nommé par la suite.

M. de Chambly érigea dans ce même mois un fort ⁵¹ à Richelieu qui avait un caractère provisoire. Un peu plus tard, M. de Sorel lui donna son nom en le reconstruisant sur des dimensions agrandies. C'était un carré avec trois bastions : deux aux angles, et l'autre au milieu d'une courtine dont les extrémités portaient chacun un demi-bastion. Il existe deux plans de ces ouvrages qui semblent être de 1665-66, et l'un est de beaucoup plus étendu que l'autre.

Le 12 septembre arriva à Québec le *Saint-Sébastien*, avec M. de Courcelles, gouverneur général de la Nouvelle-France, et M. Talon, intendant. Un autre vaisseau, le *Jardin de Hollande*, l'accompagnait. Deux jours après, un troisième, appelé la *Justice*, débarqua huit compagnies.

M. de Salières, malgré son grand âge, se transporta au-dessus du fort Chambly et fit travailler à un troisième fort près des rapides qui sont au-dessus de ce lieu. C'est le fort Sainte-Thérèse.

M. de Courcelles, à peine arrivé à Québec, partit en tournée d'inspection sur la rivière Richelieu.

Le 30 septembre, à Québec, 500 soldats prirent le scapulaire.

" Tous les vaisseaux sont arrivés et nous ont amené le reste de l'armée avec les personnes les plus considérables que le roi envoie pour secourir le pays. Ils ont pensé périr tous à cause des tempêtes qui les ont arrêtés quatre mois dans le trajet. Aux approches des terres, impatients d'une si longue navigation, ils ont trop tôt ouvert les sabords de leurs navires, ce qui a fait que l'air y étant trop tôt entré, la maladie s'y est mise, qui a causé bien de la désolation. D'abord il en est mort vingt, et il a fallu en mettre cent trente à l'hôpital, entre lesquels il y avait plusieurs gentilshommes volontaires, que le désir de donner leur vie pour Dieu avait fait embarquer. La salle de l'hôpital était pleine : il en a fallu mettre dans l'église, laquelle était remplie jusqu'aux balustres ; il a fallu avoir recours aux maisons voisines, ce qui a extraordinairement fatigué toutes les religieuses, mais ce qui a aussi excellemment augmenté leur mérite." ⁵²

Le régiment avait cruellement souffert des fièvres contractées sur les navires. Il entra d'abord chez les hospitalières soixante-dix malades atteints du scorbut, et lors du débarquement des dernières compagnies, cent trente autres en une seule journée ; l'Hôtel-Dieu était si petit qu'on mettait de ces malheureux dans le portail et le grenier. M. Talon allait chaque jour les visiter pour encourager les uns et con-

soler les autres ; il se montra très satisfait du zèle des religieuses et obtint du roi un don en leur faveur de trois mille livres de rente.⁵³

“ Depuis que nous sommes en ce pays, l'on n'avait point encore vu de si grandes tempêtes sur la mer ni dans le grand fleuve que cette année. Les douze vaisseaux qui sont arrivés ont pensé périr. Le treizième, qui était la frégate de M. de Tracy, a coulé à fond à l'entrée du fleuve, où on l'avait vue. Tous ses gens, toutes ses provisions, tout son bagage a péri, ce qui le recule un peu dans ses affaires, à cause des grandes dépenses qu'il est obligé de faire et du grand train qu'il doit entretenir.”⁵⁴

Le 1^{er} octobre quatre compagnies partirent de Québec pour aller attendre M. de Tracy aux Trois-Rivières.

Le 3 octobre, le père Chaumonot rentra à Québec, venant du fort Saint-Louis de Chambly.

Talon écrivait à Colbert, le 4 octobre : “ Les compagnies du régiment de Carignan, dont plusieurs sont composées de soixante-six hommes, vont être distribuées dans les forts commencés pour y passer l'hiver, et aussi dans les trois habitations : Québec, Trois-Rivières et Montréal.”⁵⁵

Le 15 octobre, jour de Sainte-Thérèse, le troisième fort étant achevé, on lui donna le nom de cette patronne. Déjà des sauvages amis s'étaient cabanés dans les environs et alimentaient du produit de leur chasse les travailleurs et les soldats.

Le fort Chambly était un carré avec trois bastions, l'un au milieu de chacune des trois courtines, et une porte fortifiée au centre du quatrième pan.

Sainte-Thérèse formait un carré un peu long, avec un bastion en fer de lance à chaque angle. Il était haut de quinze pieds, avec double palissade et une banquette en dedans élevée d'un pied et demi au-dessus du sol.

Tard dans l'automne, à ce qu'il paraîtrait, on éleva un quatrième fort à l'endroit où est située la ville de Saint-Jean. Tous ces forts étaient en bois planté comme des palissades.

Le 28 octobre, on apprit à Québec que M. de Salières, ayant fait faire un bateau au fort Sainte-Thérèse, avait envoyé dix-huit ou vingt hommes découvrir l'entrée du lac Champlain, et que ces gens s'étaient avancés quatre lieues sur cette nappe d'eau en admirant la beauté du pays d'alentour. “ Ce lac, après soixante lieues de longueur,⁵⁶ aboutit enfin aux terres des Iroquois Annieronnons. C'est là que l'on a dessein de bâtir encore dès le printemps un quatrième fort.”⁵⁷ Ce fut le fort Sainte-Anne. Voyez la carte qui accompagne le présent article et que nous empruntons à la *Relation* de 1665.

Il faut croire que le projet du fort Saint-Jean n'était pas conçu en ce moment, puisque le quatrième fort allait s'établir au lac Champlain. Quoiqu'il en soit, le fort Saint-Jean date de la fin de l'année 1665, et le fort Sainte-Anne (le cinquième) situé sur une île du lac, extrémité nord, a été construit le printemps et l'été de 1666.

Le 31 octobre, M. de Courcelles rentra à Québec, revenant de son voyage "en haut", où il était allé surveiller les travaux des forts et assigner des quartiers d'hiver aux troupes. M. de Salières arriva à Québec en même temps et, "ils ont eu par ensemble quelques démêlés", observe le *Journal des Jésuites*. Le 4 novembre, M. de Salières s'embarqua pour aller hiverner à Montréal.

Résumons les arrivages des compagnies: 19 juin 4, 30 juin 4, 19 et 20 août 8, 24 août 4, 14 septembre 8—total, 28. Sur ce nombre, il y en avait 24 du régiment de Carignan.

Le 15 novembre, on apporta à Québec le corps du P. François Dupéron, décédé le 10, au fort Saint-Louis, où M. de Chambly commandait. Pour remplacer ce religieux on désigna le père Albanel, résidant au Cap de la Madeleine, mais il était tard dans la saison, de sorte que ce missionnaire s'arrêta aux Trois-Rivières, où il était encore le 4 janvier, attendant que les glaces fussent prises sur le lac Saint-Pierre pour se mettre en route.

V

On a lieu de croire que M. de Courcelles voulut, contre les avis des gens compétents, faire une campagne d'hiver. Il ne connaissait ni la rigueur du climat ni les obstacles redoutables qui s'opposaient à une pareille marche avec des troupes non-seulement étrangères au pays, mais conduites à l'euro péenne. Sans l'aide que lui prêtèrent nos milices, c'eut été un désastre complet, comme la retraite de Moscou en 1812.

"Les ambassadeurs Onontaguez, Goyogouans et Tsonontouans déclarèrent que leurs alliés, les Agniers et les Oneïouths, ne voulaient pas, dès le même hiver, faire la paix avec nous, ce qui obligea M. de Courcelles de marcher contre, à la tête de cinq cents hommes et d'un bon nombre de Canadiens."⁵⁸

Le départ de Québec eut lieu le 6 janvier 1666. M. de Courcelles commandait, accompagné de M. du Gas qu'il prit pour lieutenant; de M. de Salampar, gentilhomme volontaire; du P. Pierre Raffeix, jésuite; de cent Canadiens et de trois cents hommes du régiment de Carignan.

“ Cette marche ne pouvait être que lente, chacun ayant aux pieds des raquettes, dont ils n'étaient pas accoutumés à se servir, et tous, sans en excepter les chefs et M. de Courcelles même, étant chargés chacun de vingt-cinq ou trente livres de biscuit, de couvertures et des autres provisions nécessaires.” (*Relation*, 1666, p. 6.)

Le 10, la petite armée quittait Sillery. Dès le troisième jour, plusieurs se gelèrent le nez, les joues, les oreilles, les doigts, les genoux, et on commença à se plaindre de plaies sur différentes parties du corps. Le “ mal de raquettes ” se faisait sentir vivement. Quelques-uns, engourdis par le froid, seraient morts sur la neige si on ne les eût relevés et portés sous un abri. Les maisons étaient alors bien rares entre Portneuf et Champlain.

Arrivé au Cap de la Madeleine le 15, M. de Courcelles expédia des ordres aux troupes qui devaient se joindre à son contingent le long de la route. Le 16, il était aux Trois-Rivières où il vit que M. Pierre Boucher, gouverneur du lieu, avait tout préparé selon ses désirs. Ce fut un temps de repos pour les militaires :

Etant rendus aux Trois-Rivières
On fait la nique aux cimetières.
On ne pense plus au passé.
Chacun se trouve délassé.
Le pot bout. On remplit l'écuelle . . .

Un manuscrit en vers que M. Arch. de Léry-Macdonald a trouvé dans les papiers de la famille de Lotbinière et qui nous paraît être du jeune Chartier de Lotbinière, Canadien, officier de l'expédition, renferme des passages qui complètent à propos certains renseignements dont nous avons besoin ici. C'est un badinage quant à la forme. Les vers que nous venons de citer en donnent un aperçu assez exact. L'auteur a été par la suite un homme considéré dans la colonie.

Le 18, M. de Courcelles poursuit son chemin avec quatre-vingts soldats, quatre officiers français et quarante-cinq Canadiens, par le lac Saint-Pierre pour se rendre au fort Richelieu.

Le 24, les capitaines de la Fouille, Maximin et Laubia, du régiment de Carignan, arrivent de Québec aux Trois-Rivières, avec chacun vingt soldats et quelques habitants des environs, pour se joindre aux trois cents hommes réunis en cet endroit. Le lendemain tout s'ébranle et marche à travers le lac Saint-Pierre jusqu'au fort Richelieu où est M. de Sorel. C'est alors, probablement, que cet officier rebâtit le fort hâtivement planté l'été précédent.

La journée du 25 était excessivement froide. L'on fut contraint de reporter aux Trois-Rivières plusieurs soldats dont les uns avaient les jambes tailladées par les glaces, et les autres les mains, les bras,

etc., gelés. Le poète qui nous intéresse était de cette troupe, aussi en a-t-il donné ses impressions :

Afin de gagner Richelieu . . .
 Mais ce lieu, devenu stérile,
 Ne nous fournissait point d'asile.
 Fallut y faire des remparts
 De neige et de glaçons épars.
 Sous l'abri de la belle étoile,
 Bâtit maison d'un peu de tolle
 Et se composer des bameaux
 Avec buchettes et rameaux.

L'auteur parle comme si M. de Courcelles eut été au fort Richelieu. Il dit que les " capots bleus " ou miliciens de Montréal, les rejoignirent à cet endroit. Ils étaient sous les ordres de Charles Lemoine, qui venait de passer cinq ou six mois en captivité chez les Iroquois. Avec lui se trouvait le sieur de Hautmesnil, qui faillit périr dans cette expédition. Les capots bleus étaient au nombre de soixante-et-dix.

M. de Courcelles partait, le 29, du fort Saint-Louis. Les capitaines Petit et Rougemont, le sieur Mignardé, lieutenant de la compagnie colonelle, sont aussi mentionnés à cette date. Le 29 donc, M. de Courcelles se mettait en marche avec cinq ou six cents hommes. Le rendez-vous général était au fort Sainte-Thérèse. On y attendait des Algonquins qui devaient servir de guides sous les ordres de Louis Godefroy de Normanville, le même qui fut procureur du roi, mais les sauvages s'étant enivrés furent en retard, et M. de Courcelles commit l'imprudence de partir sans eux.

C'est un tour, dit-on, de coquin
 Et, n'en déplaise à l'Algonquin
 Qui s'arrêtait à la bouteille,
 Alors on aurait fait merveille.

Le 30 janvier, toute l'armée quitta le fort Sainte-Thérèse et s'avança avec mille peines et misères, en se trompant de route, jusqu'au 14 février où elle se trouva vingt lieues à l'est des bourgades des Agniers, tout près d'un établissement de Hollandais.

" Les guides ne purent découvrir le chemin des villages des Iroquois et menèrent le parti à Corlard, où l'on ne trouva qu'une cabane d'Iroquois. Le Bâtard Flammand y était aussi avec un parti d'Aniez dont il était le chef." ⁵⁹

Arendt van Corlaer commandait vers 1640 un petit fort construit par les Hollandais à six lieues d'Orange (Albany.) Les sauvages et les Français appelaient de son nom le poste où il avait résidé et même donnaient ce nom aux gouverneurs ou chefs facteurs de l'endroit par la suite.

Le Bâtard Flammand, chef iroquois, métis d'un Hollandais et d'une femme agnier, commandait la bande qui tua le P. Garreau sur le lac des Deux-Montagnes en 1656.

Le 15, à six lieues d'Albany, on sut définitivement que la province toute entière était passée aux mains des Anglais, comme nous l'avons rapporté plus haut.

Le 20, samedi, les troupes attaquèrent un cabanage d'Iroquois où ils tuèrent "plus de deux sauvages", et une vieille femme. Dans une escarmouche en plaine, le même jour, quatre Iroquois succombèrent, mais six Français demeurèrent sur place. La nuit suivante et la journée du lendemain il plut continuellement. Ce dimanche, M. de Courcelles eut divers entretiens avec le commandant du poste voisin, un Hollandais qui servait l'Angleterre depuis l'introduction du nouveau régime. La restauration de Charles II qui datait de cinq ans, avait été soutenue par Louis XIV, de sorte que les deux rois étaient ensemble dans les meilleurs termes.

Malgré l'insuccès de ses armes, le gouverneur français se convainquit que sa présence et celle de son armée dans cette région, au milieu de l'hiver, impressionnait fortement les esprits.

Quelques prisonniers capturés durant le trajet, firent connaître que les Agniers et les Onneyouts étaient allés en guerre chez des peuples situés vers le sud et appelés "faiseurs de porcelaines", probablement les Andastes, habitants des bords de la Susquehanna. Cette nouvelle acheva de décourager les Français, aussi, le soir du même dimanche, après avoir été bien traitée par les Hollandais, l'armée décampa avec précipitation, marchant toute la nuit et une partie du lendemain. Le soir venu, survinrent les trente Algonquins de Louis Godefroy apportant les produits de leur chasse, ce qui était à propos, car la disette régnait dans les rangs des soldats.

La Victoire aurait bien parié
De la démarche et défilé
Que vous avez fait, grand Courcelle.
Sur des chevaux faits de ficelle,
Mais en voyant votre harnois
Et votre pain plus sec que noix
Elle n'aurait pu vous décrire
Sans nous faire pâmer de rire.

Les Agniers revenant dans leur pays au moment où de Courcelles se retirait le suivirent à la piste et le harcelèrent avec adresse, ce qui rendit la situation plus critique que jamais. Dans une affaire d'arrière-garde, le sieur d'Aiguemortes et quatre soldats tombèrent sous leurs coups; il y eut trente Iroquois de tués. Le poète raconte en détail cette aventure

et dit que le jeune de Lotbinière (lui-même), qui avait pris la place de M. d'Aiguemortes, fut légèrement blessé.

M. de Courcelles se voyait au milieu du lac Champlain lorsque les vivres lui manquèrent. Il envoya ouvrir une "cache" de provisions qui avait été préparée dans le but d'assister les troupes au retour, mais elle ne contenait plus rien. Les voleurs s'étaient emparés en même temps d'effets valant quatre-vingts piastres de notre monnaie actuelle appartenant au père jésuite Pierre Raffeix et à Charles Boquet, frère donné.

Plus de soixante soldats moururent de faim par suite de ce mécompte. Il ne faut pas oublier ceux qui avaient déjà péri de misère en allant ou revenant, ni ceux qui ne purent résister aux épreuves de la marche depuis le lac Champlain jusqu'à Québec. Les Algonquins et les Canadiens parvinrent à soulager bon nombre de ces militaires, en abattant les bêtes de la forêt et donnant d'utiles conseils à ces pauvres novices sur la manière de se conduire en pareilles circonstances. Le poète décrit longuement, sur un ton gai, les souffrances de cette campagne.

Enfin, le 8 mars, l'armée rentra à Chambly dans un désarroi lamentable.

Il est évident que le fort Sainte-Anne n'était pas encore construit, car on eût pu s'y ravitailler après la découverte du pillage de la "cache." C'est alors, en apparence, que l'on conçut le projet de placer un fort sur une île du lac. Le capitaine de la Motte-Lucière le termina l'été de 1666. Quant au fort Saint-Jean, il en est à peine fait mention; en 1666, le capitaine Berthier y commandait et le sieur de Rougement était à la tête du fort Sainte-Thérèse.

Rendu au fort Saint-Louis de Chambly, M. de Courcelles rejeta l'insuccès de son entreprise sur les jésuites. Il continua de parler d'eux avec amertume et reproche jusqu'à Québec, où il comprit que sa persistance à faire une semblable opération militaire en février, avec des soldats européens, avait été la cause de sa déconfiture.

Les troupes, dit le poète, passèrent de Chambly à Montréal au lieu de descendre à Sorel :

Montréal vit la jeunesse
Au retour conter sa prouesse.

Vers le 12 mars on reprit le chemin de Québec, rive gauche du fleuve. Le soleil brillait avec ardeur. Les hommes, déjà épuisés par la rude campagne qu'ils venaient de faire, ne purent supporter la vue de ces rayons ardents mêlés à la blancheur intense de la neige. Ils

subirent la cruelle expérience de l'enflure des yeux que nous appelons le mal de neige.

Mais le soleil battant à plat
Et la neige faisant éclat
Les sieurs Dugal et Lotbinières
Pensèrent perdre leurs visières,
Et comme aveugles sans bâtons,
Ne pouvant marcher qu'à tâtons
Furent conduits aux Trois-Rivières.

Il paraîtrait qu'il y eut à ce dernier poste quelques infractions aux règles du carême, commencé le 10 mars. Après une telle aventure, cela se conçoit.

M. de Courcelles étant passé aux Trois-Rivières arriva à Québec le 17 mars, connaissant nombre de choses dont il ne soupçonnait pas l'existence avant que de venir en ce pays.

VI

Dans les forts de la rivière Richelieu on avait laissé des garnisons et il y avait sur le lac Champlain un certain nombre d'hommes, avec la compagnie du capitaine Lamotte du régiment de Carignan, qui construisaient le fort Sainte-Anne, au printemps de 1666. Un peu plus tard, au mois de juin, "certains guerriers iroquois rencontrèrent à la chasse messieurs de Chasi, de Lerole, de Montagni, officiers, dont les deux (premiers?) étaient parents de M. de Trasi. Agariata tua messieurs de Chasi et de Montagni, quelques autres Français, et amenèrent M. de Lerole dans leur pays."⁶⁰ Nicolas Perrot ajoute : "M. de Noirole, neveu M. de Tracy, était prisonnier chez les Agniers et les Onéiouths. M. de Chasy, son cousin, fut tué au nord du fort Lamotte dans le lac Champlain. . . . Il partit vers le même temps un chef de guerre considérable du pays des Aniez, ayant trente guerriers sous son commandement, qui ramenaient les prisonniers français qu'ils avaient à Montréal. Il alla se poster avec ses gens à Laprairie, où il n'y avait encore aucun établissement, et y trouva des Onnontagués qui y avaient chassé pendant l'hiver, pour mieux persuader les Français de la solidité de cette paix qu'ils venaient de faire ensemble. Ils apprirent à ce parti nouvellement arrivé que le Bâtard Flammand était à Québec pour y conclure la paix. Ce chef, ayant appris cette nouvelle, ne voulut point passer outre. Il y laissa reposer son parti et s'embarqua avec les Onnontagués qui l'amènèrent à Montréal. Quand il y fut arrivé, on dépêcha un bateau dans lequel il se mit pour se rendre à Québec. Il trouva la paix faite à son arrivée. M. de Tracy le reçut fort bien et le

faisait manger souvent avec le Bâtard Flammand à sa table, car c'était un homme de poids et de considération parmi les sauvages de sa nation. . . M. de Tracy fit commander au mois de mai ⁶¹ 1666 un parti de trois cents hommes, français et algonkins, qui recontrèrent le Bâtard Flammand, ayant avec lui M. de Noyrolle et trois autres Français dont il y en avait un blessé au talon, que M. de Courcelles recommanda en parlant au sieur Corlard. Les Français et Algonkins de l'avant-garde, prirent et lièrent le Bâtard Flammand et deux de ses gens, mais sitôt que le gros des troupes eut joint, qui accourut aux clameurs et aux huées des Algonkins, M. de Sorel, commandant en chef, les fit délier. Les Algonkins en témoignèrent leur mécontentement et se portèrent à dire quelques insolences au commandant, car ils voulaient qu'on les brûlât. M. de Sorel les relança avec tant de feu et de fermeté, qu'ils n'eurent pas le mot à lui répliquer. Vous remarquerez qu'ayant été pris, ils déclarèrent qu'ils venaient en ambassade ⁶² pour parler d'accommodement, et ce qui fut la raison pourquoi M. de Sorel en usa ainsi à leur égard. Il amena ces ambassadeurs avec lui à Québec et les présenta à M. de Tracy qui en renvoya un dans son pays avec une lettre pour M. Corlard, par laquelle il l'assurait de sa parole, pour les faire venir tous en assurance dans la colonie et qu'ils y seraient très bien reçus." ⁶³

Les Iroquois envoyèrent à Québec des ambassadeurs avec mission de parler de la paix et de reprocher aux Français leur agression. Au lieu de les coffrer, on les traita en gens respectables. Durant ces pourparlers (juin 1666) les environs de Montréal étaient infestés de petites bandes qui massacraient les colons. Des coups semblables avaient lieu près des forts Chambly et Sainte-Thérèse.

Au mois de juillet, M. de Sorel, dirigeant une expédition contre le pays des Iroquois, rencontra quelques-uns de leurs chefs à vingt lieues des villages agniers ⁶⁴ et se laissa persuader qu'il fallait les conduire à M. de Tracy pour négocier la paix. Cette ruse fut prise au sérieux comme toujours. Les troupes rebroussèrent chemin. Rendu à Québec, l'un de ces sauvages se vanta d'avoir tué un officier, M. de Chasy, parent du maréchal d'Estrade—on lui mit la corde au cou.

"M. de Tracy, donnant un jour à manger, témoigna à table combien la perte qu'il venait de faire de M^r son neveu lui était sensible, mais que le bien du public l'avait engagé, nonobstant cela, à donner la paix au Bâtard Flammand qui la lui avait demandée. Cela suffisait pour faire comprendre à ce chef orgueilleux des Aniez la douleur que M. de Tracy ressentait de la mort de M. de Chasy qu'ils avaient tué et l'obliger, par bienséance, à diminuer son orgueil. Mais

loin de compatir à la peine qu'il en marquait, il⁶⁵ leva, en sa présence et celle de toute la compagnie, son bras, se vantant hautement que c'était le sien qui lui avait cassé la tête. Cette insolence outrée rompit la paix que M. de Tracy avait accordée au Bâtard Flammand et, faisant dire sur le champ à ce chef indiscret qu'il n'en tuerait jamais d'autre, il le fit prendre et lier et, ayant envoyé chercher l'exécuteur, sans le faire mettre en prison, il ordonna qu'il fut étranglé en présence du Bâtard Flammand."⁶⁶

"Le 6 septembre 1666, le sieur Couture arrive avec deux annés pour l'escorter, dont l'un est de la nation neutre, chef de la brigade qui a tué M. de Chasy. ... OnnonkenriteSi, chef des SonnotSan ici en personne, avec trois autres, nous prennent en particulier chez nous, le P. Chaumonot et moi (le P. Lemercier); nous présentent un collier pour retenir le bras d'Onnontio levé sur l'Annié. Nous répondons 1^o que nous ne nous mêlons point d'affaires de guerre, 2^o que l'Annié est un étourdi, 3^o qu'Onnontio ne souffrira point son insolence, 4^o que, quoiqu'il arrive à Annié de la part d'Onnontio, qu'ils sont toujours les bienvenus, etc. . . M. de Tracy conclut d'aller en personne à Annié avec mille ou douze cents hommes; ainsi la mission du P. Fremin et du P. Rafeix, qui devaient aller à GoiogSen, est arrêtée." (*Journal des Jésuites.*)

Le 14 septembre 1666, "M. de Tracy et M. le gouverneur s'embarquent pour la guerre avec plus de 400 habitants, enfants du pays, volontaires, etc. Il m'a demandé les PP. Albanel et Raffeix; de notre plein gré nous donnons six hommes, entre autres Guillaume Boivin et Charles Boquet." (*Journal des Jésuites.*)

M. de Tracy était à la tête de six cents soldats et de six cents Canadiens, dont cent dix de Montréal, plus cent Hurons et Algonquins. Il se rendit au fort Sainte-Anne, d'où il repartit le 3 octobre—mais M. de Courcelles, impatient à son ordinaire, avait déjà pris les devants. En cette occasion Pierre Le Gardeur de Repentigny commandait les Canadiens de Québec; Charles LeMoine et Picoté de Belestre dirigeaient les miliciens de Montréal.

"Le 5 octobre, nous apprenons de bonnes nouvelles de l'armée qui est bien de 14 cents hommes. Tous ces messieurs se portent très bien. Ils sont entrés dans le lac de Champlain le 28 ou 29. Le temps est très beau." (*Journal des Jésuites.*)

"Le 9 octobre nous recevons de bonnes nouvelles de l'armée qui sera partie, le 3 ou 4, du fort de Sainte-Anne, qui est quatre lieues dans le lac Champellain. M. de Tracy est en bonne santé, etc." (*Journal des Jésuites.*)

"M. de Tracy partit en octobre 1666, à la tête de quatorze cents hommes, soldats, Canadiens et Algonkins, pour aller contre les Aniez.

Il avait laissé à Sorel, en passant, le Bâtard Flammand qu'il renvoya chez lui après cette campagne, qui fut employée à brûler et jeter dans les rivières les blés-d'Inde de quatre villages, dont il mourut de faim plus de quatre cents âmes pendant l'hiver. Ceux qui vécuturent étaient errants çà et là et allaient mendier des vivres chez les Onnontagués, qui les refusaient et se moquaient d'eux en leur disant que le nord-est impétueux avait foudroyé leurs grains par leur faute." 67

"M. de Tracy, M. notre gouverneur et M. de Chaumont partirent d'ici en personne pour aller au pays des Iroquois agneronons, qui touche à la Nouvelle-Hollande, possédée à présent par les Anglais. L'armée était composée de treize cents hommes d'élite, qui tous allaient au combat comme au triomphe. Ils ont marché par des chemins des plus difficiles qu'on se puisse imaginer : parcequ'il y faut passer à gué plusieurs rivières et faire de longs chemins par des sentiers qui n'ont pas plus d'une planche de large, pleins de souches, de racines et de concavités très dangereuses. Il y a cent cinquante lieues de Québec aux forts qu'on a faits sur la rivière des Iroquois (Richelieu). Ce chemin est assez facile parce que l'on y peut aller en canot et en chaloupe, y ayant peu de portages, mais passer au-delà c'est une merveille que l'on en puisse venir à bout, parce qu'il faut porter les vivres, les armes, le bagage et toutes les autres nécessités sur le dos. . . " 68

Comme dans la première expédition, les préparatifs manquaient de logique. En sus, les Iroquois, avertis du danger, avaient des forts munis de moyens de défense—de sorte que, pour leur répondre, il fallait transporter des bouches à feu par des chemins à peu près inaccessibles. Il en résulta des délais et de graves embarras pour les troupes. Les approvisionnements manquèrent ; on donna aux commissaires des vivres, le titre dérisoire de "grands maîtres du jeûne" ; ni la nourriture ni l'habillement n'étaient en rapport avec les nécessités du jour.

Les quatre villages des Agniers n'offrirent aucune résistance ; la population les avait évacués ; on les brula, avec les provisions qu'ils renfermaient. Au lieu de poursuivre ce premier succès et d'aller ravager les quatre autres cantons, M. de Tracy ordonna la retraite. Le 5 novembre il rentra à Québec où l'on célébrait avec éclat "la défaite des Agniers", qui n'était pas du tout une défaite, comme le temps le prouva.

"Le 5 novembre au soir, M. de Tracy retourne d'Annié avec ses troupes d'environ 13 cents hommes y compris les sauvages, à la réserve de 9 ou 10 noyés dans le lac de Champlain. Les Annienguer ayant pris la fuite au bruit des tambours, il a fait brûler les 4 bourgs

avec tous les blés : il y avait bien en tout 100 grandes cabanes. On a appris de quelques vieillards restés que tout fraîchement nouvelle était venue que l'armée d'Annontaté avait été défaite par les Andastes." (*Journal des Jésuites.*)

"Le 8 novembre on renvoya le Bâtard Flamant avec un ancien d'Annié. *Item* deux d'Onnei8t, entre autres un capitaine nommé Soenres, avec commission de dire à leurs gens qu'ils aient, entre çï et quatre lunes, à contenter Onnontio sur les propositions qu'il a faites pour le bien des peuples, entre autres qu'ils amènent de leurs familles." (*Journal des Jésuites.*)

"A la fin de la campagne, le Bâtard Flammand fut renvoyé et arriva chez lui où il trouva une désolation entière. Les Aniez s'imaginaient avoir toujours les Français aux environs de leurs villages. Ils le pressèrent de retourner sur ses pas et de demander avec instance la paix. Il ne tarda guères en effet à se rendre à Québec, où il protesta avec toutes les assurances qu'on voudrait exiger de lui, qu'il désirait avoir la paix ; qu'il resterait en otage et qu'il reviendrait lui-même demeurer avec sa famille dans la colonie, pour prouver la sincérité qui lui faisait venir la demander. Ces raisons furent écoutées favorablement ; il ne manqua pas aussi d'accomplir ce qu'il avait promis, car plusieurs de la même nation,⁶⁹ à son exemple, vinrent s'établir à Montréal, sans y défricher cependant aucune terre. Ils s'étendirent depuis la rivière des Outaouas jusqu'à la rivière Creuse, où la chasse des castors, des loutres, des cerfs, des biches et des élans est très commune. On les voyait, le printemps et l'automne, descendre dans la colonie,⁷⁰ chargés en si grande quantité de toute sorte de pelleteries, que le prix en diminua de plus de la moitié en France."⁷¹

L'expédition de l'automne de 1666 fut absolument sans résultat. Il ne s'y fit que des bévues ajoutées à celles des deux campagnes précédentes. Les six cents Canadiens qui servaient simplement d'éclaireurs eussent accompli quelque chose de définitif, si la permission eût pu leur en être accordée—mais non ! ils devaient se borner à accompagner les beaux militaires et être témoins de là sottise européenne. Au lieu de faire une attaque à fond, tout se borna à brûler des cabanes.

Ce qu'il mourut de soldats par le froid, la faim et les maladies, dépasse le chiffre de toutes les garnisons que la France nous avait envoyées depuis l'origine de la colonie—it est vrai que ces garnisons avaient toujours été déplorablement faibles.

Durant l'hiver de 1666-67, sur soixante soldats casernés au fort Sainte-Anne, quarante furent malades du scorbut, une affliction qui atteignait toujours les Européens parce qu'ils ne voulaient pas se conformer aux enseignements de l'expérience et qu'ils méprisaient les conseils des Canadiens. On découvrit—chose étonnante—que l'air

était infecté au lac Champlain, et l'on transporta les malades à Montréal, en plein hiver.

M. de Tracy voyait des miracles partout. M. de Courcelles se jetait tête baissée dans des périls qu'il ne comprenait pas. La milice canadienne n'était guère regardée comme une aide par la morgue française. Elle seule, pourtant, eut été capable de montrer comment il fallait s'y prendre pour en finir avec les Iroquois. Retournés chez eux après ce triomphe, les habitants eussent pu travailler en paix à leurs terres, protégés par les soldats royaux qui n'étaient utiles que pour gêner les bandes de maraudeurs dans le voisinage des habitations. Ce qui est assez curieux, c'est l'espèce de terreur dont furent prises ces troupes une fois logées dans les nouveaux forts—elles n'osaient plus s'éloigner de leurs retranchements, par crainte des Iroquois. Cette panique gagna les officiers. Là où dix Canadiens s'aventuraient hardiment, cent militaires refusaient de marcher.

Conduites avec une fausse précipitation, les entreprises des Français contre les Iroquois n'avaient réussi qu'à moitié. La première campagne s'était bornée à une pénible et désastreuse marche en raquettes ; la seconde et la troisième remplirent à peu près le but désiré en terrorisant l'ennemi, mais le prestige de nos armes eut à souffrir du flottement des affaires militaires dans ces opérations qui eussent dû être foudroyantes.

Les Cinq-Cantons, inquiétés, non dévastés, non dispersés, sauf celui des Agniers, n'altérèrent en rien leur politique. N'étant pas les plus forts, ils recoururent à leur vieille et toujours salutaire coutume—la diplomatie. De 1644 à 1699, et même plus tard, l'adresse de leurs délégués les sauva de la ruine plus d'une fois. On a trop souvent répété que cette nation avait été subjuguée, anéantie, par les soldats de Carignan ; elle eût dû l'être mais ne le fut pas. Dès 1683, elle reprenait l'offensive et la prolongeait jusqu'à la dernière année du siècle. Ses bandes bravaient de nouveau toute la colonie des bords du Saint-Laurent et semaient la terreur sur les territoires lointains où les Français avaient des établissements—aux Illinois, au Wisconsin, au nord du lac Huron, à la baie James. L'horrible situation appelée les *temps héroïques* (1640-1665) s'était terminée, il est vrai, en 1666, mais elle était redevenue aussi intense en 1689-99.

VII

Le plan de colonisation qui s'exécutait avec assez de vigueur et de sagesse depuis 1661 à peu près, ne pouvait manquer de recevoir un contingent de militaires ; cela entraînait dans les projets du ministre qui écrivait à Talon, le 5 avril 1666 : " Le roi est satisfait de voir que le plus grand nombre des soldats. . . sont disposés à s'établir dans ce pays au moyen de quelque aide supplémentaire qu'on leur donnerait à fin de cet établissement. . . Cela paraît si important à Sa Majesté qu'elle désirerait les voir tous rester au Canada."

Notre population était alors de 600 familles ; elle ne pouvait pas recevoir d'un seul coup 1,000 ou 1,200 hommes : c'eût été un fléau, un écrasement, aussi croyons-nous, d'après divers indices, que le chiffre des soldats licenciés ne dépassait pas 400, dont plus d'un cent devinrent coureurs de bois et ne firent rien pour la colonie ; une autre certaine exercèrent des métiers ou furent domestiques à Québec, Trois-Rivières et Montréal ; deux cents optèrent pour l'agriculture, après avoir servi trois années chez les " habitants ", selon la loi du pays.

Dans le règlement⁷² du Conseil Souverain, du 24 janvier 1667, au sujet de ces matières, il est dit que certaines clauses concernent " les soldats du régiment de Carignan-Salières ou des garnisons des forts de Québec, des Trois-Rivières et Montréal ", ce qui embrasse les compagnies venues par la voie des Antilles avec M. de Tracy en 1665.

Parlant de la milice canadienne, Talon écrivait en 1667 qu'une " dépense de cent pistoles⁷³ dans toute une année, mise en prix pour les plus adroits tireurs, exciterait bien de l'émulation au fait de la guerre ".

" Le 2 avril 1667, nouvelle arrive de Montréal, que les cinq nations témoignent une bonne disposition pour la paix. Le 20, le Bâtard Flamant, avec deux Onneist arrivent, sans avoir amené ni Hurons ni Algonquins, ni familles, qu'on leur avait demandés. Le 27, on prend résolution en conseil de retenir ici toutes les femmes et de renvoyer les hommes dans le pays, à la réserve de deux, avec protestation de la part de M. de Tracy que si, dans deux lunes, ils n'obéissent et n'exécutent les articles proposés, notre armée partira pour les aller ruiner dans le pays." (*Journal des Jésuites.*)

Le 28 août 1667, M. de Tracy s'embarqua sur le *Saint-Sébastien* pour la France, amenant des troupes avec lui.

La mère Marie de l'Incarnation écrivait le 18 octobre 1667 : " On dit que les troupes s'en retourneront l'an prochain, mais il y a apparence que la plus grande partie restera ici, comme habitants, y trouvant des terres qu'ils n'auraient peut-être pas dans leur pays."

Les événements survenus en Europe paraissent avoir hâté le rappel des troupes du Canada. L'Angleterre et les Pays-Bas étaient en lutte ouverte dès 1664, ce qui inspirait à Colbert la création d'une marine pour relever le prestige de la France dans le commerce maritime, de même qu'aux colonies. La paix de Bréda (ville de Hollande) signée le 25 juillet 1667 entre l'Angleterre, les Provinces-Unies et la France, leur alliée, régla le sort de la Nouvelle-Belgique (le New-Jersey et New-York) qui devint définitivement possession anglaise, en échange du privilège accordé aux Hollandais d'importer en Angleterre leurs marchandises descendant le Rhin ; la France recouvra l'Acadie (prise en 1654) moyennant l'abandon à l'Angleterre des îles Antigoa, Montserrat et Saint-Christophe, dans les Antilles.

Louis XIV, se croyant assuré de la complaisance de Charles II, songea à exécuter ses projets à l'égard de la Hollande qui était la seconde puissance maritime, l'Angleterre étant la première depuis Cromwell. Sous prétexte de revendiquer les prétendus droits de sa femme espagnole, Marie-Thérèse, sur la succession du roi d'Espagne, Louis XIV engagea (1667) la guerre dite de dévolution, envahit la Franche-Comté et s'empara de douze villes des Flandres. "Les Hollandais prirent ombrage d'un prince aussi belliqueux et aussi avide. Préférant garder pour voisin le roi d'Espagne, faible et éloigné, ils formèrent avec l'Angleterre et la Suède une alliance à l'effet d'arrêter Louis XIV. Celui-ci dut céder et rendre ses conquêtes par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), mais son irritation subsistait et il méditait une revanche contre ce petit peuple protestant et républicain qui se permettait ainsi de lui faire échec. Les relations restèrent donc fort tendues et, bientôt, une guerre de tarifs prépara la rupture complète— ce qui eut lieu en 1672." ^{73a}

"Le roi donna l'ordre de faire rentrer en France le régiment de Carignan et les quelques compagnies, appartenant à d'autres corps, qui l'avaient suivi. Quatre compagnies de Carignan, choisies parmi celles dont les capitaines s'étaient mariés dans le pays ou étaient disposés à s'y marier, furent laissées en arrière, afin de conserver les forts les plus avancés et défendre les habitants contre les incursions des ennemis. Le roi ayant averti les officiers qui allaient rentrer en France, qu'il serait fort aise si une partie de leurs soldats consentaient à demeurer dans la colonie, il resta en tout plus de quatre cents hommes décidés à adopter le Canada pour leur patrie. On distribua à chaque soldat cent francs, ou cinquante francs avec les vivres d'une année ; chaque sergent reçut cent cinquante francs ou cent francs avec les vivres d'une année. Douze mille livres furent distribuées aux soldats qui, sans appartenir aux compagnies laissées en arrière, consentaient à rester dans le pays et à s'y marier." ⁷⁴

On voit aux archives de la marine, à Paris, les pièces suivantes : Le 12 février 1669, ordonnance du roi pour la subsistance de quatre compagnies d'infanterie étant en Canada, composées chacune de 53 hommes, pendant l'année 1669. Le 22 mars, ordonnance pour la solde et "entretienement" de 25 soldats en chacune des quatre compagnies restées en Canada, pendant l'année 1669. Même jour, ordonnance pour la solde et entretienement, pendant les six premiers mois de l'année 1670, des quatre compagnies d'infanterie qui sont restées en Canada, sur le pied de 78 hommes chacune. Le 25 mars, promesse des capitaines Chambly, La Durantaye, de Grandfontaine, Laubia et Berthier de mettre leurs compagnies sur le pied de 50 hommes chacune, depuis 20 jusqu'à 30 ans, et de leur fournir la subsistance jusqu'à leur embarquement moyennant 1,000 écus. Le 29 du même mois, ordonnance pour la levée et armement de six compagnies d'infanterie qui passent en Canada et pour leur subsistance pendant neuf mois de 1669 et six mois de 1670.⁷⁵

"Sa Majesté envoie 150 filles pour être mariées, 6 compagnies de 50 hommes chacune, et plus de 30 officiers ou gentilshommes, tous pour s'établir en Canada, et plus de 200 autres personnes qui y vont aussi dans ce but."⁷⁶

En 1668, Talon repassa en France et revint en 1670⁷⁷ avec environ 400 émigrants et six compagnies⁷⁸ de soldats formant 300 hommes, destinés à renforcer la garnison du Canada et à y devenir colons, au fur et à mesure de leur congédiement."⁷⁹

"Talon repartit pour Québec en 1669, avec un armement de deux cent mille livres. Il fut suivi par près de sept cents émigrants, dont trois cents soldats et plus de trente officiers ou gentilshommes ; ils parvinrent heureusement à leur destination, tandis que lui-même, après une navigation orageuse de trois mois, faisait naufrage sur les côtes du Portugal et se voyait forcé d'attendre à l'année suivante pour reprendre son voyage."⁸⁰

L'été de 1669, Nicolas Perrot se trouvait à Montréal avec les Outaouas qui y faisaient la traite. Il dit: "M. de la Motte, homme de cœur et d'honneur, commandait alors à Montréal ; sa compagnie était la seule du régiment de Carignan restée dans le pays. . . On posta le long des palissades tous les soldats de la garnison, qui faisaient en tout le nombre de soixante hommes, qui furent commandés par un sergent. . ."

"Il est arrivé cette année 165 filles ; 30 seulement restent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir. On leur fait présent, en les mariant, de 50 livres en provisions de toute nature et en effets. Il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât 150

à 200 pour l'an prochain. Trois au quatre jeunes filles de naissance trouveraient aussi à épouser ici des officiers qui se sont établis dans le pays. Je vous recommande d'envoyer des engagés. Madame Etienne, chargée par le directeur de l'hôpital général de Paris, de la direction des jeunes filles qu'il envoie, retourne en France pour en ramener celles que l'on enverra cette année. Il faudrait recommander que l'on choisit des filles qui n'aient aucune difformité naturelle, ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays et, enfin, qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel. J'ai écrit dans ce sens à M. le directeur de l'hôpital."⁸¹

Le 11 février 1671, Colbert écrit à Talon que le roi désire voir les officiers des troupes s'établir en Canada et donner ainsi l'exemple à leurs hommes. Le mois suivant il dit que des officiers des troupes restées en Canada sont retournés en France, mais le roi désire qu'ils se fixent en Canada et que ce sera pour eux le moyen de mériter ses grâces.⁸² De tous ces projets, il n'est pas résulté la création d'un empire, mais seulement quelques groupes de cultivateurs aux environs de Montréal et principalement sur la rivière Chambly.⁸³

La *Relation* de 1668 (p. 3) note que 400 soldats s'établirent.

D'après le P. Le Clercq, récollet, qui écrivait en 1691, le régiment de Carignan " donna lieu à plus de trois cents familles nouvelles."

" Deux sortes de gens habitent ce pays-ci : les uns sont venus de France avec quelque argent pour s'y établir ;⁸⁴ les autres sont des officiers et des soldats du régiment de Carignan qui, se voyant cassés, il y a trente ou quarante ans,⁸⁵ vinrent ici ⁸⁶ changèrent l'épée en bêche, et le métier de tuer les hommes en celui de les faire vivre, je veux dire la guerre en agriculture. Tous ces nouveaux venus ⁸⁷ ne furent point embarrassés de trouver du fond ; on les mit à même de la terre et on leur en donna tant qu'ils en voudraient défricher."⁸⁸

" La paix ayant été conclue, on réforma ce régiment qui s'établit dans le pays. La colonie devint par là considérable par tous les mariages des soldats et plusieurs officiers qui aimèrent mieux rester dans le pays que de s'en retourner en France. . . Le Canada fut longtemps sans troupes, jouissant d'une profonde paix qui dura vingt ans.⁸⁹ Je ne suis pas surpris si les Canadiens ont tant de valeur, puisque la plupart ⁹⁰ viennent d'officiers et de ces soldats qui sortaient d'un des plus beaux régiments de France. . . Des vingt-quatre compagnies du régiment de Carignan-Salières qui étaient en Canada, on en fit repasser en France, au bout de trois ans, et les quatre qui demeurèrent furent composés de soixante et quinze hommes chacune. Il y eut plus de trois cents personnes de ce régiment qui s'établirent dans le pays. Ces quatre compagnies furent encore réformées quelques années après, dont la plupart des réformés firent des habitations. Celles-ci (les com-

pagnies) furent remplacées, la même année, par quatre autres compagnies. Les officiers qui ne voulurent point passer en France eurent des concessions de terre et quelques libéralités que Sa Majesté leur fit.⁹¹

“ Presque tous⁹² les soldats, dit Charlevoix, un peu plus tard, s'étaient fait habitants, ayant eu leur congé à cette condition. . . Plusieurs de leurs officiers avaient obtenu des terres avec tous les droits de seigneurs ; ils s'établirent presque tous dans le pays, s'y marièrent, et leur postérité y subsiste encore. La plupart étaient gentilshommes, aussi la Nouvelle-France a-t-elle plus de noblesse ancienne qu'aucune autre de nos colonies, et peut-être que toutes les autres ensemble.”

“ Les premières troupes (qui arrivèrent en Canada) étaient du régiment de Carignan-Salières. De vingt-quatre compagnies qui y étaient, on en fit repasser vingt en France au bout de trois ans, et les quatre qui demeurèrent furent composées de soixante et quinze hommes chacune. Il y eut près de trois cents hommes de ce régiment qui s'établirent dans le pays, non pas avec des filles de joie, comme le prétend le baron de La Hontan, mais avec des filles et des femmes qui étaient en France à charge à de pauvres communautés, d'où on les a tirées pour les conduire, de leur plein gré, en Canada.”⁹³ Le même auteur ajoute que les quatre compagnies en question furent réformées lorsque les hommes se marièrent et qu'on les remplaça par quatre autres.

Le même Le Beau, qui vivait à Québec en 1727, ajoute : “ Le R. P. Joseph, Canadien (Joseph Denys de la Ronde ?) et d'autres vieillards, qui ont presque touché à ces premiers temps, disent que les hommes du régiment Carignan-Salières s'établirent avec des filles venues de France, qui étaient à charge à de pauvres communautés, d'où on les tira pour les conduire en Canada de leur plein gré.”

“ Ce régiment, quelque temps après,⁹⁴ fut embarqué pour passer en Canada, commandé par M. de Salières. La permission que le roi donna aux officiers et aux soldats de se marier en ce pays-là, ruina le régiment et il fut réduit aux deux colonelles⁹⁵ qui conservèrent leurs drapeaux blancs et étaient de cent hommes chacune, tous officiers réformés, sergents et vieux soldats. Ce régiment étant repassé en France, le roi le rétablit et le fit de seize compagnies, une desquelles était la colonelle de Salières.”⁹⁶

“ Comme l'immigration augmentait peu, on permit aux officiers et aux soldats du beau régiment de Carignan de rester en Canada. Des terres leur furent distribuées, avec des secours d'argent pour les aider à commencer leurs établissements. Six compagnies, qui étaient repassées en France avec M. de Tracy (28 août 1667), revinrent en 1669. Les officiers, dont la plupart étaient gentilshommes, obtinrent des

seigneuries, dans lesquelles se fixèrent leurs soldats." ⁹⁷ Est-il certain que les compagnies revenues avec Talon appartenaient au régiment de Carignan ?

" M. de Tracy débarqua avec sa petite armée (1665). Les 14 à 1,500 hommes qu'il amenait étaient, en effet, une véritable armée et un événement considérable pour ces contrées qui n'avaient jamais vu plus de 100 à 150 soldats réunis. . . M. Talon emportait pour instruction de faire tous ses efforts pour déterminer le plus grand nombre des soldats, après l'expédition, à prendre leur congé et un établissement au Canada. Il ne manqua pas de s'y employer et parvint, en effet, à conduire à bonne fin cette importante affaire. Le plus grand nombre des officiers et des soldats acceptèrent ses offres et se fixèrent au Canada. C'était un grand pas dans le peuplement de ce pays, qui n'avait jamais reçu et ne reçut jamais depuis une immigration de cette importance. Les officiers obtinrent en concession des seigneuries, et il est probable qu'un grand nombre de soldats prirent des terres sous leurs officiers respectifs. . . Ce licenciement dut procurer plus d'un millier de colons au Canada. Les troupes amenées par M. de Tracy devaient former 1,500 hommes, sur lesquels il faut déduire 300 soldats qui restèrent au service et autant environ pour les hommes morts pendant la guerre et ceux qui purent retourner en France ; restaient donc 8 à 900 hommes que l'on congédia. Si l'on y joint maintenant tous ceux qui suivent nécessairement les armées et que ce licenciement dut forcer à prendre fortune dans le pays, avec le régiment, nous atteindrons facilement, on le voit, le chiffre de 1,000 immigrants. Cette évaluation est encore confirmée par le recensement de 1668, qui mentionne 412 soldats établis, cette année même, dans le pays, mais non encore portés sur le cens. Or, comme en 1666 et en 1667 la plupart avaient déjà reçu leurs terres et s'étaient installés, tout tend à montrer comme très rationnel le chiffre de 1,000 comme nombre des émigrants laissés dans le Canada par le congédiement de cette petite armée. . . Le roi fit à chaque soldat un présent et des avances pour l'aider à s'établir, et quand il se mariait à une des filles que l'on envoyait de France, on donnait cinquante livres à sa femme en provisions diverses. . . En arrivant au Canada en 1665, Talon n'y avait pas trouvé 3,000 âmes, puisque le recensement de 1666, comprenant les colons qu'il avait amenés, ⁹⁸ ne porte que 3,418 habitants (âmes) ; en 1667 un nouveau recensement ⁹⁹ nous donne un chiffre de 4,312, et le cens de 1668 porte 5,870 habitants, formant 1,137 familles, sans compter 412 soldats congédiés qui étaient encore à peine établis. . . De ces hommes, quelques-uns trouvèrent des épouses dans les familles mêmes du pays, mais le plus grand nombre fut marié avec les jeunes filles que l'hôpital général de Paris envoyait fréquemment au Canada. Nous savons même par

des chiffres positifs qu'avant de pourvoir au mariage de ces nouveaux colons, on expédia alors pendant plusieurs années 150 à 200 filles par an au Canada ; et en général à peine étaient-elles arrivées qu'elles étaient mariées. . . Ces licenciements, répétés coup sur coup, pour aider le peuplement du Canada, et d'après les prescriptions instantes du gouvernement, constituèrent une sorte de tradition invariablement suivie désormais par tous les gouverneurs. Tous facilitèrent, autant que possible, à ceux des soldats qui le désiraient leur établissement dans le pays ; et, comme on ne tarda pas à arrêter (fixer) l'entretien normal de 700 hommes à titre de garnison ordinaire, ils devinrent un auxiliaire permanent pour le recrutement de la population. Les soldats entretenus au Canada eurent en outre cette utilité que souvent on les dispersait en cantonnement chez les habitants, où ils pouvaient être pour leurs travaux d'utiles auxiliaires, qu'il eût été impossible de se procurer dans ce pays." ¹⁰⁰ Cette étude conclut au chiffre de 1000 hommes, ce qui nous paraît au moins double de la réalité.

" Les soldats du régiment de Carignan qui furent d'abord licenciés, se groupèrent auprès des centres déjà subsistants ; beaucoup d'entre eux épousèrent des filles du pays et entrèrent dans les rangs de l'ancienne population, à laquelle ils communiquèrent un levain de leur esprit militaire. Ils étaient devenus Canadiens par leurs habitudes et leurs affections, quand d'autres compagnies du même régiment furent renvoyées au Canada pour y recevoir leur congé. Ainsi, l'ancienne population s'est toujours maintenue supérieure en nombre aux accessions qu'elle recevait et elle leur a communiqué son type original, tel qu'il s'était formé et développé sous Champlain, sous Montmagny et sous leurs premiers successeurs." ¹⁰¹

" Le régiment de Carignan, qui fut presque tout licencié ici, jeta sur nos rives une nombreuse population appartenant à la meilleure aristocratie." ¹⁰²

En l'absence de pièces officielles nous devons nous contenter des opinions ci-dessus. Il est probable que pas plus de 400 hommes du régiment de Carignan sont restés dans la Nouvelle-France mais, de 1670 à quelques années plus tard, un nombre pareil est sorti des détachements que le roi entretenait dans la colonie, ce qui donnerait raison à M. Rameau, par exemple, qui penche pour 800 ou 900.

Citons enfin un chercheur qui a surveillé cette question depuis longtemps et qui se promettait de la tirer au clair : " Il y a une liste des noms des officiers et soldats du régiment de Carignan qui sont établis au Canada. Leur nombre, diversement évalué par les historiens, était de 403. Le débat sur ce point se trouve, je crois, vidé. J'avertis ceux qui croiraient trouver là le précieux renseignement longtemps désiré, que la trouvaille ne vaut pas ce qu'ils en pourraient espérer.

En effet, on sait qu'à cette époque il était d'habitude à peu près général de donner à tout soldat un sobriquet. Avec le temps ce nom se greffait à sa personne et devenait le seul connu. C'est sous ce nom d'emprunt, dérivé le plus souvent de leurs particularités physiques, morales ou mentales, que sont désignés la plupart des soldats dans cette liste : La Bonté, La Douceur, La Malice, La Joie, Vadebonceur, Pretaboire, etc. Rendus à la liberté et devenus colons ou artisans, les noms véritables, le plus souvent, furent repris. Il en résulte, on le comprend, un obstacle qui enlève à ce document une partie de sa valeur."¹⁰³

Le relevé officiel de 1675 porte la population du Bas-Canada à 7,832 âmes ; celui de 1676 à 8,415. Le roi trouva ces chiffres trop faibles ; il en exprimait sa surprise dans une lettre du 15 avril 1676, vu, disait-il, " le grand nombre de colons que j'ai envoyés depuis quinze ou seize ans ; on a dû omettre un grand nombre d'habitants ". Le recensement qui suivit indique qu'on ne s'était guère trompé, et celui de 1681 montre qu'on ne pouvait aller au-delà. Il va sans dire que 800 coureurs de bois manquaient à l'appel, mais tout de même Louis XIV avait dû faire des calculs un peu exagérés. En ce moment, il voyait en noir, étant sous le coup des déceptions que lui attirait sa politique à l'égard de l'Europe. La guerre de Hollande, ouverte en 1672 sous des auspices favorables, avait tourné contre lui. Guillaume d'Orange, son grand adversaire, surgissait et, avec une habileté surprenante, unissait de son côté les principales forces du continent. Condé se tenait à l'écart depuis 1674. Turenne venait d'être tué. La faiblesse des généraux français, le vide du trésor, le ralentissement du commerce par suite de la guerre trop prolongée, tout contribuait à diminuer le prestige du monarque dont l'ardeur ambitieuse avait produit ces revers de fortune. Nous n'avions plus à attendre de la France l'aide si nécessaire à une colonie déjà commencée, non encore affermie. Pour surcroît de malheur, le Canada, privé de Talon, ne comptait plus personne pour activer les progrès matériels, l'agriculture en premier lieu. Le comte de Frontenac s'en tenait au développement de la traite des pelleteries. " Il est certain, dit M. Rameau, que, à partir de 1675, on ne trouve plus dans les actes du gouvernement français le zèle qu'il avait montré précédemment pour le Canada."¹⁰⁴ Plus de sollicitude active, plus d'envois de colons, à peine quelques recrues pour les troupes, et un abandon de plus en plus prononcé de la colonie à sa propre faiblesse." Ce qui sauva le pays de la ruine et maintint tant bien que mal la situation, ce furent les enfants du sol. La colonisation avait pris une assiette solide et, si peu étendue qu'elle nous paraisse à cette époque, son rôle primait tous les autres moyens d'existence ; elle résista même au fâcheux entraînement du commerce des pelleteries, mais non sans éprouver sur ce point des pertes en hommes,

qui ne pouvaient se compenser. Les fonctionnaires, étrangers aux intérêts canadiens, ne se faisaient pas faute d'affaiblir le noyau des cultivateurs en dirigeant vers les courses lointaines les fils des habitants.

Le plan de Talon consistait à former une ligne militaire entre les Iroquois et nous par le moyen de soldats licenciés qui deviendraient cultivateurs et, en cela, il disait se modeler sur les Romains. C'était, en effet, tellement romain qu'il ne fut pas capable de l'exécuter. Le climat du nord, la neige, la forêt, les grandes distances d'un lieu à un autre, la pénurie des ressources en tous genres, ne ressemblaient pas aux admirables pays en pleine culture dont les soldats de la République massacraient les habitants et prenaient les fermes prospères. Louis XIV voulait établir le système féodal : des censitaires ayant pour chefs des seigneurs moitié civils moitié militaires, comme les Saxons de Clovis, mais il ne prit jamais la peine de traduire sa pensée dans le sens pratique. Clovis, arrivant au Poitou avec ses bandes de cultivateurs-soldats, avait enlevé les plus belles terres aux Latins et s'y était installé. C'était une civilisation qui, le sabre à la main, remplaçait l'ancien ordre civilisé. Quel rapport ces choses pouvaient-elles avoir avec le Canada sauvage ?—aucun.

VIII

Un mot, une digression au sujet du régiment de Carignan, pour lui dire adieu. Sa rentrée en France, sa troisième ou quatrième réforme, puis la guerre de Hollande sont les premières choses à remarquer. Le 6 avril 1672, Louis XIV dénonçait aux Provinces-Unies l'ouverture des hostilités et, bientôt après, il s'avança avec 130,000 soldats. Le 16 mai il écrivait au comte de Frontenac, nommé gouverneur du Canada, l'instruisant de cette démarche. Le 12 juin eut lieu le célèbre passage du Rhin.

Il nous a été impossible de suivre le régiment qui nous intéresse, à travers cette campagne et bien d'autres. Le P. Daniel, notre seul guide en cela, est peu précis et nous ne l'avons deviné qu'à l'aide d'autres sources—encore y est-il plutôt question du chef que des soldats :

“ Au prince de Carignan succéda le comte de Soissons, au comte de Soissons le marquis de Lignerac, et puis M. de Cotteron et M. de Cebret.” La colonelle de Salières y était toujours avec son drapeau blanc et avait pour capitaine M. de Salières, fils de celui qui avait été colonel du régiment en Canada. En 1714, sur la liste des régiments d'infanterie, M. de Cebret est porté à la tête du régiment du Perche, nom que le régiment de Carignan avait pris sous M. de Lignerac, vers

1700. Le successeur de ce dernier, M. de Cotteron, ayant été tué en 1707, au combat de Turin, on peut penser que le régiment était alors avec lui. Au mois d'octobre 1718, le régiment fit consentir M. de Salières à ne plus porter le drapeau blanc dans sa compagnie, laquelle il lui conserva, le dédommageant par un brevet de colonel.¹⁰⁵

Le prince Eugène-Maurice de Carignan, de la famille de Savoie, fut induit par sa mère, qui appartenait à la maison de Bourbon, à épouser (1656) Olympe Mancini, nièce de Mazarin, et ce dernier fit revivre pour le prince le titre de comte de Soissons, de sorte que Olympe est toujours citée comme "comtesse de Soissons" ou encore "madame la comtesse" tout court. Elle dominait absolument son mari. On a rendu celui-ci assez ridicule en prétendant que Molière a pris de lui le mot de M. Jourdain qui s'étonne de faire de la prose. "C'était d'ailleurs, dit un biographe, un brave militaire qui avait fort bien servi ; il s'était signalé à la bataille des Dunes (1658) sous Turenne et y avait culbuté l'infanterie espagnole, à la tête des Suisses qu'il commandait. Il fut envoyé en ambassade extraordinaire au couronnement de Charles II (1661), et il se battit en duel avec un lord qui avait mal parlé du roi de France. Il fit les campagnes de Flandres et de Hollande (1667, 1672) et fut un des plus braves au passage du Rhin. Il allait rejoindre l'armée de Turenne en Allemagne quand il mourut (1673) assez subitement".¹⁰⁶ Olympe lui avait donné trois filles et cinq fils dont l'un, né à Paris en 1663, fut le fameux prince Eugène, allié de Marlborough, qui pesa si cruellement sur les destinées de la France à la fin du règne de Louis XIV. Ce monarque avait été élevé avec Olympe et il l'aimait ; les coups que lui portait le fils devaient être pour lui doublement sensibles—mais la mère avait encouru la disgrâce de son ancien amant, de sorte que la conduite du prince Eugène ressemble fort à la vengeance. "Rien n'était pareil, observe le duc de Saint-Simon, à la splendeur de la comtesse de Soissons, de chez qui le roi ne bougeait, avant et après son mariage, et qui était la maîtresse de la cour, des fêtes et des grâces". En 1679-80, elle tomba sous des intrigues de cour et se sauva à l'étranger. Colbert, fidèle au souvenir de Marazzin, avait protégé ses nièces ; Louvois, ennemi de Colbert, persécuta Olympe ; "il la poursuivit jusque dans les enfers", selon les termes de l'abbé de Choisy. Elle erra vingt-huit ans hors de France et mourut à Bruxelles en 1708, âgée de 68 ans, au moment des plus grandes victoires de son fils.

Parmi les corps français d'où l'on tira des détachements pour les envoyer en Amérique, au secours de Washington (1776-78) il y avait le 30^e du Perche qui fournit 1,064 hommes. Quatre autres en donnèrent davantage. Le contingent total fut de 25,658 hommes sortis de 34 régiments.¹⁰⁷

IX

Nous avons expliqué ¹⁰⁸ l'origine des coureurs de bois. Ce qui va suivre complète le tableau.

“ L'arrivée des troupes introduisit le relâchement dans les mœurs et donna une funeste atteinte à cette simplicité primitive, à cette charité généreuse que nous avons admirées tant de fois et qui, pendant près de trente ans, avaient fait comme le caractère particulier de Villemarie. En envoyant le régiment de Carignan dans son entier, sans choisir les soldats et les officiers, on devait semer et on sema en effet l'ivraie parmi le bon grain. Quelques-uns des chefs militaires furent même un grand sujet de scandale. . . Les exemples scandaleux de La Fréculière et notamment son trafic illicite avec les sauvages, trouvèrent un trop grand nombre d'imitateurs parmi les officiers des troupes, et eurent, pour toute la colonie, les plus tristes résultats. Ces militaires devenus trafiqueurs, songeant avant tout à leurs intérêts privés, semblèrent, au lieu de concourir à l'établissement du pays, n'y être venus que pour conspirer sa ruine par le commerce avec les sauvages, à qui ils donnaient des liqueurs fortes en échange de leurs pelleteries. Ils occasionnèrent dans la colonie d'horribles désordres de la part de ces barbares, et les choses allèrent même si loin que plusieurs des habitants des Trois-Rivières, du cap de la Madeleine, de Champlain, crurent devoir en informer le Conseil de Québec. Ils se plaignirent de ce que, malgré les défenses tant de fois réitérées, on envoyait des gens de guerre traiter des boissons enivrantes, aux sauvages, et en si grande quantité, qu'à Villemarie, aux Trois-Rivières, à Champlain, au cap de la Madeleine, à Batiscan, à Sainte-Anne, on rencontrait de ces derniers perpétuellement ivres, se livrant aux désordres les plus monstrueux que pouvait produire l'ivresse dans ces barbares. Ils ajoutèrent que ces gens de guerre, non contents de traiter avec les sauvages dans les habitations, les suivaient à la chasse sous divers prétextes, d'où il arrivait que, par leurs ivrogneries continuelles, les sauvages étaient tellement détournés de cet exercice, qu'ils ne rapportaient que le demi quart des pelleteries qu'on eût pu espérer d'eux sans cela.” ¹⁰⁹

Par l'arrêt du 10 novembre 1668, il était permis “ à tous les Français, habitants de la Nouvelle-France, de vendre et débiter toutes sortes de boissons aux sauvages qui en voudront acheter d'eux et traiter ”. ¹¹⁰

Le terme “ tous les Français habitants ” paraît avoir été choisi pour désigner les colons, mais il arriva que “ les volontaires, les vagabonds et d'autres se crurent autorisés, aussi bien que les habitants ou les colons proprement dits, à vendre des boissons aux Sauvages, ce qui donna lieu à des rixes fâcheuses entre les Français ”. ¹¹¹

La permission de traiter de la boisson enivrante était restreinte aux habitations des blancs. Défense était faite d'en porter dans les bois, mais il était difficile de faire observer cette règle dans un pays si vaste "où il n'y avait d'autres troupes que les garnisons de Québec, des Trois-Rivières et de Villemarie, si peu considérables qu'à peine suffisaient-elles pour maintenir l'ordre dans ces trois postes. Ainsi, au mois de juillet 1670, M. de Courcelles ayant appris qu'on avait rencontré des coureurs de bois à soixante ou quatre-vingts lieues au-dessus de Villemarie, avait ordonné au juge de ce lieu d'informer contre eux, et au commandant, qui était alors M. de la Motte, de donner main-forte pour les poursuivre et les arrêter; mais que pouvait faire ce commandant avec dix soldats de garnison, pour saisir à une si grande distance des hommes qui formaient entre eux des ligues et marchaient toujours en armes? Il arriva de là que l'impunité de ces désordres fut cause que le nombre des coureurs de bois s'accrut considérablement."¹¹²

"Des soldats du régiment de Carignan se mirent dans l'esprit de vouloir courir les bois avec les Iroquois et de les suivre partout dans leurs chasses. Ils se précautionnèrent de beaucoup d'eau-de-vie et partirent sans le dire à personne. Ils avertirent de leur départ quelqu'un de leurs officiers seulement, qui aidait même à les mettre en état de faire ce voyage, dans l'espérance d'y avoir un peu de part. Cinq de ces soldats, qui étaient déjà stylés à ces sortes de voyages, et qui savaient la route de cette rivière et les endroits où les Iroquois avaient coutume de chasser partirent la nuit et arrivèrent à la Pointe-Claire du lac Saint-Louis où ils trouvèrent un Iroquois qui avait son canot plein de peaux d'élan. Ces soldats lui demandèrent s'il ne voulait pas boire un coup d'eau-de-vie; il répondit que non. Voyant, néanmoins, qu'on lui voulait donner à boire gratuitement et sans intérêt, il accepta l'offre qu'on lui faisait. Cela l'engagea à en boire davantage et, à force de l'exciter, il en but tant qu'il se saoula mort-ivre. Ces soldats, le voyant hors de raison et sans connaissance, lui attachèrent une pierre au col et le jetèrent dans l'eau,¹¹³ au large du lac. Les autres Iroquois, qui avaient fait leur chasse, étant rendus à Montréal, demandèrent, quelque temps après, si on ne l'avait pas vu. On leur dit que non—tellement qu'ils le crurent noyé le long du saut de la rivière des Outaouas. Cependant, quelques sauvages, allant ou revenant de la chasse, aperçurent un corps flottant sur l'eau, soit que la corde qui servait à lui attacher la pierre au col fut rompue ou qu'elle ne fut pas assez pesante. Ils furent droit vers ce corps et reconnurent celui dont on ne savait point de nouvelles. Ils le transportèrent à Montréal et, dans les plaintes qu'ils firent, ils représentèrent que, dans leurs chasses, il n'y avait pas eu d'autres sauvages qu'eux et, par conséquent, il n'y

avait que des Français qui pouvaient avoir tué leur camarade. On fit d'exactes recherches pour découvrir les auteurs de cette action, sans pouvoir réussir. Les soldats, après avoir fait ce coup, apportèrent nuitamment les pelleteries chez leur officier et lui firent accroire qu'ils les avaient traitées avec des Iroquois qui étaient retournés à la chasse. Cet officier en donna en payement à quelqu'un, car c'était l'usage de s'en servir au lieu de monnaie dans le pays. Celui qui les avait eues de cet officier les avait aussi données à quelque autre et, de cette manière, elles étaient passées en plusieurs mains. Il arriva qu'un Français en ayant une, la porta chez un marchand où se trouvèrent présents des Iroquois, qui la reconnurent par la marque différente que chacun d'eux met à sa pelleterie. Ils la saisirent pour la porter sur le champ au commandant de la ville. On fit venir le Français, qui fut questionné pour savoir de qui il avait eu cette peau. Il nomma la personne qui la lui avait donnée. On la fit appeler ; elle nomma aussi celle dont elle l'avait reçue, et on reconnut par ce moyen qu'elle était venue en premier lieu de la maison où demeurait l'officier. On y fouilla, et plusieurs peaux de la même marque s'y trouvèrent qui furent reconnues appartenant à ce sauvage assassiné. Ces preuves ne laissèrent plus de doute qu'il avait été tué par des soldats. Ces soldats, dans ce temps-là, étaient partis derechef pour traiter de l'eau-de-vie dans la rivière des Outaouas, après avoir remboursé l'officier de la première avance et de la dernière qu'il leur avait faite, pour le reste du butin de l'Iroquois qu'ils avaient assassiné. Il fut ordonné à l'officier de les arrêter aussitôt qu'ils seraient de retour, ou d'avertir afin de les punir et de rendre justice aux Iroquois—car on les entendait déjà murmurer. Ils donnaient à connaître que leur indignation était assez grande pour renouveler la guerre, si on avait manqué de leur faire raison de cet assassin.¹¹⁴ Les auteurs de cet assassin n'ayant point de retraite plus assurée que chez leur officier, arrivèrent la nuit chez lui où ils furent arrêtés et mis en prison. Le conseil de guerre s'étant assemblé pour les juger, ils avouèrent, dans les premières interrogations, le crime dont on les accusait et furent condamnés, tous les cinq, à être passés par les armes, en présence des Iroquois. On les fit conduire et attacher, tous les cinq, chacun à un pôteau. Les Iroquois s'étonnèrent de l'ample justice qu'on leur rendait et demandèrent grâce pour quatre, parce que n'ayant perdu qu'un homme, il n'était pas juste, disaient-ils, d'en défaire cinq, mais un seulement. On leur fit comprendre que les cinq étaient également criminels et méritaient sans exception la mort. Les Iroquois, qui ne s'attendaient pas à une satisfaction si étendue, redoublèrent leurs instances pour obtenir la grâce de quatre et firent pour ce sujet des présents de colliers de porcelaine, mais on ne les écouta pas et on les passa tous les cinq par les armes.¹¹⁵

Frontenac écrivait à Colbert, le 2 novembre 1672 : " Il faudrait envoyer ici quelques troupes, qui seraient très nécessaires pour maintenir ce pays en repos, en empêchant les désordres des coureurs de bois qui, si l'on n'y prend garde, deviendront comme les bandits de Naples et les boucaniers de Saint-Domingue. Leur nombre s'augmente tous les jours, nonobstant toutes les ordonnances qu'on a faites, et que j'ai encore renouvelées, avec plus de sévérité qu'auparavant. Leur insolence, à ce qu'on m'a dit, va au point de faire des liguees et de semer des billets pour s'attrouper, menaçant de faire des forts et d'aller du côté de Manate et d'Orange, où ils se vantent qu'ils seront reçus et auront toute protection."

X

Le lecteur demande des explications—toujours. Les détails nous manquent, qu'importe ! il faut qu'on explique. Chaque fois qu'il s'agit du régiment de Carignan, les opinions étant indécises, on insiste, néanmoins, pour avoir un exposé clair et précis de toute la substance. Comment le donner puisque les pièces essentielles font défaut ?

Les neuf paragraphes qui précèdent devraient suffire, à la rigueur, pour l'acquit de notre tâche, cependant un point n'a pas été mis en lumière, savoir : les noms des officiers du régiment et même, si possible, des notes sur chacun d'eux.

Il n'y a pas de liste connue de ces hommes. C'est avec patience et longueur de temps que nous en avons retrouvé un certain nombre ; peut-être en avons-nous assez pour comprendre le rôle qu'ils jouaient, du moins en ce qui concerne le parti resté en Canada. On peut les classer comme suit :

Tués en Canada.

D'Aiguesmortes périt dans la retraite, à la fin de février 1666, avant que d'avoir traversé le lac Champlain.

En juin 1666, furent tués près du fort Sainte-Anne, au lac Champlain : Chasy, Marin, Chamat, Montagny et le capitaine Traversy. Comme il n'est fait mention que de trois officiers, nous croyons que Chasy, Marin et Traversy étaient ces personnes ; alors Chamat et Montagny deviendraient des surnoms appartenant à deux d'entre eux.

Le lieutenant Du Luques ou De Luc périt durant la marche de retour, l'automne de 1666. Un officier du nom de De Chaulny fut tué par les Iroquois (L'abbé Daniel : *Quelques contemporains*, p. 34.)

Repasés en France, ou dont la trace se perd après 1668.

Beubel, officier volontaire; Salampar; Sauvole; De Saint-Nicolas; François de Sainte-Croix, lieutenant de la compagnie de Sidrac Dugué; Dugal ou Dugas; l'enseigne Darienne, commandant une escouade au fort Sainte-Anne en 1666; le lieutenant François Feraud, premier aide-de-camp; le capitaine Fromont; Valentin Frapier, sieur de Beauregard, lieutenant; le sieur Flottant, chevalier de Lescure; capitaine Maximin; Mignardet, lieutenant de la compagnie colonelle; François de Montail, sieur de Clérac, capitaine au régiment du Poitou; capitaine La Fouille, oncle de Philippe Gauthier de Comporté; capitaine de Latour; Nicolas de Choisy, cadet de la compagnie Maximin; Prudent-Alexandre Taboureau de Véronne, enseigne de la compagnie Berthier; capitaine Rougemont, commandant au fort Sainte-Thérèse en 1666; Jean-Nicolas, sieur de Brandis, enseigne; Jean Laumonier, sieur de Traversy, enseigne au régiment d'Orléans.

Le chevalier Alexandre de Chaumont, né vers 1640, était maréchal des camps et armées du roi. Il a dû retourner en France l'automne de 1666. En 1685 on l'envoya ambassadeur auprès du roi de Siam.

A Québec, le 22 novembre 1667, au mariage de J.-B. Morin dit Rochebelle, qui devint membre du conseil supérieur de Québec, était présent "Louis De Canchy, sieur De Lerolle". Le *Journal des Jésuites* note que "M^r de Leroles était cousin de Monsieur de Tracy", Nicolas Perrot dit que "M^r de Noirolle, neveu de M^r de Tracy" était prisonnier des Iroquois au commencement de l'été de 1666. Il retourna à Québec et repassa en France.

Le capitaine Isaac Berthier, du régiment de l'Allier, servant auprès de M. de Tracy, était à Québec le 12 août 1665, témoin du mariage d'Henri Brault. Est-ce lui qui repassa en France vers 1669, d'après l'abbé François Daniel? Oui, probablement.¹¹⁶

En 1667, était garde-magasin à Québec, Nicolas Grisard, sieur des Ormeaux. Le 5 décembre, même année, à Québec, Roch Thoery, sieur de l'Ormeau, natif de Saint-André de Gailac, diocèse d'Alby en Languedoc, lieutenant au régiment de la reine, épousait Marie-Rogère Le Page, de Saint-Martin de Clammecy, diocèse d'Autun, en Bourgogne.¹¹⁷ Il est mentionné aussi comme enseigne de la compagnie de M. Dugué. On peut lire dans Faillon, III, 393-96, le curieux récit de l'attaque à main armée dont il fut l'objet, à Montréal, en 1671, de la part de deux officiers, de Morel et Carrion. Les personnes présentes étaient madame de l'Ormeau, Picoté de Belestre, Charles Le Moyne de Longueuil, deux prêtres, MM. de Casson et Frémont, un marchand de

la Rochelle nommé Baston, un domestique appelé Gilles. Nous ne connaissons pas la suite de la carrière du sieur de l'Ormeau, sauf qu'il était décédé avant 1681, d'après le recensement de Québec cette année.

Aumôniers.

Messire Flavien de Saint-Pons, prêtre, appelé l'abbé de Carignan, était aumônier du régiment. Il est cité aux Trois-Rivières, en mai 1666, et résidait à Chambly l'automne de 1667 ; paraît être retourné en France l'année suivante.¹¹⁸

L'abbé Jean-Baptiste Dubois d'Egriseilles, arrivé le 19 août 1665, avec M. de Salières, accompagna l'armée l'automne de 1666 et faillit périr de misère. En octobre 1667, il était résident au fort de Chambly ; en mai 1671, on le voit aux Trois-Rivières ; en juillet 1674, il figure à Montréal. Son départ pour la France paraît avoir eu lieu en octobre 1680.¹¹⁹

Le père Thierry Beschefer, jésuite, arrivé à Québec le 19 juin 1665, avec des compagnies du régiment de Carignan, se rendit jusqu'aux Trois-Rivières où les soldats devaient tenir garnison, mais atteint d'une fièvre continue, il retourna à Québec le 14 octobre suivant. Il alla comme missionnaire chez les Agniers en 1670. On le trouve supérieur du collège de Québec durant plusieurs années, puis il passa en France. En 1691, il s'embarqua pour revenir, mais il paraît qu'il ne séjourna pas longtemps dans la colonie et s'en retourna en France.¹²⁰

Passés en Acadie.

Hubert d'Andigny de Grandfontaine, capitaine au régiment du Poitou, puis à celui de Carignan, s'était vite familiarisé avec la vie des bois et la guerre des sauvages. Vers 1669 il obtenait le grade de major. Le 5 mars 1670, furent rédigées, " pour le chevalier de Grandfontaine ", des instructions afin d'aller commander en Acadie et solliciter " auprès des officiers de Sa Majesté Britannique, commandant à présent au dit pays ", la restitution des terres, places et seigneuries qui devaient être remises au roi de France en vertu du traité de Bréda fait en 1667. En 1670 partirent donc de Québec une trentaine de soldats, le capitaine de Chambly, le lieutenant Marson de Joybert de Soulanges, l'enseigne de Villieu et l'enseigne Vincent de Saint-Castin, sous les ordres de Grandfontaine. Les Anglais rendirent immédiatement le Maine, le sud du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, le pays des Maléchites et baie des Chaleurs, les îles Saint-Jean et du cap Breton. En 1673 Grandfontaine étant rappelé en

France, ce fut Chambly qui le remplaça. Grandfontaine reprit la direction des affaires en 1682.¹²¹

Le capitaine Jacques de Chambly érigea le fort Saint-Louis sur la rivière Richelieu, l'été de 1665, et y resta commandant. Il prit part aux expéditions contre les Iroquois en 1666. La seigneurie du fort Saint-Louis (Chambly) lui fut accordée le 29 octobre 1672 ; l'acte porte : " capitaine au régiment de Carignan et commandant les troupes en Canada ". Le comte de Frontenac venait d'arriver dans le pays. Il avait nommé M. de Chambly " commandant de toutes les habitations depuis la Rivière du Loup (Châteauguay) à celle de Saint-François (du Lac) jusqu'au Long Saut (sur l'Ottawa), à l'exception de l'île de Montréal ". Frontenac ajoute que l'habitation du fort Saint-Louis, où réside cet officier, est la plus jolie de tout le Canada. C'est vers cette date, croyons-nous, que Chambly épousa M^{lle} de Thauvenet dont la sœur aînée était mariée à François Hertel, sieur de Lafrenière. Le régiment de Carignan était alors repassé en France. M. de Chambly reçut le grade de capitaine dans le détachement d'infanterie que le ministère de la marine entretenait parmi nous et que l'on appelait improprement " troupes de la marine ", puisqu'il ne renfermait pas de marins. En 1673 M. de Chambly commandait à Pentagoët sur la côte du Maine et, l'année suivante, attaqué par un corsaire hollandais, il reçut une blessure grave, le poste se rendit, son commandant fut rançonné, selon la coutume des écumeurs de mer. Peu après, M. de Grandfontaine partant pour la France, notre officier devint gouverneur de l'Acadie où il resta jusqu'à 1679, étant alors envoyé à la Grenade, ensuite à la Martinique où il mourut dans cette dernière fonction. Ses appointements lui étaient payés en sucre, principal produit de l'île. Sa femme lui survécut. Il paraîtrait que, un jour, ayant fait fouetter un nègre qui ne lui appartenait pas, elle reçut une réprimande du ministre des colonies, comme on le voit dans une dépêche que M. J.-O. Dion nous a montrée. Le fief de Chambly passa, après sa mort, à son neveu René Hertel, qui prit l'habitude de signer " Chambly ", et qui fut tué dans la campagne de 1708 contre les provinces anglaises.

Pierre de Joybert, sieur de Marson, né vers 1644 à Saint-Hilaire de Soulanges en Champagne, était lieutenant de la compagnie de Grandfontaine au régiment du Poitou et fit la guerre de 1666 avec le régiment de Carignan contre les Iroquois. En septembre 1668, il paraît être revenu de France mêlé à une affaire de marchandises et à des bagarres qui auraient eu lieu sur le navire la *Sainte-Anne* durant la traversée ; il y est fait mention principalement de barriques de vin. Le sieur de Joybert commençait probablement alors son métier de trafiquant de fourrures. Au mois de septembre 1670, le chevalier de Grandfontaine reçut du capitaine Walker le fort de Pentagoët à titre

de gouverneur français de l'Acadie, et Joybert de Marson, agissant comme major, prit possession de Port-Royal et de Jemsec sur le fleuve Saint-Jean. En novembre 1671, Talon écrit que Joybert est de retour à Québec, après s'être brouillé avec Grandfontaine. Le 17 octobre 1672, à Québec, Joybert¹²² épousa Louise Chartier de Lotbinière ; le 20 du même mois, Frontenac lui concéda la seigneurie de Jemsec sur le fleuve Saint-Jean et l'envoya commander le fort de ce lieu où il y aura, dit-il, 9 hommes de garde fournis par Grandfontaine. Le 18 août 1673, naquit à Jemsec Louise-Elizabeth qui fut baptisée à Québec le 15 juin 1675, et se maria, en 1690, avec le marquis de Vaudreuil, qui devint gouverneur général de la Nouvelle-France. Au mois d'août 1674, un corsaire hollandais qui avait passé par Boston, attaqua le fort de Pentagouet où M. de Chambly fut blessé grièvement et pris ; ensuite il enleva de Jemsec M. de Joybert et fixa sa rançon à mille peaux de castor. En apprenant cette nouvelle, vers la fin de septembre, le comte de Frontenac envoya un canot pour ramener à Québec madame de Joybert abandonnée dans les bois du Nouveau-Brunswick. Son mari se libéra, on ne sait quand, mais ce fut en 1676 au plus tard, d'après l'acte de baptême de son fils Pierre-Jacques qui porte la date du 8 juillet 1677 à Québec. Dès l'été de 1676, Frontenac écrivait que Joybert et sa famille retournent à Jemsec. Une note du roi, en mai 1678, constate que Joybert est commandant en Acadie ; c'est l'année même où cet officier mourut. Il faut croire que sa veuve continua le commerce, car en 1682 il est fait mention des pelletteries qu'elle avait à Jemsec ; en même temps elle sollicite de l'aide du roi et Colbert l'inscrit pour une pension de 600 livres par année, laquelle fut supprimée, à la mort du ministre. L'automne de 1685, Denonville écrit que la pauvre femme est à Québec, dénuée de tout avec ses enfants. Seignelay accorde une pension de 300 livres. En 1691 le titre de la seigneurie de Jemsec reçut nouvelle confirmation du gouverneur, puis du roi deux ans plus tard, ce qui ne pouvait être utile que pour le commerce des fourrures. Le fils, Pierre-Jacques, se fit donner une terre, en Canada, aux Cascades,¹²³ qui prit le nom de Soulanges.

L'enseigne Vincent d'Abadie, sieur de Saint-Castin, originaire du pays basque, appartient complètement à l'Acadie, où il a joué le rôle d'un héros de roman et laissé des souvenirs multiples. De simples notes comme celles-ci ne pourraient que le défigurer ou le laisser incomplet devant l'histoire, si nous tentions d'examiner sa carrière.

Claude Villieu et sa descendance avaient été anoblis par Emmanuel, duc de Savoie, en 1628, puis, comme les circonstances l'obligèrent plus tard à changer de pays, il se fixa à Beaumont-sur-Mer et obtint d'enregistrer ses lettres patentes à Poitiers en 1662. Son fils, Claude-

Sébastien le Bassier de Villieu, sieur de Daudeville, signait au contrat de mariage d'Henri Brault, le 12 août 1665, à Québec. Il est qualifié de volontaire et enseigne au régiment de Carignan, aussi de lieutenant de la compagnie Berthier. Vers 1667 il demanda la permission de faire un voyage en France et s'y maria, à Nantes, paraît-il, avec Jeanne-Marie Le Breton. Au mois de juin 1668 le roi accorda au père des lettres de naturalisation. Notre officier ayant "vendu tout son bien pour le transmettre en Canada avec toute sa famille", il est dit dans une plainte au Conseil Souverain que ceux qui ont le monopole du commerce ont "refusé le passage de ses effets, ce qui l'a obligé de demeurer en l'ancienne France, de même qu'un chirurgien de Montréal qui a été obligé de prendre la route des Iles (Antilles) plutôt que celle du Canada parce que on lui a refusé d'y passer ses effets". La présence de ce ménage est signalée à Québec le 26 septembre 1671, par la sépulture d'une fille née en 1668 ou 1669. Peu après, Villieu fut envoyé en Acadie, mais avec le dessein de revenir puisqu'il reçut en 1672 la seigneurie appelée plus tard du nom de M. Le Gardeur de Tilly. Villieu s'étant tout à fait acclimaté en Acadie, la terre en question fut reprise par l'intendant et concédée à une autre personne en 1684. Madame de Villieu était encore à Québec ou dans les environs, en 1675 et elle occupait une maison appartenant à Pierre Niel, exploitait une pêcherie, faisait en même temps enregistrer les lettres de noblesse de son mari. Il est probable qu'elle ne tarda guère à partir elle aussi. De ce moment jusqu'à 1704, on voit Villieu agir comme militaire sous les gouverneurs de Port-Royal; il eut une carrière mouvementée, monta en grade, subit la disgrâce du roi, reprit ses fonctions, fut accusé de faire le commerce, se brouilla avec ses chefs, fut pris par les Anglais, retourna à la tête de sa compagnie, reçut un fief, revint major de l'Acadie, fut de nouveau interdit, et finalement on lui donna 600 livres de pension. Son fils Sébastien, marié à Judith Le Neuf de la Vallière (1692), a été un officier militaire de distinction.¹²⁴

Le capitaine Louis Petit, natif de Normandie, vers 1625, fut ordonné prêtre à Québec le 21 décembre 1670, se voua aux missions des Abénakis, fut nommé vicaire-général en Acadie le 5 septembre 1676. Il résidait à Port Royal d'où les Anglais l'enlevèrent à la prise de cette place en 1690. Il revint l'année suivante, mais ne put rentrer dans son ancienne position et alla demeurer à Québec où il mourut en 1709.¹²⁵

Ont été militaires, traiteurs, gouverneurs.

Thomas-Xavier Tarieu, sieur de Lanaudière et de la Pérade, enseigne dans la compagnie de Saint-Ours, né en 1644, à Notre-Dame de Mirande, diocèse d'Auch, en Gascogne, épouse à Québec, le 16 octobre 1672, Marguerite-Renée Denys de la Ronde, canadienne. Quelques jours plus tard, il obtient, de concert avec Edme Le Sueur, la seigneurie de Sainte-Anne de la Pérade, s'étendant depuis les Grondines jusqu'à la rivière Sainte-Anne, comprenant le morceau de terre acheté par eux du sieur Louis Hamelin, seigneur des Grondines. Le 10 février 1674, Tarieu est nommé gouverneur de Montréal par suite de l'emprisonnement de François-Marie Perrot, et il garde cette place jusqu'au retour de ce dernier en juillet 1675, sinon plus tard. Sa fille Louise naquit à Montréal en 1674 ; un autre enfant, Louis, fut baptisé à Québec en juin 1676, lequel se noya dans la rivière Sainte-Anne vers 1690. Un autre garçon, Pierre-Thomas, baptisé à Québec le 12 novembre 1677, fut le continuateur de la famille. Tarieu demeurait à Sainte-Anne, croyons-nous, tout en étant capitaine des gardes du gouverneur. Au mois d'avril 1680 il est mentionné comme défunt et sa veuve demande certains règlements d'affaires avec Edme Le Sueur qui paraît être absent—peut-être était-il déjà dans l'ouest.¹²⁶

Le lieutenant, René Gaultier de Varennes marié en 1667 à Marie Boucher, canadienne, fut gouverneur des Trois-Rivières depuis cette date jusqu'à 1689, où il mourut. Il exploitait le commerce de fourrures du Saint-Maurice. De concert avec Pierre Boucher, son beau-père, il commença la seigneurie de Varennes et y comptait une trentaine de pauvres habitants mais sans aucun travail de culture pour lui-même. Son fils, La Vérendrye, a été militaire et traiteur ; on lui doit la découverte du nord-ouest ; malgré cela, il mourut sans fortune, comme son père, comme Tarieu de Lanaudière et autres qui ne furent pas des habitants.

Militaire et gouverneur.

Noble homme Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte-Lussière, capitaine au régiment de Carignan, construisit le fort Sainte-Anne à l'entrée du lac Champlain (1666) et, vers la fin de 1668, il remplaça Zacharie Dupuis, commandant à Montréal. Comme il était à ce poste, "homme de cœur et d'honneur, sa compagnie était la seule du régiment de Carignan restée dans le pays", observe Nicolas Perrot au sujet d'événements qui se passaient l'été de 1669. De bonne heure, l'été de 1670, il partit pour la France, laissant La Fredière à sa place. Jusquelà, il avait attendu l'arrivée de François-Marie Perrot, nommé gou-

verneur de Montréal mais qui se trouva retardé d'un an par suite des périls de la navigation. Perrot étant débarqué à Québec avec Talon son parent, le 18 août 1670, on suppose qu'il releva La Freddière de ses fonctions vers le 1^{er} septembre. En tous cas, Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte-Lussière, ne revint pas dans la colonie. On ne doit plus le confondre avec les quatre personnages suivants, comme cela est arrivé plus d'une fois: 1^o Jean Deleau, sieur de la Motte qui commandait à Chambly en 1677; 2^o Dominique de la Motte-Lussière, venu de France avec Cavalier de la Salle en 1678, marié à Montréal en 1680, seigneur de la Lussaudière en 1683, décédé à Montréal en 1700; 3^o Claude de la Motte, marquis de Jourdis ou Jordis, marié à Lachine en 1685, tué par les Iroquois en 1687; 4^o Louis de la Rue, chevalier de la Motte, lieutenant dans les troupes entretenues en Canada, tué par les Iroquois, à Saint-François-du-Lac, en 1690.

Fonctionnaire.

Le sieur Randin, enseigne de la compagnie de M. de Sorel, commandait en 1671 un navire qui revenait de Pentagouet, d'après les ordres de Talon. Le 29 octobre 1672, on lui accorda une demi-lieue de terre au fleuve Saint-Laurent sur une lieue de profondeur, depuis la concession de Gauthier de Comporté jusqu'aux terres non concédées; le même jour, il passa le titre de ce fief au capitaine Berthier. Une des îles de Berthier-en-haut se nomme encore Randin. C'est lui qui traça le plan du fort de Cataracoui et en dirigea la construction, l'été de 1673. Une "carte de l'Amérique Septentrionale", restée manuscrite au dépôt des archives de la marine, à Paris, "dressée par Randin en 1689" est plutôt de 1678. Harrisse observe que "Randin, ingénieur, et l'obligé du comte de Frontenac, nomme le Mississipi Rivière de Buade, et les pays avoisinants Frontenacie." Cavalier de la Salle écrivait, le 22 août 1682, pour se plaindre des coureurs de bois, et il dit que Randin qui est décédé, allait, par ordre de Frontenac, inviter les Sioux à se rendre à Montréal ¹²⁷

Fonctionnaire et traiteur.

Philippe Gauthier, sieur de Comporté, mérite une attention spéciale car il représente à lui seul presque tous les caractères sortis du régiment de Carignan au Canada. Né en 1641 dans un bourg du Poitou, il avait le goût des aventures avec des aptitudes pour le commerce, ce qui paraît l'avoir décidé à se faire soldat dans la compagnie de son oncle, le capitaine Lafouille, qui tenait garnison au lieu nommé La Motte-Saint-Héray, près de Parthenay en Poitou. Un soldat appelé

Lanoraye, battant la caisse aux coins des rues et carrefours pour recoler des recrues, se plaignit à ses camarades que le sieur Jacques Bonneau-Chabot, juge, sénéchal civil et criminel du marquisat de la Motte Saint-Heraye,¹²⁸ l'avait maltraité et lui avait enlevé son tambour. On décida de venger cet affront et, par conséquent, vers huit ou neuf heures du soir, Comporté avec six ou sept hommes de la même compagnie, se rendirent auprès de Bonneau qu'ils rencontrèrent comme il venait de souper, ainsi que sept ou huit personnes armées d'épées. Il y eut combat immédiatement. Le juge Bonneau et l'un de ses suivants, appelé Jean Baugier de la Thibaudière, furent blessés à mort. L'affaire ayant été instruite devant le siège royal de Saint-Maixant, en février-avril 1665, la sentence de mort contre Comporté fut prononcée le 10 mai—alors que le régiment était en route pour le Canada. L'oubli s'empara de ce drame qui ne paraît pas avoir été révélé au débarquement des troupes à Québec. De simple soldat qu'il était en 1664, Comporté était devenu officier au titre de volontaire, d'après une liste de 1669 que M. l'abbé François Daniel a publiée en 1867. L'intendant Talon lui confiait la charge importante de commissaire général des vivres. Dans une pièce du 1^{er} septembre 1670, il est qualifié de "commis à la recette du dix pour cent", et, comme tel, confisque les marchandises venues de la Rochelle à l'adresse de (Paul ?) Dupuis et qui ont été emmagasinées chez Eustache Lambert sans payer le dix pour cent. Le 18 octobre 1673, il agit comme procureur de Jean Talon, l'ancien intendant, au cours d'un procès contre Pierre Dupas, à propos de la traite des pelleteries. Le 9 avril suivant, il figure dans les registres du même tribunal au sujet d'un billet signé par les nommés Perrot et Derby, pour des affaires de commerce. En 1675 on le voit marguillier de la paroisse de Québec. Il était alors en possession d'un fief d'une demi-lieue au fleuve sur une lieue de profondeur que Talon lui avait accordé le 10 octobre 1672; c'est une terre située au-dessus de Berthier-en-haut et qui est connue sous les noms de Comporté, Antaya, Dorvilliers, d'après ses propriétaires successifs. Le 22 novembre 1672, Philippe Gauthier de Comporté se mariait à Québec, avec Marie, sœur de Charles Bazire, l'un des principaux marchands de la colonie. L'automne de 1675, il vendait son fief de Comporté à François Pelletier dit Antaya et à François Chorel dit Saint-Romain, toutefois il ne paraît pas s'en être désaisi, faute par les acheteurs d'avoir rempli certaines obligations. Plus tard le fils de Pelletier devint acquéreur de la part de Chorel fils, surnommé Dorvilliers, de sorte qu'il traita avec les héritiers du sieur Gauthier de Comporté (vers 1700) et prit possession de tout le fief. En 1677 le roi créa une cour de prévôté à Québec et y plaça dans la charge de juge Philippe Gauthier de Comporté, lequel paraît s'être retiré du commerce pour

occuper ce poste, mais il conservait des intérêts dans la traite des pays d'en haut. Par prudence, il avait sollicité des familles Bonneau et Baugier le pardon des deux homicides de 1665, et l'ayant obtenu sous forme de déclaration empreinte de sentiments chrétiens, signée par les principaux membres de ces familles, il invoqua la clémence du roi qui ne lui fit pas défaut. Ces pièces furent enregistrées au Conseil Souverain de Québec, l'été de 1681, après des séances solennelles dont le compte-rendu présente une étude curieuse. Gauthier de Comporté et sa femme moururent l'automne de 1687. De leur onze enfants il en survivait sept, dont deux filles entrées en religion, deux mariées et trois garçons qui ne paraissent pas avoir laissé de descendance. Les cinq derniers se partagèrent vingt mille francs qui restaient à la famille, une fois les dettes payées.¹²⁰

Ont fait la traite de l'eau-de-rie et n'ont pas colonisé.

Les sept ou huit personnages qui vont maintenant nous occuper furent les auteurs de la déplorable engeance connue sous le nom de coureurs de bois. Quatre autres les ont secondés dans cette œuvre, savoir: Gaultier de Varennes, Gauthier de Comporté, Pierre de Sorel et Sidrac Dugué. Nous ne parlons pas des Canadiens qui en ont fait autant: Boucher, Lebert, Rolland, Lachesnaye, etc.

Edme Le Sueur, lieutenant au régiment de Carignan, et Thomas Tarieu de Lanaudière, enseigne au même corps, obtinrent ensemble la seigneurie de Sainte-Anne de la Pérade par un titre du 29 octobre 1672. Au recensement de 1681, Le Sueur est le premier inscrit en ce lieu: "Edme Sueur, 50 ans, 3 fusils." Cette même année fut emprisonné à Québec, pour avoir traité au saut Sainte-Marie, Pierre-Charles Le Sueur dit Dagenais, natif de Notre-Dame de Héden en Artois; cet homme se maria en 1690, à Boucherville, et demeura à Montréal; il est qualifié d'interprète. Était-il parent de Edme Lesueur? car ce dernier fut aussi un "voyageur des pays d'en haut." En 1683 Edme était au lac Pepin sur le Mississipi. Lorsque Nicolas Perrot prit possession du Haut-Mississipi, en 1689, Lesueur était présent. Vers 1692, celui-ci avait un poste sur l'île Madeleine dans la baie de Chagouamigon, côté sud-ouest du lac Supérieur. Trafiquant au pays des Sioux en 1695-96, il invite les autorités de Québec à s'occuper d'une mine de cuivre qu'il dit avoir trouvée et qui paraît être la même que Dubuque exploita plus tard au-dessous du Wisconsin. M. de Callières dit qu'il n'est pas dupe du trafic illicite caché derrière ces projets d'industrie, et il ajoute, s'adressant au ministre, "toute la traite des pays éloignés n'est que pour le profit de Lesueur, les coureurs de bois, et pour les sieurs de La Forest et de Tonty." Malgré cela, le roi accorda "au sieur Le Sueur

permission d'aller fouiller des mines qu'il prétend avoir découvertes sur les bords du Mississipi"—21 mai 1698—mais le 27 mai 1699, ce privilège était retiré. Il est probable que Le Sueur ne l'apprit qu'en 1700, tandis qu'il explorait un affluent de la rivière Chippewa pour y chercher des mines, avec un associé du nom de Penicaut. Dès qu'il eut connaissance de l'arrivée de d'Iberville (son parent) aux bouches du Mississipi il s'empessa de le persuader de la valeur de sa trouvaille et, dans ce but, il descendit le fleuve pour s'entendre avec lui, et d'Iberville le renvoya avec une équipe de vingt hommes pour s'assurer de la mine du pays des Sioux, probablement celle de l'île Royale dans le lac Supérieur. Il n'en résulta rien de bon. En juin 1701 Lesueur fut autorisé à envoyer en France les marchandises qu'il avait à Montréal, pourvu qu'il n'y eut pas de castor mêlé parmi ces effets que Lesueur disait lui être devenus inutiles en Canada. Un mémoire du roi, en date du 14 juin 1704, adressé au gouverneur-général de Vaudreuil, permet à la dame Lesueur d'aller rejoindre son mari à la Louisiane. C'est la seule mention de cette personne que nous ayons vue. Il est fait allusion quelque part à leur fils Louis Lesueur. Les affaires de la Louisiane allant mal, le vieux coureur de bois, épuisé, pauvre, se voyant aux limites de la vie, reparut dans la famille Tariet de Lanaudière, à Sainte-Anne de la Pérade—c'est là qu'il mourut et fut inhumé le 1^{er} mars 1707.¹³⁰

Pierre Dupas, né en 1637, fils de Jean Dupas et de Jeanne Legendre, de Brache, diocèse de Châlons, en Champagne, avait une cabane de traite, probablement à l'île qui a pris son nom, et où ses marchandises étaient gardées par deux valets : Etienne Clémenceau dit Lachesnaye et Pierre Dupinau, en juillet 1669, lorsqu'ils furent attaqués par trois Soccokis et une sauvagesse de cette nation. Les deux Français tuèrent deux des hommes et la femme. Celui qui s'était sauvé, en emportant divers effets, fut capturé à Sorel. Le 3 novembre 1673, Talon accordait au sieur Dupas, l'île appelée Dupas, avec une île adjacente, de plus, un quart de lieue dessus et autant dessous la rivière du Chicot, sur une lieue et demie de profondeur. Tout ceci n'était qu'un moyen de faire la traite. En octobre 1673, le conseil souverain s'occupait d'une affaire de peaux d'orignal saisies chez Pierre Dupas. Tout démontre qu'il vivait du commerce des pelleteries. Enfin il se maria (1677) et mourut quarante jours après. Il fut inhumé à Sorel. Comme bon nombre de petits traiteurs de l'époque, Dupas obtenait ses articles de fabrication européenne du magasin de Charles Aubert de La Chesnaie, marchand de Québec. Celui-ci prit possession de l'île et des terres à titre de créancier. Le 11 novembre 1690 il vendit le tout moyennant 1,500 livres tournois,¹³¹ à Jacques Brisset, sieur Courchène et Louis Dandonneau, sieur Dusablé, habitants de Champlain.

Alors seulement commença la colonisation de l'île, par les gens de la côte de Batiscan, Champlain et le cap de la Madeleine.¹³² Il est donc faux que Pierre Dupas ait agi comme seigneur: il a fait le trafic des fourrures et pas davantage. La famille Dupas qui existe à présent à Sorel est celle de Charles Brisset, fils de Jacques ci-dessus.

Mentionnons un officier militaire qui, peut-être, se trouvait parent de notre traiteur. En 1672, Louis XIV envahit la Hollande mais il ne put en achever la conquête et se contenta de laisser des garnisons dans les places enlevées par ses armes. Naerden, la ville la plus rapprochée d'Amsterdam, reçut pour commandant le sieur Dupas. L'année suivante, Guillaume d'Orange reprenait l'offensive, la situation des Français en Hollande devint insoutenable. Dupas rendit la ville en septembre. On fit grand tapage de cette capitulation, toutefois les historiens disent que Dupas ne fut blâmé que pour cacher la honte qu'éprouvait Louis XIV du retrait de ses troupes.

Le capitaine de la Fredière, neveu de M. de Salières, était avec sa compagnie à Montréal en mai 1666; l'automne suivant, il commandait en cette ville. "Déjà disgracié par la perte d'un œil, il cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes." Avare, fourbe, tyrannique et débauché, non-seulement il faisait avec les sauvages la traite de l'eau-de-vie, mais encore il les trompait sur la qualité de sa marchandise par des emprunts trop généreux aux vertus de l'inépuisable fleuve Saint-Laurent. Le 1^{er} septembre 1667, M. de Salières se plaignait de ce que La Fredière avait été jugé ou admonesté pour un certain délit par Talon et Courcelles, prétendant que cet officier relevait de son colonel. Le major Zacharie Dupuis commanda l'île de Montréal en 1668, puis le capitaine Pierre de la Motte, de janvier 1669 jusqu'au commencement de l'été de 1670 où il partit pour la France laissant le poste à La Fredière qui l'avait perdu en 1667 par ses excès. Au mois d'août, Talon revenant de France, remplaça le cheval borgne par un aveugle, car si La Fredière n'était pas un saint, le sieur François-Marie Perrot ne valait pas mieux, sans compter qu'il était parent de Talon qui sut le couvrir de sa haute influence, tant à Montréal qu'en Acadie. Nous n'avons plus de trace de La Fredière après 1670.¹³³ Il fut chassé de la colonie.

Paul de Morel, enseigne de la compagnie de la Motte au régiment de l'Estrade, reçut du séminaire Saint-Sulpice, le 7 décembre 1671, un fief de 8 arpents de front à la rivière, pointe nord de l'île de Montréal, sur 25 arpents de profondeur, contigu à un fief de pareille étendue accordé le même jour à Philippe de Carrion. Ces deux seigneuries ne tardèrent pas à être flanquées de plusieurs défrichements que des colons, placés par le séminaire, opéraient à la rivière des Prairies. Au mariage

de François Lenoir dit Rolland, à Montréal, le 2 janvier 1673, Paul de Morel est présent.¹²⁴

Philippe de Carrion, sieur de Fresnoy, lieutenant de la compagnie de la Motte au régiment de l'Estrade, était probablement du Languedoc où son nom de famille se retrouve. Le 7 décembre 1671, le séminaire de Saint-Sulpice lui accorda un fief sur l'île de Montréal dans la région qui regarde la rivière de l'Assomption, ou bras de la rivière Ottawa. Vers le même temps, il se mariait avec Pétronille des Heures. Leur unique enfant, Jeanne, baptisée à Montréal le 19 septembre 1672, se maria avec Jacques Lemoine de Sainte-Hélène. L'été de 1674, Carrion fut mis aux arrêts à Québec pour avoir favorisé les coureurs de bois sur la partie de l'Ottawa où il trafiquait (à Carillon aujourd'hui ?) et condamné à une amende de 200 livres. Il demeurait alors à Lachine. M. l'abbé Verreau résume une partie du conflit en quelques lignes qui méritent d'être citées : "Le juge de Montréal envoya un sergent arrêter deux fameux coureurs de bois logés chez le lieutenant de Perrot, M. de Carion. La mission n'était pas facile à remplir chez un homme comme M. de Carion qui ne craignait pas d'attaquer ses ennemis l'épée à la main, pendant que madame de Carion allait bâtonner leurs femmes. Le malheureux sergent fut insulté, maltraité et, paraît-il, jeté en prison. M. de Frontenac, apprenant cet outrage fait à la justice, crut qu'il devait intervenir directement, sans égard pour le gouverneur particulier (Perrot) et il envoya le lieutenant de ses gens, Bizard, arrêter Carion. A cette nouvelle, Perrot fait prendre les armes à sa garnison et court chez M. Le Ber où logeait Bizard, pour punir l'audacieux lieutenant. En vain celui-ci lui montre-t-il un ordre signé du gouverneur-général—Perrot le lui rejetant à la figure : "Reportez-le à votre maître et qu'il apprenne une autre fois à mieux faire son métier". . . Bizard est traîné en prison avec Le Ber." Ceci amena l'arrestation de Perrot. Le recensement de 1681, ville de Montréal, donne à Carion 52 ans et 40 à sa femme—et 38 arpents de terre en valeur. En somme ce marchand fut, durant une douzaine d'années, l'un des plus ardents propagateurs du commerce de l'eau-de-vie chez les sauvages, défiant les autorités, donnant asile aux criminels et contribuant à créer les bandes de gens qui vagabondaient dans les bois. Sa femme mourut à Montréal en 1682; on le cite comme défunt deux ans plus tard.¹²⁵

Antoine Lafrenaye, sieur de Brucy, né en 1649, fils de Martin Lafrenaye et de Geneviève Lepage, de Carlepon, diocèse de Noyon, était lieutenant au régiment d'Auvergne lorsqu'il prit du service dans le régiment en partance pour le Canada. Dès 1670 François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, lui accorda un fief de 10 arpents sur trente à l'île Perrot, vis-à-vis l'île Girdwood à présent, où il commença

sans retard un grand commerce d'eau-de-vie avec les sauvages, en société, lui et Perrot, comme on le comprit dans la suite. Ce fut la cause du célèbre procès Fenélon-Perrot-Brucy que l'on voit occupant toute la colonie en 1674-75. Le 2 janvier 1673, au mariage de François Lenoir dit Rolland, marchand de Lachine, furent présents, entre autres, Perrot, gouverneur de Montréal, sa femme, Antoine de Lafrenaye, lieutenant du dit Perrot, Paul de Morel, Philippe de Carrion, sieur du Fresnoy. Ces deux derniers étaient des officiers du régiment de Carignan qui traitaient de la boisson avec les sauvages à la pointe d'en haut de l'île de Montréal—comme aussi Dugué, Chailly, La Joubardière, leurs anciens compagnons d'armes. Le 23 août 1676, Lafrenaye épousa Hélène, fille de Pierre Picotté de Bellestre, marchand de Montréal. Au recensement de Montréal en 1681, on lit: "Antoine de Lafrenaye, 32 ans; ¹³⁶ Hélène Picotté, 24 ans, sa femme. Enfants: Antoine, 4; Louis, 3; Louise, 1. Domestiques: Simon, 50; Jacques, 30; Madeleine, 17. 2 fusils, 8 bêtes-à-cornes, 60 arpents de terre en valeur." Le même recensement, à Verdun (Lachine) donne: "Antoine de Lafrenaye, 30 ans; Hélène Picotté, 25 ans; Pierre, 4 ans; Louis, 3 ans; Louise, 10 mois. 2 fusils, 3 bêtes-à-cornes". Lafrenaye mourut le 30 août 1682 et sa veuve épousa, à Lachine, le 29 octobre 1686, Jean-Baptiste Celoron de Blainville, traiteur au Bout de l'île de Montréal. Celoron plaida en 1705 pour retenir possession de l'île Saint-Gilles, située entre le fief Brucy ou Lafrenaye et celui de de Senneville, et prouva que le titre accordé par Perrot à Brucy était postérieur à celui que le séminaire de Saint-Sulpice avait donné à Dugué, de qui Senneville le tenait. ¹³⁷

Gabriel de Berthé, sieur de Chailly, né en 1647, "cadet au régiment de Carignan sans un sou de patrimoine, fils d'un père noble, peu riche, demeurant à Amboise", devint enseigne dans la compagnie du sieur Perrot, gouverneur de Montréal, et, dès 1670, établit un poste de traite sur le fief Bellevue, à la tête de l'île de Montréal, en face de celui de Lafrenaye. Le gouverneur général Courcelles visita ces deux établissements en 1671 à cause des plaintes qu'il avait reçues concernant le trafic des liqueurs. Le 30 juillet 1672, le séminaire de Saint-Sulpice donna le titre de ce fief (400 arpents) "aux frères de Bertet qui le possédèrent en commun, savoir: Louis de Bertet de Chailly et Gabriel de Bertet de la Joubardière, son frère, et M. de la Joubardière le nomma Bellevue". Il y a souvent confusion entre les noms de ces deux hommes dans les papiers que nous avons examinés. L'automne de la même année 1672, Gabriel subit un procès pour avoir acheté des fourrures d'un Français qui les avait volées à un autre coureur de bois, après l'avoir assassiné. Du mois de mars à la fin d'octobre 1674, Gabriel fut gardien légal des boissons et des marchan-

dise saisies chez Lafrenaye au cours du procès Perrot-Fenelon-Brucy et se trouva pour cette fin à Québec une partie de l'été, à son grand déplaisir. Le 1^{er} janvier 1675, il vendit à Lenoir dit Rolland 40 arpents de terre du fief Bellevue. Ni lui ni son frère ne figurent au recensement de 1681. En 1682 Gabriel plaide contre Lenoir Rolland au sujet d'une coupe de bois et d'un chemin; il gagne son procès. Le 9 octobre 1684 Gabriel de Berthé vend à Jean Milot 60 arpents du fief Bellevue. La résidence des Berthé était à Saint-Louis de Lachine. M. de Denonville écrit le 14 novembre 1685 que le sieur de Chailly avait vendu son magasin du Bout de l'Île et qu'il passait en France, emportant une fortune de 40,000 livres. "Venu en ce pays avec rien, il s'est fait donner une concession au bout de l'île de Montréal, où il a fait très bien ses affaires par les traites qu'il y a faites contre les défenses qui ne permettent pas d'en faire ailleurs qu'à Villemarie. Les derniers jours que j'y étais, il fut surpris en fraude, ayant retenu chez lui au Bout de l'Île, une partie des pelleteries qu'en canot venant des Outaouacs il devait apporter toutes au marchand qui l'a équipé". Le 8 mai suivant, il ajoute : "Vous serez surpris d'apprendre que le sieur de Chailly, n'ayant pu avoir son congé pour se retirer en France avec tous ses effets qu'il y envoya l'an passé, avant mon arrivée, s'est dérobé et a déserté le pays pour passer à Orange (Albany) et de là, sans doute, en France par l'Angleterre. Je croyais qu'après lui avoir représenté que son honneur l'engageait à servir un pays qui lui a fait sa fortune, puisque de simple cadet qu'il était au régiment de Carignan, sans un sou de patrimoine, il a amassé ici 40,000 livres, il aurait bien dû attendre l'occasion de rendre quelque service à la colonie en cette conjuncture (la guerre des Iroquois alors prochaine). Il y avait acheté une habitation au bout de l'île de Montréal, où il a fait tous ses profits, non sans bien des fraudes et supercheries. Quand je suis arrivé dans le pays, il avait vendu l'habitation, et l'on m'a assuré qu'il n'en a pas été payé. Il est d'une conséquence extrême, monseigneur, que cette désertion ne demeure pas impunie. Il a débauché avec lui un sauvage du Saut. Ce qu'il y a de désagréable, c'est qu'il aura dit au gouverneur Dongan (province de New-York) tout ce qu'il aura su des prises du côté de la baie du Nord (baie d'Hudson) et ce qu'il aura su des intérêts du pays et de nos desseins (pour surprendre les Iroquois). Je vous supplie très humblement de vouloir bien accorder la confiscation de ce qu'on lui trouvera d'effets aux deux hôpitaux de la colonie. Il n'y a pas de doute qu'il n'aille à la Rochelle où il a fait passer ses effets sur le navire de Dombourg, duquel on peut savoir des nouvelles, comme de la grande partie des marchands de la ville qui commercent ici. Son père est noble, à ce que l'on dit, fort pauvre, demeurant à Amboise, ayant eu une terre dans ce voisinage près le

fan (?) Il a un frère aide-major de Brissac. S'il n'est pas châtié ce sera, je vous assure, un très méchant exemple pour tout le pays où la légèreté d'esprit cause le plus grand mal de toute notre jeunesse". Le ministre répond: "Sa Majesté avait accordé permission au nommé Chailly de repasser en France, mais sur ce qu'il a été écrit concernant cet homme, Elle a trouvé à propos de la révoquer; ainsi, qu'on l'empêche de s'embarquer et l'oblige à demeurer pour continuer son commerce et la culture de son habitation". Le 10 novembre 1686, Denonville revient à la charge: "Il n'y a rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur d'écrire au sujet de Chailly qui a déserté le pays et qui a passé en France par la Nouvelle-Angleterre. Il serait fort dangereux qu'il n'y eut pas quelque exemple de cela. Il a assez gagné dans le pays pour mériter une amende d'un millier d'écus qui viendraient bien à propos pour aider à bâtir nos hospitalières de Villemarie où les pauvres religieuses et malades sont logés fort pauvrement. Il a acheté une terre près de la Rochelle où on le peut trouver aisément." Enfin, le 8 juin 1687, Denonville représente à la cour que "l'impunité du sieur Chailly décrédite fort mes défenses". Après avoir cité cette correspondance, le juge Désiré Girouard observe (*Supplément au Lake St. Louis*) que, d'après les lettres des gouverneurs et intendants, "il est hors de doute que tous les marchands du lac Saint-Louis, que l'on appelait tantôt Haut de l'Île, tantôt Lachine, jouissaient du privilège de faire la traite en dehors de Villemarie et dans leurs habitations particulières et que, assez souvent, les autorités fermaient les yeux, même lorsqu'ils trafiquaient dans les bois. En 1681, Perrot, l'ancien gouverneur de Montréal, faisait un commerce de 50,000 livres par an au fief Brucey, vis-à-vis le Bout de l'Île, malgré ses démêlés antérieurs avec le gouverneur général". C'est la morale de Chailly et de bien d'autres.¹²⁸

Traiteurs et colons.

Le capitaine Pierre de Sorel, né en 1628 à Notre-Dame de Grenoble, paraît avoir demeuré à Sorel dès 1665; il y mourut en 1682. Sa situation devait être prospère car, outre qu'il commerçait, le recensement de 1681 lui donne 43 bêtes à cornes, 62 moutons, 18 chèvres, 150 arpents cultivés. Marié en 1668 avec Catherine La Gardeur de Tilly, canadienne, il ne laissa pas d'enfants.¹²⁹

Michel-Sidrac Dugué, sieur de Boisbriant¹³⁰ natif des environs de Nantes, servit dans les régiments de Montaigne et Chambellé. Dans ce dernier corps, il était capitaine lorsque, en 1664, on organisa une troupe pour l'Amérique, de sorte qu'il arriva à Québec conservant son grade de capitaine au régiment de Carignan. Le 14 juin 1666, on le

voit en garnison à Montréal. L'automne de 1667, l'intendant Talon lui permit de faire travailler à des défrichements sur l'île Sainte-Thérèse près de Repentigny ; le titre de cette seigneurie lui fut donné le 29 octobre 1672.¹⁴¹ C'est aussi l'automne de 1667 qu'il épousa, à Montréal, Marie Moyen, veuve du sergent-major Lambert Closse. Il commandait à Montréal en 1670. Tout en colonisant un peu l'île Sainte-Thérèse il avait les yeux fixés sur les belles terres du haut de l'île de Montréal et, en 1671, voyant Lafrenaye-Brucy et surtout Berthé-Chailly qui plantaient leurs établissements dans ces lieux, il s'empressa d'y ériger un bâtiment quelconque pour faire acte de possession, mais bientôt il donna de la valeur à ce poste qui lui fut concédé régulièrement (19 janvier 1672) par le séminaire et qui prit le nom de fief Boisbriant. Il est situé à l'entrée du lac des Deux-Montagnes et mesure en superficie 200 arpents. En 1678 on rencontre Dugué de Boisbriant à l'assemblée des notables pour examiner la question de la traite de l'eau-de-vie. Vers cette date, il alla demeurer à l'île Sainte-Thérèse, car son fils Joseph-François fut baptisé¹⁴² à la Pointe-aux-Trembles le 18 mars 1679. Trois mois plus tard il vendait le fief Boisbriant, au prix élevé de 1768 livres, à Charles Lemoine de Longueuil et Jacques Le Ber. Jusqu'à 1685 cette propriété resta aux deux associés, puis Le Ber la garda seul et lui imposa le nom de Senneville qu'elle conserve de nos jours. Au recensement de 1681, descendant le fleuve, on voit Longueuil puis l'île Sainte-Thérèse, ensuite le fief Tremblay et Boucherville. L'île Sainte-Thérèse compte 9 hommes, 9 femmes mariés, 19 hommes ou garçons, 16 filles—en tout 53 âmes. Ces habitants sont : Dugué, Brien, Catin, Gauthier, Trochon, Limousin, Ragueneau, Desmares, Voine, Hayet, Masta, Bousquet, Trajean, Choquet. Le seigneur Dugué est porté à 43 ans, sa femme à 34 ; sept enfants : Jean, 13 ; Marie, 11 ; Jacques, 10 ; Pierre, 8 ; Jeanne, 6 ; Joseph, 4 ; Elizabeth, 1. Domestiques : Jean Deperteau, 51 ; Nicolas Ragueneau, 33 ; Marie. . ., 20. 4 fusils, 4 pistolets, 16 bêtes à cornes, 40 arpents de terre en valeur. Trois colons possèdent chacun de 8 à 9 arpents de terre cultivée ; les autres, de 2 à 4 seulement. Il est visible que Dugué avait vécu en haut de Montréal par le commerce des pelleteries et qu'il continuait ce négoce à l'île Sainte-Thérèse, car ses défrichements ne donnent pas l'idée d'un cultivateur indépendant. Comme il lui fallait de vastes domaines pour subsister d'après ce régime, il se fit accorder une autre seigneurie, à la côte du nord, le 24 septembre 1683, comprenant " les terres qui sont à commencer où finit la concession du sieur Daulier des Landes (Terrebonne) dans la rivière Jésus, jusqu'à la rivière Duchêne, icelle comprise, ce qui compose un front de quatre lieues et demie sur trois de profondeur ". Cette sei-

gneurie, dite des Mille Iles, retourna à la couronne le 1^{er} mars 1714, faute d'être habitée. Cinq jours plus tard, le gouverneur et l'intendant l'accordaient à deux fonctionnaires : 1^o Jean Petit, trésorier de la marine en ce pays, conseiller et ancien contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, marié en 1706 à Charlotte, fille du capitaine Sidrac Dugué (alors défunt) ; 2^o Charles-Gaspard Piot, écuyer, sieur de l'Angloiserie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant du roi au gouvernement de la ville de Québec, marié en 1691 à Marie-Thérèse, fille du dit capitaine Dugué. Ce dernier prit une part utile aux campagnes de 1684, 1687, contre les Iroquois, à la tête d'un bataillon de la milice. Il décéda en décembre 1688, un an après sa femme. Trois de leurs fils ont fourni des carrières militaires remarquables, à la baie d'Hudson, Terre-neuve, contre les Iroquois, aux Antilles, à la Louisiane, dans l'ouest et au Détroit. La descendance est encore nombreuse et bien vue en Canada.¹⁴³

Fonctionnaires, militaires et colons.

Paul Dupuis, originaire de Notre-Dame-du-Pommier, près d'Arles, en Provence, enseigne au régiment de Carignan, se maria le 22 octobre 1668, à Québec, avec Jeanne Couillard, canadienne, et se fit accorder l'île aux Oies où il alla aussitôt demeurer, car on l'y retrouve à partir de 1673 jusqu'à sa mort en 1713. Le recensement de 1681 lui donne 44 ans, 6 enfants, 2 domestiques, 1 fusil, 24 têtes de bétail, 20 arpents de terre en culture. Il y a cinq habitants avec un total de 45 arpents défrichés. Comme il fallait vivre, le sieur Dupuis accepta la charge de lieutenant particulier ou juge de Québec, mais le magistrat reprit l'épée en 1687 contre les Iroquois, et en 1690 contre les Anglais. Le 1^{er} juin 1695, le roi signait en sa faveur des provisions de lieutenant particulier à la prévôté de Québec. Il était à sa mort, le 21 décembre 1713, lieutenant général de la prévôté. L'un de ses nombreux enfants, officier dans les troupes de la colonie, est cité par Charlevoix pour avoir porté, durant plusieurs jours, la fille d'un juge anglais capturée par les Canadiens dans la guerre de 1708 ; lorsqu'il arriva à Montréal avec son aimable fardeau, la ville lui fit une ovation. En 1710 le gouverneur général écrivait que Dupuis était l'un des deux ou trois meilleurs "partisans" de tout le Canada et il accollait à son nom celui de Hertel de Rouville, ce qui n'est pas peu dire.¹⁴⁴

Pierre Bécard de Grandville, né vers 1640, fils de Denis Bécard et de Jeanne Milleron, paroisse Saint-Eustache de Paris, enseigne dans le régiment de Carignan, épousa, à Québec, le 22 octobre 1668, Anne Macart, et de ce mariage sont nés quinze enfants, de 1669 à 1696, tous à Québec. Bécard est qualifié d'enseigne en 1672 lorsqu'on lui accorde

la concession de l'Îlet-du-Portage. En 1687, dans la campagne contre les Iroquois, il se distingua à la tête de quatre compagnies de milice qu'il commandait. En 1690 on le chargea de faire une reconnaissance sur le fleuve, de Québec à Tadoussac, à l'approche de la flotte de Phipps qui voulait enlever Québec. Il fut pris¹⁴⁵ et amené prisonnier à Port-Royal. Le 1^{er} juin 1695, on le nomme procureur du roi à la prévôté de Québec. Il était devenu lieutenant d'une compagnie franche et ce grade est mentionné en 1696, à l'occasion d'une terre qu'on lui accorde près de son fief de l'Îlet. Deux ans plus tard il reçut une adjonction à ces deux seigneuries. Il commandait alors le bataillon de milice de Beauport. En 1700, le gouverneur et l'intendant le proposèrent au roi pour être major des Trois-Rivières, mais on répondit que la chose ne se pouvait vu sa parenté avec Prevost, gouverneur du poste en question. Sa sépulture est inscrite à Québec le 6 mai 1708. Avec d'Iberville, à la baie d'Hudson, en 1697, il y avait un garde-marine du nom de Grandville, qui nous paraît être un fils de l'officier du régiment de Carignan. Un autre fils de ce dernier était procureur du roi à la prévôté de Québec et, à son décès, fut remplacé, le 14 avril 1700, par l'un de ses frères. Le 20 juin 1703, la compagnie du sieur de Louvigny passa par décision royale au sieur de Grandville. Aucun des garçons de l'officier du régiment de Carignan ne paraît s'être marié, de sorte que sa descendance s'éteignit en 1754, à la mort de Paul, sieur de Fondville, appelé communément le chevalier.¹⁴⁶

Colons et militaires.

Alexandre Berthier, né en 1638, fils de Pierre de Berthier et de Marguerite Bariac, de Saint-Jacques de Bergerac, diocèse de Périgueux, devint capitaine au régiment de Lignière, passa au régiment de Carignan, se signala dans la campagne contre les Turcs. Le 8 octobre 1665, porte le *Journal des Jésuites*, "un capitaine d'une des compagnies de M. de Tracy fait abjuration d'hérésie dans la grande église (Québec) entre les mains de monseigneur, habillé pontificalement, accompagné de tout le clergé en surplis, en présence de monseigneur de Tracy, M. de Courcelles, gouverneur, M. l'intendant et quatre de nos pères". C'est notre officier. En 1666 il commandait au fort Saint-Jean; il eut la direction de l'arrière-garde dans la marche de M. de Tracy, l'automne de cette année. En 1672 il accompagnait M. de Courcelles dans sa promenade militaire à Cataracoui et, l'année suivante, il retournait dans ces lieux avec le comte de Frontenac pour y fonder un fort. Le 11 octobre 1672 il épousait Marie, fille de Charles Le Gardeur de Tilly. Dix-huit jours plus tard, on lui accorda la seigneurie de Bellechasse. Il acquit du sieur Randin, l'année sui-

vante la seigneurie qui porte le nom de Berthier-en-haut. Jusque là il demeurait à Québec, mais le 20 septembre 1674 il faisait baptiser sa fille, Charlotte-Catherine, à Sorel, et au même endroit le 3 juillet 1676 avait lieu le baptême de son fils Alexandre, qui hérita de ses deux seigneuries. Quant à Charlotte-Catherine, elle entra aux Hospitalières de Québec le 10 octobre 1689, devint professe le 18 juin 1691, et décéda le 21 octobre 1698. Le recensement de Villemur (Berthier-en-haut) montre en 1681: Alexandre Berthier, 43 ans, (sa femme était morte); Alexandre, 5 ans; Catherine, 7 ans; Jacques Chauveau, 40 ans, domestique, trois fusils, 10 bêtes-à-cornes, 30 arpents de terre en valeur. Son fermier était Pierre Bazin en 1674. Le 10 octobre 1682, M. de Berthier assiste à un conseil de guerre. La seigneurie de Bellechasse, voisine de celle de Couillard de l'Épinay, fut l'objet d'une dispute judiciaire en 1684-5, afin de régler les bornes des deux propriétés. En 1687 Berthier prit part à la guerre contre les Iroquois à la tête d'un corps de milice. En 1697, il avait une maison à Québec et y demeurait probablement. On perd sa trace après 1708. En 1709 les intendants Raudot le citent comme défunt. Son fils Alexandre épousa, le 4 octobre 1702, à Québec, Marie-Françoise, fille de François Viennay Pachot ou Pacaud, marchand, originaire de Grenoble, marié avec Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denis, dont le père était seigneur de Beauport. Alexandre mourut à Québec, le 11 janvier 1703, et sa veuve se remarqua en 1712 avec Nicolas Blaise des Bergères de Rigauville. Les Berthier n'ont pas laissé de descendance en Canada, de sorte que la veuve d'Alexandre hérita de leurs deux seigneuries. Le 25 février 1740, elle vendit à François Martel de Brouage, commandant pour le roi au Labrador, et à Pierre Désauniers, négociant de Québec, un établissement situé au Trou, seigneurie de Bellechasse, à l'endroit nommé Courville, près du fossé de Bicêtre,—d'après un catalogue de la librairie Dufossé, de Paris.¹⁴⁷

Olivier Morel, sieur de la Durantaye, né à Notre-Dame de Gaure, diocèse de Nantes, en 1641, était enseigne dans les troupes, puis passa lieutenant au régiment de Chambellé et arriva dans la colonie avec le grade de capitaine au régiment de Carignan. Il était au fort Sainte-Anne avec La Motte en 1666. Il passa en France et revint en 1670. Le 14 septembre de cette dernière année il épousait à Québec, Françoise Duquet, canadienne; il reçut la seigneurie de Bellechasse, ensuite celle de la Durantaye, qui se peuplèrent assez promptement de colons venus de la côte du nord. La famille demeurait à Québec où le sieur de la Durantaye servait comme officier de la garnison. En 1683 il allait commander dans l'ouest, prit une part marquante aux expéditions de 1684 et 1687 contre les Iroquois, fut capitaine réformé en 1689, revint de l'ouest en 1690 où La Porte de Louvigny le rem-

placa, devint capitaine en pied vers 1694 avec cette note des autorités: "Bon officier, honnête, homme propre à tout; mérite une compagnie". En 1696 il commandait un bataillon de milice dans la guerre contre les Iroquois. On le considérait comme le premier militaire du pays. A la mort du comte de Frontenac, 1698, il se brouilla avec M. de Callières qui devint bientôt gouverneur général et le négligea. En 1701, il fut nommé membre du Conseil Supérieur avec une pension de six cents francs, mais il ne prit son siège que sous M. de Vaudreuil en 1703. Il paraît qu'il mourut pauvre, en 1717, quoique ses deux seigneuries fussent alors dans un bon état de développement.¹⁴⁵

Séraphin Marganne, sieur de la Valterie, natif de Saint-Benoit de Paris, lieutenant au régiment de Lignières, avait pris du service sous M. de Tracy en 1664 et vint au Canada avec les troupes l'année suivante. En 1668 il épousa Louise Bissot, une canadienne, et reçut la seigneurie de Lavaltrie en 1672. Au recensement de ce dernier lieu, l'automne de 1681, il est dit âgé de 38 ans, sa femme 29; ils ont sept enfants, et 20 arpents de terre défrichée; les 9 habitants de la seigneurie n'ont ensemble que 57 arpents sous culture. Vers ce temps l'ouest prenait de l'importance par suite du trafic des fourrures; M. de la Valterie fut envoyé pour y commander. M. de la Durantaye le remplaça en 1683. Il paraît n'avoir plus quitté sa terre après cela. Sa femme mourut en 1691, lui en 1699. Deux de ses fils ont été militaires.¹⁴⁶

François Jarret de Verchères, né en 1641 en Dauphiné, enseigne de la compagnie de Contrecoeur, épousa, le 17 septembre 1669, à l'île d'Orléans, Marie Perrot, canadienne, et se fixa de suite dans la seigneurie dite de Verchères dont le titre lui fut donné un peu plus tard. En 1687 il commandait un bataillon de milice contre les Iroquois. Il mourut après 1693, laissant une belle famille. Ses fils et petits-fils ont été militaires et cultivateurs comme lui; on les cite à plusieurs reprises dans les annales du temps; ils ont commandé dans l'ouest.

Un frère ou un cousin de François de Verchères se nommait André Jarret de Beauregard; on lui donne le grade de lieutenant dans une liste de 1669. Le 12 janvier 1676, il épousait, à Montréal, Marguerite Anthiaume, native de Paris. Ce ménage vécut à Verchères. Au recensement de 1681, on voit les deux familles à la tête de cette seigneurie. En 1685, André obtint trois îles, appelées Beauregard, situées presque vis-à-vis Verchères. Il a dû mourir entre les années 1686 et 1690.

Le capitaine Pierre de Saint-Ours, d'une ancienne famille noble du Dauphiné, et parent du maréchal d'Estrades, vice-roi de la Nouvelle-France, était né en 1643. Il épousa (1667), à Montréal, Marie Mullois dont le père avait été, en France, lieutenant aux carabiniers.

Ce ménage ne tarda pas à se fixer sur la seigneurie dite de Saint-Ours, dont le titre lui fut accordé plus tard (1672). Au recensement de 1681, la terre du sieur de Saint-Ours avait 40 arpents cultivés. Il fit du service militaire en diverses occasions, devint premier capitaine des troupes du Canada et reçut la croix de Saint-Louis dès l'époque de la fondation de l'ordre. Il mourut après 1708. Sa descendance compte de brillants officiers. Ayant une nombreuse famille et peu de ressources pécuniaires, il lutta avec énergie pour vivre de son travail comme habitant et fut l'un des plus beaux exemples de ces temps difficiles.

Le chevalier Roque ou Roch de Saint-Ours, de la compagnie de Chambly, avait reçu un fief en 1672, contigu à celui du capitaine de Saint-Ours. On ne saurait dire ce que devint ce personnage. Le nom de Roch a été traditionnel dans la famille Saint-Ours, jusqu'à notre époque.¹⁵⁰

Un marchand.

Jacques Baby ou Babie, né en 1633, fils d'honorable homme Jehan Babie, seigneur de Ranville, et d'Isabeau Robin, de Montretou, diocèse d'Agens, Guyenne, sergent de la compagnie de Saint-Ours, s'établit à Champlain, l'été de 1668, et y acheta des terres. Il se livra au commerce. Le 1^{er} juin 1670, à Champlain, il épousa Jeanne, fille de Pierre Dandonneau, et mourut en ce lieu le 28 juillet 1688.¹⁵¹ Sa descendance a fourni, jusqu'à présent, des hommes qui ont occupé des postes en évidence dans la magistrature, l'ordre militaire, la politique, le commerce, dans le Haut et le Bas-Canada.

Colons.

François Pollet de la Combe Pocatière, natif de Chelieu, diocèse de Grenoble, était capitaine réformé et maréchal des logis au régiment de Carignan. Le 29 novembre 1669, à Québec, il épousa Marie-Anne Juchereau, canadienne, qui lui donna deux filles: Thérèse, 27 mars 1672, mariée le 8 octobre 1693, Québec, avec le fameux d'Iberville; et Louise (son aînée) qui épousa Augustin Rouer de la Cardonnière. Le sieur de la Combe mourut le 20 mars 1672, sept jours avant la naissance de sa dernière fille. Le 29 octobre suivant, la veuve reçut le titre de la seigneurie de Sainte-Anne de la Pocatière qu'elle mit en valeur selon ses moyens. En 1672, cette femme avec ses deux enfants, vivait à Beauport. Elle se remaria, le 23 février 1683, avec François-Madeleine-Fortuné Ruette, sieur d'Auteuil, l'un des principaux membres du Conseil Supérieur de Québec.¹⁵²

Jean de l'Épinay, lieutenant, demandait de repasser en France avec le régiment, mais il aima mieux finalement se faire colon. Il était natif de Nantes. Le 11 septembre 1673, à Québec, il épousa Catherine Granger, de Saint-Médard, diocèse de Meaux. Ce ménage demeura toujours à Beauport où furent baptisés leurs onze enfants, de 1674 à 1697. Au recensement de cette paroisse en 1681 on lit : " Jean L'Épinay, 34 ans ; Catherine Granger, 26 ans ; Madeleine, 5 ans ; Catherine, 3 ans ; Geneviève, 8 mois ; 1 fusil, 1 vache, 6 arpents en valeur ".

Arnoult de Loubias, capitaine au régiment de Broglie (prononcez Broille) commandait aux Trois-Rivières le 8 avril 1668, et ne cessa d'y demeurer jusqu'à son départ pour la France en 1674. Entre ces deux années, il avait fait le voyage de Cataracoui avec M. de Courcelles et autres en 1671, et donné un très bon commencement à la seigneurie de Nicolet qu'il passa au sieur Michel Cressé.

Pierre Mouet de Moras, enseigne de la compagnie de Loubias au régiment de Broglie, né en 1639, à Castel-Sarrasin, en Basse-Guyenne, épousa, aux Trois-Rivières, le 8 avril 1668, Marie Toupin, canadienne, qui lui donna une belle famille. Ils s'établirent dès 1669 sur l'île appelé Moras à l'entrée de la rivière Nicolet et vécurent comme cultivateurs. Parmi leurs descendants directs on compte le fameux Charles Mouette de Moras, sieur de Langlade.¹⁵³

Le sergent Jacques Labadie était aux Trois-Rivières l'été de 1669. Le 16 novembre 1671, il y commandait la garnison et assistait aux mariages de trois colons de la seigneurie de Loubias (Nicolet) qui appartenait au capitaine Arnoult de Loubias, dans la compagnie duquel Labadie servait en arrivant de France avec le régiment de Carignan. En 1672 on lui accorda un fief dans la banlieue des Trois-Rivières qu'il établit et légua plus tard à la famille Godefroy, à condition que le titulaire porterait son nom—de là les Labadie Tonnancour et Godefroy Labadie. Quant au sergent Jacques il ne se maria point. En 1674 il est appelé major, mais il faut lire sergent major de la garnison des Trois-Rivières, poste qu'il occupa jusqu'à 1689 au moins. De cette date à 1707 où il mourut, on le retrouve constamment aux Trois-Rivières. Le registre de la paroisse le nomme parfois Jacques de Labadie, M. de Labadie, le major de Labadie. Il a été parrain vingt fois.¹⁵⁴

Laurent Bory ou Bornay, sieur de Grandmaison, né vers 1640, au diocèse d'Angers, se maria, le 8 février 1672, à Montréal, avec Marguerite Le Merle de Hautpré, native de Saint-Gervais de Paris. Le 3 novembre suivant, Talon lui accorda trente arpents de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre au bord du fleuve Saint-Laurent, depuis le fief du sieur Saint-Michel en descendant jusqu'aux terres

non concédées. On nomma cette seigneurie la Guilloidière. Le 17 août 1674, le sieur André Jarret de Beauregard reçut trois îles "dont l'une est au devant du bout de la seigneurie de Verchères, en montant, et les deux autres étant sur la ligne qui regarde les îles appartenant au sieur de Grandmaison". La famille de ce dernier subsiste peut-être encore parmi nous.¹⁵⁵

Antoine Pecaudy de Contrecœur, né en 1596, au bourg de Saint-Chef, diocèse de Vienne en Dauphiné, est mentionné avec éloge dans les lettres de noblesse que Louis XIV signait en sa faveur, au mois de janvier 1661 : "Ayant été bien informé par tous les généraux de notre armée de la valeur et générosité de notre cher et bien-aimé Antoine Pecaudy de Contrecœur, capitaine au régiment de Carignan, lequel, depuis l'établissement d'icelui, nous a rendu, et au feu roi notre très honoré seigneur et père, des preuves de son courage, affection et fidélité à notre service, dans nos armées et troupes, tant cavalerie qu'infanterie, l'espace de vingt-cinq ans, ayant commandé, soit en qualité de lieutenant ou de capitaine, depuis quinze ans en ça au régiment de Montesson et de celui de Carignan, s'étant trouvé à tous les exploits de guerre qui se sont présentés, particulièrement au siège de Pignerolles sous le feu sieur de Montmorency, de la compagnie Lapoupe au régiment de Sault, comme aussi au combat de Chezin en la compagnie des chevaux-légers de Dizi...is sous le sieur de Crecquy où il fut blessé d'une mousquetade à l'épaule, et au siège de Valence d'un coup de mousquet à la cuisse, et. . . au dit régiment de Carignan au retour de Vigue, au combat de . . . sous le prince Thomas où il fut blessé d'une mousquetade à la tête dont il a été trépané; au faubourg d'Estampes fut blessé d'une mousquetade à travers le corps, au faubourg Saint-Antoine fut blessé d'une mousquetade à travers le corps dans la même compagnie où il fut blessé d'une mousquetade au bras dont il demeura estropié, sous notre cousin le vicomte de Turenne, l'année dernière, commandant le régiment de Carignan à l'attaque d'Auxerre sous notre cousin le maréchal de Grancey et Piedmont, et finalement tous les autres lieux où il a été commandé, en sorte que nous avons tous sujets et satisfaction de le juger digne de l'honneur au titre de noblesse auquel il a aspiré."

Le 17 septembre 1667, à Québec, il épousa Barbe Denys, une canadienne, âgée de quinze ans et trois mois. Lui en avait soixante et onze. La seigneurie dite de Contrecœur lui fut accordée en 1672, et il alla y demeurer avant 1677. Le recensement de 1681 lui donne trois enfants: Louis, 13 ans, qui mourut en 1687; Marie, 5 ans, mariée plus tard à Jean-Louis de Lacorne; François-Antoine, 1½ an, qui a continué la famille. Ce ménage a 80 arpents de terre en valeur. Le père, le fils et deux petits-fils comptent des services militaires non-in-

terrompus de 1637 à 1760; à eux quatre ils ont reçu plus de 60 blessures dans les combats. ¹²⁶

XI

Il est impossible d'indiquer les familles canadiennes fondées par des soldats du régiment de Carignan—c'est peut-être à cause de cela que tant de gens se disent issus de cette troupe. Après avoir relevé dans les journaux une centaine de prétentions de ce genre et fait autant d'enquêtes qui ont abouti à une fin négative, nous abandonnons l'épreuve.

Mais les officiers ! Eh bien, voyons ce qu'il en reste. Nous n'avons que six familles à nommer : Baby de Ranville, Tarieu de Lanaudière, Dugué de Boisbriant, Morel de la Durantaye, Gautier de Varennes, Mouet de Moras.

NOTES

¹ Pour plus de détails voir *Documents sur la Nouvelle-France*, 1883, tome I, 249-50; *Histoire des Canadiens-Français*, III, 4, 12, 14, 20, 27, 41-2, 51, 53, 120; IV, 3, 4, 8, 10, 17, 26; *Société Royale*, 1896, pp. 121, 163; 1901, pp. 3-33.

² Disons la rivière Susquehanna puisque Wm Penn n'arriva dans cette contrée que trente ans plus tard.

³ Sur ces Sauvages voir *Relations des Jésuites*, et *Société Royale*, 1901, p. 50.

⁴ *Relation*, 1661, pp. 31, 39.

⁵ *Société Royale*, 1896, pp. 105-7.

⁶ Celui de Pierre Boucher était de 1662.

⁷ Rameau, *La France aux Colonies*, II, 23.

⁸ De 1608 à 1662, les colons étaient venus d'eux-mêmes. De 1662 à 1672, le roi en envoya de 1,500 à 2,000, après quoi il ne fit plus rien pour le Canada.

⁹ Marie de l'Incarnation, automne de 1663.

¹⁰ Girouard, *Lake St. Louis*, p. 8.

¹¹ Cinq soldats... la chose demande explication.

¹² Le R. P. Gabriel Daniel, jésuite, *Les Milices Françaises*, 1721, tome II, 53, 421. Sur Johann von Balthazar qui fut un célèbre partisan et le bras droit de Condé en 1650-54, on peut voir l'ouvrage du duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, V, 159-60, 201, 595-6, 668; VI, 21, 114, 163, 238-9, 291, 311, 656, 659; VII, 55.

¹³ Descendance: Jacques de Balthazar, surintendant général de Poméranie; Henri, conseiller provincial de Poméranie; Jacques, conseiller privé de Mecklemburg; Georges-Nicolas, lieutenant-colonel au régiment Schultz, infanterie suédoise—sa femme était Eléonore de Hertel; Philippe-Christophe de Balthazar, né 22 janvier 1724, en Poméranie, entre au service de la France sous le maréchal de Saxe, passe par tous les grades, fait huit campagnes en Flandre et en Allemagne, est major au régiment de Schomberg-dragons en 1768, colonel du 3ème chasseurs à cheval, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784, émigre en 1791 et meurt à l'armée de Condé en 1795. Il avait épousé (1768) M.-Madeleine de Turckheim, d'une bonne famille d'Alsace. Son fils Louis-Frédéric, né le 26 mars 1773, sous-lieutenant au régiment d'Alsace en 1784, lieutenant aux carabiniers de Monsieur en 1789, tué à l'armée de Condé en 1794 avec le grade d'adjudant-major au régiment d'infanterie de Löwenstein, a été le dernier de son nom. Sa sœur unique, Marie-Henriette-Louise-Eléonore, ayant épousé M. Joseph de Kastner, né en 1772 à Molsheim, Alsace, fut la grande-mère de M. Frédéric de Kastner, professeur au "High School" de Québec, arrivé en Canada en 1877.

¹⁴ Frédéric de Kastner; *Les Héros de la Nouvelle-France*, Québec, 1902, p. 93.

¹⁵ Sir James LeMoine, *Société Royale*, 1892, p. 20.

¹⁶ Peut-être le père de M. de Varenne qui vint au Canada avec le régiment de Carignan.

¹⁷ Victoire de Fribourg, prises de Phillipsbourg et de Mayence; Spire déliée.

¹⁸ Il devait être de la famille de Jean Talon qui devint intendant de la Nouvelle-France en 1665.

¹⁹ Famille savoisiennne passée en France vers 1630. Madame la marquise de Créquy (*Souvenirs*, VII, 241) prétend que Broglie ou Debroglie veut dire Dumoulin en patois du comté de Nice. Le nom est Broglia en italien, Broglie en français. Nous prononçons Brollie. Le prince de Condé écrivait et disait toujours Broilllon.

²⁰ *Lettres et mémoires de M. de Turenne*, par le comte de Grimoard, 1782, 2 vol. in-fol., I, 49, 101, 200, 217, 249, 256, 261, 263, 265-6, 268-9; Adrien Pascal *L'Armée Française*, II, 50.

²¹ Daniel, *Les Milices Françaises*, II, 421.

²² C'est alors qu'il dut lever le régiment de Carignan.

²³ Adrien Pascal, *L'Armée Française*, II, 72.

²⁴ C. Rousset, *Histoire de Louvois*, I, 222-3.

²⁵ Daniel, *Les Milices Françaises*, II, 350-1, 373, 384-7, 406.

²⁶ Nous n'en voyons aucun au régiment de Carignan au Canada.

²⁷ Daniel, *Les Milices Françaises*, II, 58-62, 65, 431-32.

²⁸ *Edits et Ordonnances*, III, 27; Lafontaine, *Vice-Rois*, 1859, p. 119.

²⁹ Rameau, *La France aux Colonies*, II, 23.

³⁰ Il était âgé de 62 ans. HARRISSE, *Bibliographie*, 108.

³¹ M. de la Barre exploita pour son compte l'île de Cayenne et fut cause de la ruine de cette colonie. Retourné en France, on le récompensa de ses méfaits en le nommant gouverneur du Canada (1682) où son passage fut désastreux.

³² *Relation des jésuites*, 1665, p. 3.

³³ *Journal des Jésuites*.

³⁴ Garneau, I, 215.

³⁵ Peut-on dire qu'il existe pour nous ou pour d'autres peuples un sang étranger au nôtre? N'est-ce pas l'éducation, bonne ou mauvaise, l'influence du milieu où l'on vit qui créé les races physiquement, moralement et sous le rapport de l'intelligence? Depuis Adam et Eve c'est le même sang qui donne des produits variés.

³⁶ C'est le nom de sa mère et aussi le nom d'un régiment commandé par un membre de sa famille.

³⁷ M. de Chambly était un autre homme.

³⁸ Commandant des troupes du district de Montréal.

³⁹ C'est la vérité.

⁴⁰ Fallon, III, 340.

⁴¹ Il ne dit pas qu'elles sont du régiment de Carignan.

⁴² Les officiers français ne le comprirent pas, par malheur.

⁴³ Il y a des notices sur le régiment de Carignan dans *La Revue Canadienne*, 1868, p. 802, 1878, p. 535, 1893, p. 281-3; *La Revue de Montréal*, 1878, p. 78, 1879, p. 444-7; *Institut Canadien* de Québec, 1875, p. 25, 1880, p. 17; *The Antiquarian*, 1875, p. 67; Bibaud: *Bibliothèque Canadienne*, 1825, p. 57; *Rapport de l'Agriculture*, Québec, 1874, p. 198; Ferland, *Cours*, II, 38-42, 73-4.

⁴⁴ Il était venu un cheval en 1648, mais on ne dit pas s'il vécut ou non une fois en Canada. Avec l'envoi de 1665, et d'autres qui suivirent, commença la race des chevaux canadiens.

⁴⁵ Marie de l'Incarnation, 28 juillet 1665.

⁴⁶ *Société Royale*, 1901, pp. 61-2, 64, 75.

- ⁴⁷ Probablement Pierre-Esprit Radisson avec son beau-frère Médard Chouart des Grosseillers.
- ⁴⁸ Marie de l'Incarnation, 28 juillet 1665.
- ⁴⁹ Sur les Iroquois voir *Société Royale*, 1901, pp. 48-52.
- ⁵⁰ Le catalogue de la librairie Dufossé, Paris, offre en vente l'original de cet acte. Voir Tanguay, I, 87, 494.
- ⁵¹ Le calendrier du *Journal de l'Instruction Publique*, 1869, dit que le fort de Sorel fut commencé le 6 juin.
- ⁵² Marie de l'Incarnation, 30 septembre 1665.
- ⁵³ La Potherie, I, 256; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 1878, p. 267.
- ⁵⁴ Marie de l'Incarnation, 29 octobre 1665.
- ⁵⁵ Faillon, III, 127.
- ⁵⁶ En 1609 Samuel Champlain lui donne de 80 à 100 lieues. Il en a une trentaine.
- ⁵⁷ *Relations des Jésuites*, 1665, pp. 10, 25. Voir *Le Fort Sainte-Anne* de M. Lucien Huot.
- ⁵⁸ Nicolas Perrot, p. 111.
- ⁵⁹ Nicolas Perrot, p. 111.
- ⁶⁰ La Potherie, II, 85. Voir Ferland, II, 50; Faillon, III, 135, 137; *Journal des Jésuites*, pp. 346, 349; Perrot, pp. 111, 252, 340.
- ⁶¹ C'était en juillet.
- ⁶² Mensonge et ruse ordinaire des Iroquois en pareils cas.
- ⁶³ Nicolas Perrot, p. 112-13.
- ⁶⁴ Ils ramenaient Noyrolle ou Leroles, comme il a été dit plus haut.
- ⁶⁵ Non pas le Bâtard Flammand, mais Agariata, chef agnier dont il vient d'être fait mention.
- ⁶⁶ Nicolas Perrot, p. 113. Voir La Potherie, II, 85.
- ⁶⁷ Nicolas Perrot, p. 114.
- ⁶⁸ Marie de l'Incarnation, 12 novembre 1666.
- ⁶⁹ A Montréal. Ils allèrent, après 1672, jusqu'aux postes anglais de la baie James où il y a une rivière qui porta leur nom.
- ⁷⁰ Au sujet des Iroquois qui émigrèrent dans le Haut-Canada, voir *Société Royale*, 1901, pp. 47, 53.
- ⁷¹ Nicolas Perrot, p. 114.
- ⁷² *Edits et Ordonnances*, II, 32.
- ⁷³ De \$200 à \$250.
- ⁷⁴ Paul Gaulot.
- ⁷⁵ Ferland, *Cours d'histoire*, II, 62.
- ⁷⁶ Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, pp. 53, 238.
- ⁷⁷ Lettre de Colbert, 15 mai 1669.
- ⁷⁸ Talon amenait avec lui François-Marie Perrot, capitaine au régiment d'Auvergne, marié à sa nièce. Il le fit de suite gouverneur de Montréal et, en 1672, lui donna l'île Perrot avec les fiefs environnants. Le premier valet de chambre du roi se nommait Perrot, neveu de Talon. Voir *Société Royale*, 1901, pp. 71, 75.
- ⁷⁹ Celles dont parlait Colbert le 15 mai 1669. Talon avait été beaucoup retardé dans ce voyage.
- ⁸⁰ Rameau, *La France aux Colonies*, II, 30.
- ⁸¹ Garneau, I, 218.
- ⁸² Lettre de Talon à Colbert, 10 novembre 1670.

- ⁸² Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, pp. 54, 243.
- ⁸³ Voir *The Antiquarian*, Montréal, volume IV, années 1875-76, pp. 67, 132.
- ⁸⁴ Les cultivateurs, appelés "habitants", venus de 1632 à 1664.
- ⁸⁵ Il y avait à peine seize ans.
- ⁸⁶ Ils y étaient déjà. La Hontan n'a pas l'air de savoir ce qui en est.
- ⁸⁷ A la même époque, les nombreux colons arrivés de France, hommes et femmes, ne sont pas mentionnés par La Hontan.
- ⁸⁸ La Hontan, lettre datée de Beauport, 2 mai 1684.
- ⁸⁹ De 1667 à 1684.
- ⁹⁰ Ceci est terriblement exagéré.
- ⁹¹ La Potherie, écrit en 1700, I, 367-8; III, 55.
- ⁹² Cette expression voudrait dire plus de 1000 soldats, ce qui est quatre fois trop.
- ⁹³ Le Beau, écrit en 1729, I, 91.
- ⁹⁴ Après être devenu Carignan-Sallères, vers 1660.
- ⁹⁵ Ce calcul nous laisserait plus de mille hommes, ce qui serait beaucoup exagéré.
- ⁹⁶ Daniel, *Les Milices Françaises*, II, 421.
- ⁹⁷ Garneau, I, 214.
- ⁹⁸ Talon et ses gens arrivèrent après que le recensement fut terminé.
- ⁹⁹ Pris avant l'arrivée des navires de France.
- ¹⁰⁰ Edme Rameau, *La France aux Colonies*, 1859, II, 25-31.
- ¹⁰¹ Ferland, *Cours d'Histoire*, II, 9.
- ¹⁰² Tanguay, *Dictionnaire*, I, p. IX.
- ¹⁰³ Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 31.
- ¹⁰⁴ Voir *Société Royale*, 1901, p. 64.
- ¹⁰⁵ Daniel, *Les Milices Françaises*, II, 53, 421-2.
- ¹⁰⁶ *Les Nièces de Mazarin*, par Amedée Renée, 1857, p. 211.
- ¹⁰⁷ Adrien Pascal, *L'Armée Française*, II, 226.
- ¹⁰⁸ *Société Royale*, 1901, pp. 71, 75, 77, 79-81.
- ¹⁰⁹ Faillon, III, 383-391.
- ¹¹⁰ *Conseil Souverain*, I, 535.
- ¹¹¹ Faillon, III, 441.
- ¹¹² Faillon, III, 443.
- ¹¹³ Voir aussi l'épisode de Bancaud; Note III sur le *Voyage* de Dollier et Gallinée; *Société Royale*, 1901, p. 81.
- ¹¹⁴ De nos jours on dit assassinat.
- ¹¹⁵ Nicolas Perrot, pp. 115-17. La Mère de l'Incarnation dit à peu près la même chose.
- ¹¹⁶ Sur ce groupe d'officiers voir *Conseil Souverain*, I, 402, 410, 458; Tanguay, I, 87, 230, 233, 241, 439, 465, 495, 499, 566, 571; *Relation*, 1666, pp. 6-9; Girouard, *Lake St. Louis*, 173; *Histoire du Montréal*, p. 187; Faillon, III, 135, 153; *Bulletin des Recherches*, 1901, p. 368; Ferland, *Cours*, II, 50; Lucien Huot, *Le Fort Sainte-Anne*, pp. 24, 31, 38.
- ¹¹⁷ Tanguay, I, 455, 566. *Conseil Souverain*, I, 378.
- ¹¹⁸ Tanguay, *Répertoire*, p. 47; lettre de M. de l'Incarnation, 18 octobre 1667.
- ¹¹⁹ *Journal des Jésuites*, 19 août 1665; M. de l'Incarnation, 18 octobre 1667; Faillon, III, 138-9, 143; Tanguay, *Répertoire*, p. 47; *Ursulines des Trois-Rivières*, I, 431.
- ¹²⁰ Tanguay: *Répertoire du clergé canadien*.

¹²¹ Richard, *Archives*, 1899, pp. 199, 241, 247; Ferland, II, 79, 124; Sulte, *Hist. Cana. Franç.*, IV, 149, 154; *Titres seigneuriaux*, I, 257-8.

¹²² A ce mariage étaient présents Claude et Jacques de Joybert. L'un d'eux eut un fief près de Jemsec.

¹²³ *Documents sur la Nouvelle-France*, I, 159, 202, 212, 230, 243, 263, 266, 290, 269, 346, 578; *Conseil Souverain*, I, 531; *Titres seigneuriaux*, I, 257, 334, 400; Tanguay, I, 166; III, 283; Ferland, *Cours*, II, 79, 125; Richard, *Archives*, 1899, pp. 253, 494.

¹²⁴ *Titres seigneuriaux*, I, 128, 448; Tanguay, I, 194; Fallon, III, 240; Daniel, *Quelques contemporains*, p. 35; Ferland, *Cours*, II, 226, 277, 297, 299; *Conseil Souverain*, I, 525, 959, 963, 986, 971, 1003; Richard, *Archives*, 1899, pp. 262, 266, 290, 393, 303, 315, 315, 326, 326, 353, 357, 358, 358, 361, 361, 373, 449, 450, 452; P.-G. Roy, *Saint-Antoine-de-Tilly*, pp. 5-6; Doutre et Lareau, *Le Droit Civil*, p. 159.

¹²⁵ *Relation*, 3666, p. 6; Tanguay, *Répertoire*, 52; Langevin, *Mgr de Lalor*, 73, 116; *Documents sur la N.-France*, I, 370, 400-1, 502; IV, 6, 12, 41, 51, 148, 156; Ferland, *Cours*, II, 125, 152, 217.

¹²⁶ *Titres seigneuriaux*, I, 11, 27, 275; Tanguay, I, 169, 318, 347; *Conseil Souverain*, I, 790, 796, II, 390; Daniel, *Grandes Familles*, p. 511.

¹²⁷ *Documents sur la Nouvelle-France*, I, 216; *Titres seigneuriaux*, I, 133; Margry, *Mémoires*, II, 252; HARRISSE, *Cartographie*, XXV, 609-10; Fallon, III, 347, 467.

¹²⁸ La Mothe-Saint-Eraye, d'après la marquise de Créquy, I, 314.

¹²⁹ J.-E. Roy, *Seigneurie de Lauzon*, I, 91; *Conseil Souverain*, I, 633, 775, II, 165-7, 437, 592-3, 598, 602, 713, 840, 844; *Titres seigneuriaux*, I, 66; *Edits et Ordonnances*, II, 58, 85; Tanguay, I, 259; Sulte, *Hist. Canad. Franç.*, V, 54, 99.

¹³⁰ *Titres seigneuriaux*, I, 11; *Conseil Souverain*, I, 790, 796, II, 594, IV, 363; Girouard, *Supplément au Lake St. Louis*, 83, 87; Richard, *Archives*, 1899, pp. 314, 327, 342, 344, 348, 363; Ferland, *Cours d'histoire*, II, 343, 406; Tanguay, *Dictionnaire*, I, 193, 389, V, 375; *State Historical Society of Wisconsin*, VII, 102-8, X, 300, XI, 36, XII, 440.

¹³¹ Dont 350 comptant—le reste à intérêt de 5 pour 100. La seule maison qui avait été bâtie sur l'île n'existait plus.

¹³² *Titres seigneuriaux*, I, 86; *Conseil Souverain*, I, 570-71, 775, II, 195; Tanguay, I, 215; Hugué-Latour, *Histoire de l'île Dupas*, 1867, pp. 7, 9.

¹³³ Leblond de Brumath, *Histoire de Montréal*, 1890, p. 149; Richard, *Archives*, 1899, p. 52; Fallon, III, 135, 151, 385-390, surtout ces dernières pages.

¹³⁴ Fallon, III, 338, 355; Girouard, *Lake St. Louis*, p. 72. Ce personnage n'est pas mentionné dans le dictionnaire Tanguay.

¹³⁵ Tanguay, I, 103, 380; *Conseil Souverain*, I, 800, 802, 848, 849, 863; Fallon, III, 338; Le Tac, pp. 194, 210; Bibeaud, *Dictionnaire*, p. 71; Girouard, *Lake St. Louis*, 72, 100; Vrreau, *Les deux abbés de Fenelon*, 44.

¹³⁶ Donc né en 1649. Il pouvait avoir été lieutenant en 1655, tel que le dit l'acte de mariage.

¹³⁷ Tanguay, *Dictionnaire*, I, 337; Fallon, III, 341; Girouard, *Lake St. Louis*, 72, 140, 142, 148, 210, 215; *Conseil Souverain*, I, 805, 811, 816, 833, 851, 858, 867, 869, 872, 877, 879, 1003.

¹³⁸ Girouard, *Lake St. Louis*, 36, 140-3, 151, 210, 215; *Supplément*, 39, 83, 88-91; *Anciens Postes du lac Saint-Louis*, p. 11; *Conseil Souverain*, I, 669, 811, 815, 833, 872; II, 746, 774, 799, 876; Tanguay, I, 161; Margry, *Mémoires*, I, 188; Fallon, III, 342; *Société Royale*, 1899, p. 99.

¹²⁸ *Conseil Souverain*, II, 872, 897, 937; Nicolas Perrot, 112-14; Tanguay, I, 185; *Relations*, 1665, p. 10; 1666, p. 7; *Journal des Jésuites*, pp. 338, 346, 348; Faillon, III, 136.

¹²⁹ Sa mère était Périnne de Chambellé, parente du maréchal de ce nom.

¹³¹ De 1662 à 1672 les gouverneurs et les intendants n'accordaient que des permis d'occupation.

¹³² Parrain, par procuration, François Dugué sieur de Fougère, lieutenant-colonel du régiment de Conti.

¹³³ *Titres seigneuriaux*, 59, 90, 127, 229, 278, 280; Faillon, III, 223, 340, 349; Tanguay, I, 209-10; Girouard, *Lake St. Louis*, 116, 141, 173-6, 208, 211; *Anciennes Côtes*, 27, 30.

¹³⁴ Tanguay, I, 217-18; Ferland, *Cours*, II, 163, 369; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 1878, p. 354; Richard, *Archives*, 1899, p. 301.

¹³⁵ Peut-être était-ce son fils.

¹³⁶ Tanguay, I, 42; II, 221; *Titres seigneuriaux*, I, 273, 425, 446; La Potherie, I, 77; Ferland, II, 163, 213, 228, 289; Richard, *Rapport sur les archives*, 1899, pp. 301, 334, 342, 356.

¹³⁷ Tanguay, I, 33, 47, 87, 457, 494; II, 255. *Titres seigneuriaux*, I, 109, 134-5. *Conseil Souverain*, II, 960, 970, 981; IV, 129, 401, 407, 416. Bibaud, *Dictionnaire*, p. 39. *Bulletin des Recherches Historiques*, 1901, pp. 128, 155, 157; Garneau, I, 215; *Journal des Jésuites*, p. 334; Ferland, *Cours*, II, 163.

¹³⁸ Richard, *Archives*, 1899, p. 25; *Société Royale*, 1894, pp. 3-23.

¹³⁹ *Titres seigneuriaux*, I, 262; Nicolas Perrot, 138; Tanguay, I, 411.

¹⁴⁰ *Conseil Souverain*, I, 943; *Titres seigneuriaux*, I, 96, 269; Tanguay, I, 119, 131, 469, 554; Faillon, III, 206, 347; Sulte, *Pages d'Histoire*, 347.

¹⁴¹ Greffe de Guillaume de La Rue, 1670; Tanguay, *Dictionnaire*, I, 20; P.-B. Casgrain, *Familles Baby, Casgrain*, p. 47.

¹⁴² *Titres seigneuriaux*, I, 43; *Conseil Souverain*, I, 776, 956; Tanguay, I, 494; Langevin, *Mgr de Laval*, 165; Faillon, III, 345; *Bulletin des Recherches*, 1896, p. 62; 1902, p. 301.

¹⁴³ Ce nom existait en Languedoc, Basse-Auvergne et Basse-Guyenne, non loin de Castel-Sarrasin.

¹⁴⁴ *Titres seigneuriaux*, I, 122, 293; *Conseil Souverain*, II, 386, 863; Tanguay, I, 331.

¹⁴⁵ Tanguay, I, 68; II, 360; Girouard, *Lake St. Louis*, 72; *Titres seigneuriaux*, pp. 5, 294; Rameau, *La France aux Colonies*, II, 27; Sulte, *Hist. Canad. Franç.*, V, 37.

¹⁴⁶ Tanguay, I, 469; *Titres seigneuriaux*, I, 96.